



Vers un Département résilient

Rapport sur la situation en matière de développement durable 2022



Stéphane Troussel,
Président du Conseil
départemental de la
Seine-Saint-Denis

Vers une stratégie de résilience territoriale en Seine-Saint-Denis

C'est un constat désormais avéré et partagé : les personnes qui subissent le plus les effets des nuisances, des pollutions et des bouleversements climatiques sont également celles qui en sont les moins responsables. C'est vrai à l'échelle mondiale, comme plusieurs chefs d'État viennent de le rappeler en ouverture de la 27^e conférence des parties sur le Climat, mais aussi à l'échelle nationale.

Qui en douterait n'a qu'à se pencher sur la situation de la Seine-Saint-Denis où les populations les plus précaires sont les plus exposées aux nuisances et en même temps les moins en capacité d'adopter les solutions, souvent onéreuses, pour en sortir. Elles rencontrent par ailleurs de plus grandes difficultés d'accès à l'information et leurs capacités d'agir en sont amoindries.

Ce constat a été pris en compte dès le vote des **Engagements pour l'égalité environnementale face à l'urgence climatique** du Département, en 2019.

Le vote d'une nouvelle stratégie de l'espace public en Seine-Saint-Denis, d'une stratégie logistique ou de nouvelles orientations pour lutter contre la précarité énergétique sont des exemples saillants de notre engagement. La poursuite des actions mises en œuvre au titre du Plan Canopée, des Plans Vélo et éco-collèges ou du Plan Alimentaire Territorial contribuent également à la réduction conjointe des inégalités et des pollutions. Notre politique d'insertion cherche quant à elle à favoriser la formation aux métiers de la transition écologique. Notre Plan de Mobilité Employeur ou notre stratégie carbone, dont le suivi doit être renforcé à partir d'une actualisation de notre bilan des émissions de gaz à effet de serre en 2023, illustrent notre volonté de réduire l'impact environnemental lié à notre fonctionnement et à nos activités. L'ensemble de nos résultats est détaillé dans ce rapport.

Pour progresser dans la prise en compte du caractère systémique des enjeux environnementaux, le Département s'est ainsi engagé pour la première fois cette année, dans l'expérimentation d'un budget climat. L'analyse de l'impact, en termes d'atténuation du changement climatique, des dépenses de la collectivité inscrites au budget prévisionnel 2023 a été réalisée à partir du référentiel de l'« Institute for Climate Economics ». Cet exercice, que je souhaite pérenniser, doit permettre pour les prochaines années de réduire les dépenses défavorables et d'augmenter les dépenses favorables au climat, de sensibiliser les agent.es et les services

départementaux aux enjeux du réchauffement climatique et d'inscrire durablement cette pratique dans la culture budgétaire du Département. Les premiers résultats de cette expérimentation sont présentés dans un rapport dédié en annexe.

Mais alors que notre capacité d'agir est menacée par l'évolution des coûts de l'énergie et des denrées alimentaires, les crises successives que nous traversons nous obligent à repenser nos manières d'agir et de concevoir nos politiques publiques : il ne s'agit plus seulement de lutter contre, car le changement climatique est déjà là, il faut désormais investir résolument dans des solutions qui nous permettent de vivre avec.

Le Département a de ce fait entamé cette année une réflexion sur la résilience territoriale de la Seine-Saint-Denis, en même temps qu'il a choisi de s'engager dans une démarche interne de sobriété énergétique.

Un diagnostic des vulnérabilités territoriales est en cours d'élaboration et plusieurs expérimentations sont engagées ou soutenues pour faciliter l'émergence de démonstrateurs territoriaux. Ces perspectives sont détaillées dans le dernier chapitre de notre rapport annuel sur la situation en matière de développement durable.

C'est cette démarche de résilience territoriale, répondant au double enjeu de réduction des nuisances et des pollutions pour les habitants.

es de la Seine-Saint-Denis, et d'adaptation du territoire face aux crises, qui doit désormais irriguer l'ensemble de l'action publique départementale pour agir à la hauteur des enjeux sociaux et écologiques auxquels nous sommes confrontés.

Réduire les nuisances et les pollutions sur le territoire

En novembre 2020, la stratégie carbone du Département a été votée à l'unanimité par l'assemblée. Elle vise à réduire d'au moins 30% les émissions de gaz à effet de serre du Conseil Départemental d'ici 2030 par rapport au bilan carbone 2019, qui sera actualisé l'année prochaine. En 2022, cette stratégie a été complétée par l'expérimentation d'un budget climat départemental, qui a permis d'identifier **qu'un tiers des dépenses d'investissement du Département était favorable au climat. Les principaux postes de dépenses défavorables sont les suivants : le numérique, la consommation de fluides (gaz), et la part de repas carnés dans la restauration collective.**

D'autres documents cadres, votés ou renouvelés en 2022, structurent l'action publique sur le territoire pour réduire les nuisances et les pollutions : c'est le cas du nouveau plan de mobilité employeur, voté le 14 avril 2022, qui propose de nombreux dispositifs incitant les agent.es au report modal de l'auto-solisme vers des modes de transport propres, qu'il s'agisse des déplacements professionnels ou domicile-travail. Ce plan prévoit d'ici 2024 une augmentation de +6% des modes actifs et de +3% du covoiturage. La stratégie vélo, votée en 2019, poursuit quant à elle son déploiement sur le territoire, en parallèle des actions menées pour les transports en commun par le Département.

La rénovation des bâtiments départementaux, la lutte contre la précarité énergétique et le développement de l'économie circulaire répondent aux mêmes enjeux de maîtrise de l'énergie, de préservation des ressources et de réduction des émissions de gaz à effet de serre sur le territoire.



LES ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

- Améliorer la qualité de l'air et diminuer le trafic routier
- Tester et amplifier les mesures zéro carbone
- Garantir l'exemplarité et la sobriété de l'administration
- Poursuivre la rénovation des bâtiments départementaux, et plus particulièrement des collèges
- Décliner la stratégie du Département pour l'économie circulaire
- Développer la production d'énergie renouvelable
- Lutter contre la précarité énergétique

SE DÉPLACER EN SEINE-SAINT-DENIS

En 2012, l'Observatoire de la Santé d'Île-de-France estimait à 16% la part des émissions de gaz à effet de serre émise par la Seine-Saint-Denis à l'échelle de la Région, alors que 33% des déplacements s'effectuaient en véhicule particulier. Depuis, de nombreux projets structurants permettent de travailler à la réduction de ces émissions. Il s'agit principalement :

- De la poursuite des actions menées dans le cadre de la stratégie vélo du Département, accompagnées d'expérimentations sur les revêtements et de solutions luttant contre l'effet d'albedo sur les pistes cyclables ;
- De la poursuite des travaux d'aménagement en lien avec le Grand Paris Express et l'héritage environnemental des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 ;
- Du lancement d'une démarche sur la marchabilité du territoire.

CHIFFRES CLÉS

50 millions d'euros prévus dans le cadre du nouveau plan triennal vélo (2022 - 2024)

250km d'aménagement cyclables réalisés fin 2021

La stratégie vélo départementale

Entre mai 2021 et mai 2022, le passage des vélos dans les secteurs proches de Paris a augmenté de 20%, et a doublé dans les secteurs se situant à 3 ou 5km. La stratégie vélo départementale porte ainsi ses fruits, avec comme principaux objectifs d'accélérer la conception d'infrastructures cyclables sur le territoire, de mettre en place une gouvernance spécifique et d'animer un réseau vélo partenarial, et de développer une culture du vélo au sein de la population. Cela passe notamment



par une thématique dédiée dans l'Appel à Agir in Seine-Saint-Denis du Département, qui a permis en 2022 de financer pour 69 000€ de projets associatifs oeuvrant sur le territoire au développement de cette pratique.

Un programme de reprise des aménagements transitoires conçus pendant la crise sanitaire est par ailleurs prévu jusqu'en 2024. Des réalisations ont vu le jour en 2022, à l'instar de l'avenue Jean Lolive à Pantin, ou Jean Jaurès à Livry-Gargan.

Un travail est également engagé sur la végétalisation et la désimperméabilisation des sols, sur les ambiances urbaines (éclairage, mobilier urbain), sur le recours aux matériaux issus du recyclage ainsi que sur des revêtements clairs et drainants dans la conception des nouvelles pistes cyclables départementales. Cela a notamment été le cas dans l'aménagement réalisé en 2022 sur la Route Départementale 30, au Bourget, ou sur la RD88 à Villepinte.

Pour accompagner le déploiement de ses infrastructures, le Département organise depuis 2021 des formations à destination des collégien.nes, en partenariat avec des associations, avec un objectif de 5.000 collégien.nes formés d'ici la fin du mandat. Un programme expérimental de vélo école a également été lancé en partenariat avec Unis-Cité à destination des habitant.es, dans les parcs notamment, pour favoriser l'apprentissage du vélo. Ce programme sera renouvelé en 2023.

Ces projets à destination de la population s'accompagnent d'une stratégie interne, avec le déploiement en 2022 du système vélotaf (offre de location de Vélos à Assistance Electrique longue durée, dont les premiers mois sont offerts) pour les agent.es. Le Plan de Mobilité Employeur voté cette année consacre par ailleurs la mise en place du Forfait Mobilités Durables, qui apporte une aide financière de 200€, bonifiée de 100€ l'année d'entrée dans le dispositif, aux agent.es se rendant



au travail en vélo, en covoiturage ou via d'autres types de véhicules propres (trottinettes, etc.).

Une politique est également mise en place pour équiper 100% des équipements départementaux en stationnement vélo d'ici 2024. 1.000 places de stationnements vélos ont été réalisés en 2022 dans 27 collèges, dans les parcs départementaux et sur les projets de requalification de voirie du Département.

Les projets de transports en cours sur le territoire

Les chantiers du Grand Paris Express ainsi que les aménagements prévus pour les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 continuent de transformer le territoire et de favoriser le développement des mobilités actives. En 2022, les stations Aimé Césaire et Mairie d'Aubervilliers de la ligne 12 sont inaugurés, tandis que les travaux de prolongement de la ligne 11 se poursuivent pour une mise en service en 2023. Le Département veille également au suivi de projets structurants pour le territoire, tels que les TCSP Aulnay-Tremblay et Bus Bords de Marne. Les travaux de modernisation et de prolongement du tramway T1 jusqu'à Val-de-Fontenay sont par ailleurs engagés, et une étude est en cours sur les délaissés fonciers du chantier afin de définir un schéma d'aménagement.

Les nombreux chantiers en cours ouvrent par ailleurs la réflexion sur l'aménagement des nouveaux parvis de gare qui apparaîtront sur le territoire à horizon 2026 - 2027. C'est déjà le

cas au Fort d'Aubervilliers, où passera la future ligne 15 du Grand Paris Express. Le Département est partenaire de Plaine Commune pour mener l'étude relative à l'aménagement de l'espace public autour de la prochaine gare : l'objectif est d'assurer des conditions d'accès optimales pour tous les usagers et des liaisons efficaces entre les différents modes de déplacement.

Une étude a par ailleurs été pilotée par le Département en 2022 sur l'avenir du transport en bus en Seine-Saint-Denis à horizon 2030, afin d'anticiper les changements majeurs liés aux travaux du Grand Paris Express sur le réseau existant.

Le travail engagé sur le Plan Marche du Département

Le Département a engagé en 2022 un travail sur la mise en place d'un Plan Marche à horizon 2023.

L'APPEL À PROJETS MOBILITÉ SOLIDAIRE EN SEINE-SAINT-DENIS

La deuxième édition de cet appel à projets est lancée en 2022. Il vise à sensibiliser et former les allocataires du RSA aux enjeux de la mobilité douce et durable, à permettre aux allocataires du RSA d'entretenir et de réparer leurs vélos, à développer une offre de mobilité adaptée aux besoins des allocataires (vélo-écoles, location de vélos), et à répondre aux enjeux de la mobilité à visée d'insertion professionnelle.

La marche est en effet au centre des mobilités et de l'intermodalité : en plus de ses effets bénéfiques sur la santé, elle permet de désaturer les transports publics et elle limite l'usage des modes motorisés sur les courtes distances. Elle est aussi plus favorable à l'optimisation foncière : dans les grandes agglomérations, une voiture passe en moyenne 95% de son temps en stationnement et occupe ainsi une grande partie de l'espace public.

C'est au regard de tout ces bénéfices attendus que le Département engage, avec le CEREMA et des étudiants de Saint-Quentin en Yvelines, une étude sur cinq sites pilotes. Après une phase de diagnostic sur ces sites (identification des usages, analyse des itinéraires à privilégier, analyse des obstacles rencontrés et de l'accessibilité des infrastructures...), des recommandations d'aménagements seront faites, en prenant en compte le développement des aménités environnementales.

CHIFFRE CLÉ

Avec 40% de part modale, la marche à pied est le premier mode de déplacement en Île-de-France.

L'héritage environnemental des aménagements et des équipements des Jeux Olympiques et Paralympiques

La Seine-Saint-Denis accueille de nombreux chantiers et projets d'aménagement dans le cadre des Jeux Olympiques et Paralympiques. Tous ces projets portent une forte dimension écologique, dans une logique d'héritage environnemental, portée par la Solidéo. C'est par exemple le cas du projet FRISD, le pont qui reliera le nouvel éco-quartier fluvial de l'Île-Saint-Denis et le futur quartier Universeine de Saint-Denis, et qui offrira un accès direct vers la future gare Pleyel du Grand Paris. Ce pont sera réservé aux transports collectifs et aux modes actifs. C'est le cas de l'ensemble des autres projets de requalification de voirie, conçus avec le souci pour les habitant.es de faciliter leurs mobilités vers les nouvelles gares et les nouveaux quartiers, tout en réservant une plus large place aux cheminements piétons et vélos. D'autres usages de l'espace public, tels que la ballade dans des espaces verts (Terrain des Essences), ou la baignade en milieu naturel sont également favorisés par ces aménagements.

En 2022 a également été posée la première pierre du Pôle de Référence Inclusif Sportif Métropolitain (PRISME) à proximité du Stade de la Motte à Bobigny. Futur lieu d'entraînement des athlètes, le chantier dispose de clauses environnementales ambitieuses et prévoit un volet de végétalisation et performance énergétique du site. Les travaux du centre aquatique de Marville

ont aussi été lancés en 2022 : ce nouvel espace s'intègre dans le Plan Piscines du Département qui prévoit la rénovation et la construction de ce type d'infrastructures, dans un territoire où plus de 50% des élèves entrant en 6^{ème} ne savent pas nager. Ces projets participent ainsi directement à la capacité de résilience du territoire et concilie son rayonnement mondial avec les principaux objectifs de politiques publiques du Département.

Aménagements réalisés dans le cadre du plan vélo - 2022

Aménagements cyclables en projet

- réalisés en 2022 - 8 490 mètres
- projetés en 2023 - 26 630 mètres
- projetés en 2024-2025 - 62 130 mètres

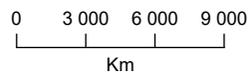
Aménagements cyclables temporaires en projet

- réalisés en 2022 - 440 mètres
- projetés en 2023 - 1 170 mètres
- projetés en 2024-2025 - 2 570 mètres

- Aménagements cyclables menées par d'autres MOA
- Aménagements cyclables existants
- Aménagements cyclables temporaires
- Autres RD
- Prolongement T1 et TZEN3

Plan N° 2022P179

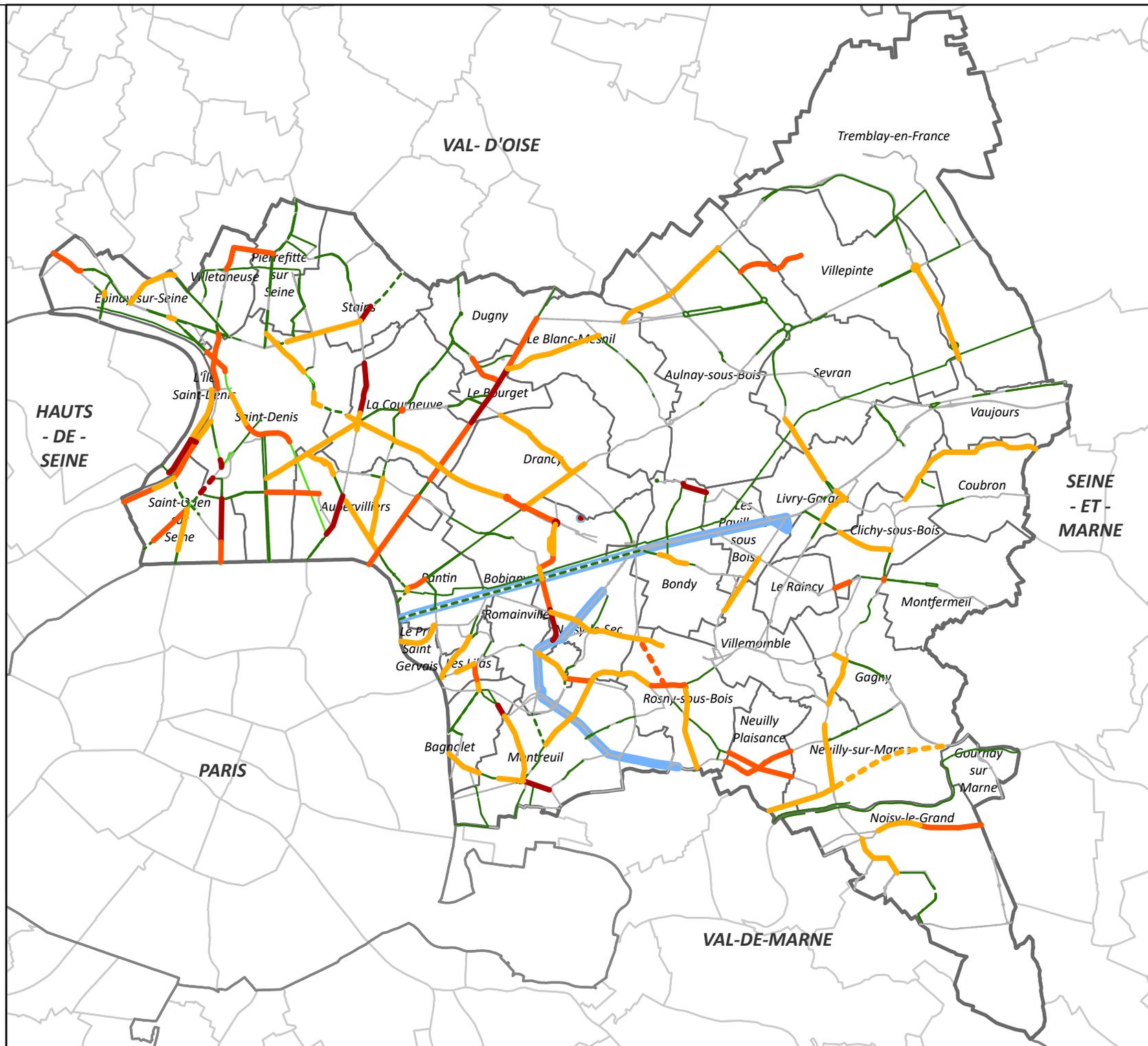
Source : CD93, ADMIN EXPRESS - IGN



- DTCM -

Service de la Géomatique et l'Information Géographique
Date

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT



Les projets de transports en commun en cours de réalisation sur le territoire 2022

Grand Paris Express

- Prolongement ligne 14 à Saint-Denis
- Ligne 15
- Ligne 16
- Ligne 17

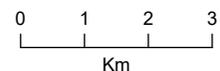
Autres projets

- Prolongement ligne 12 à Aubervilliers
- Prolongement ligne 11 à Rosny
- Prolongement T1 à Val-de-Fontenay
- TZen 3

Réseau existant

Plan N° 2022P187

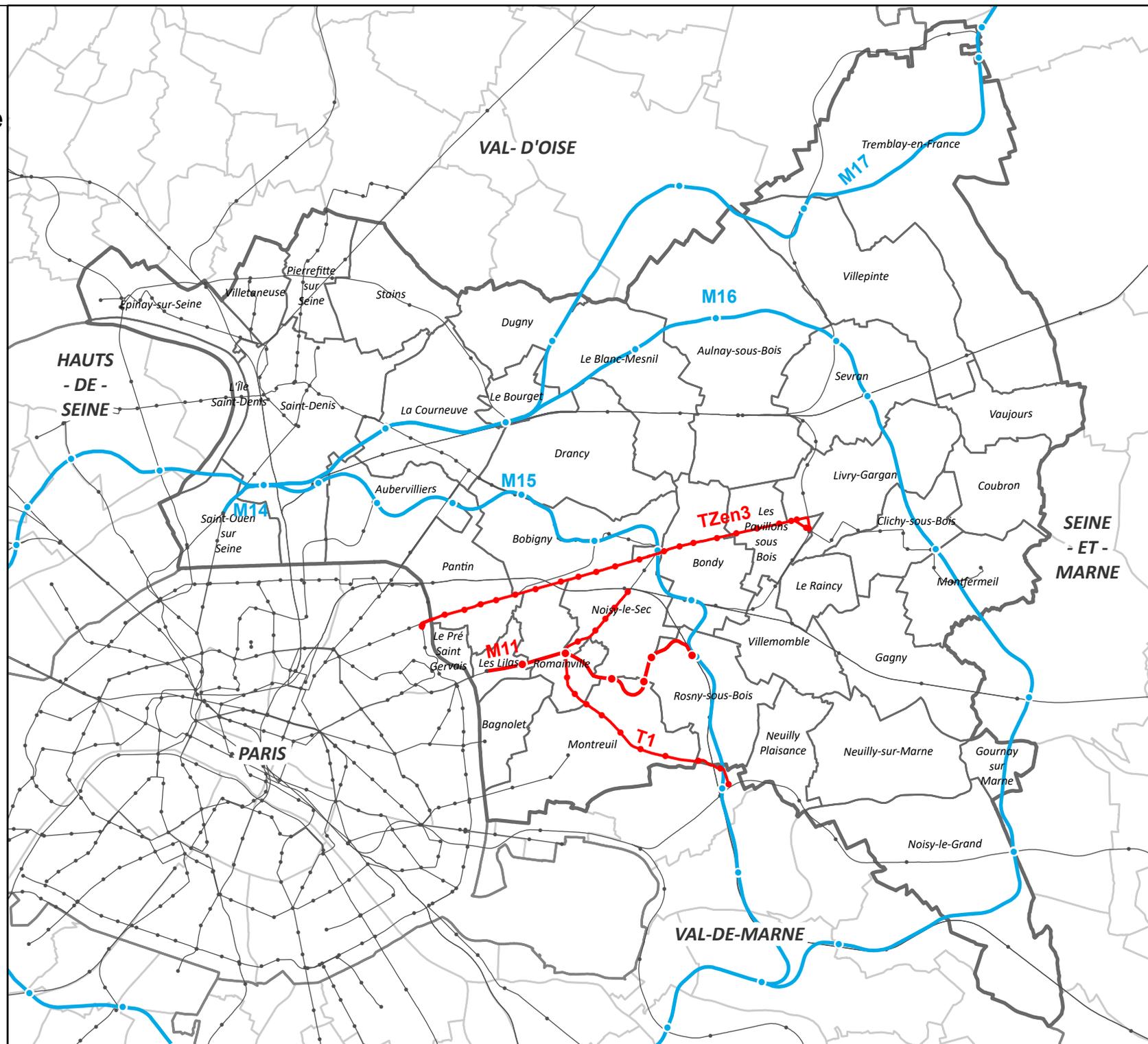
Source : CD93, ADMIN EXPRESS - IGN



- DTCM -

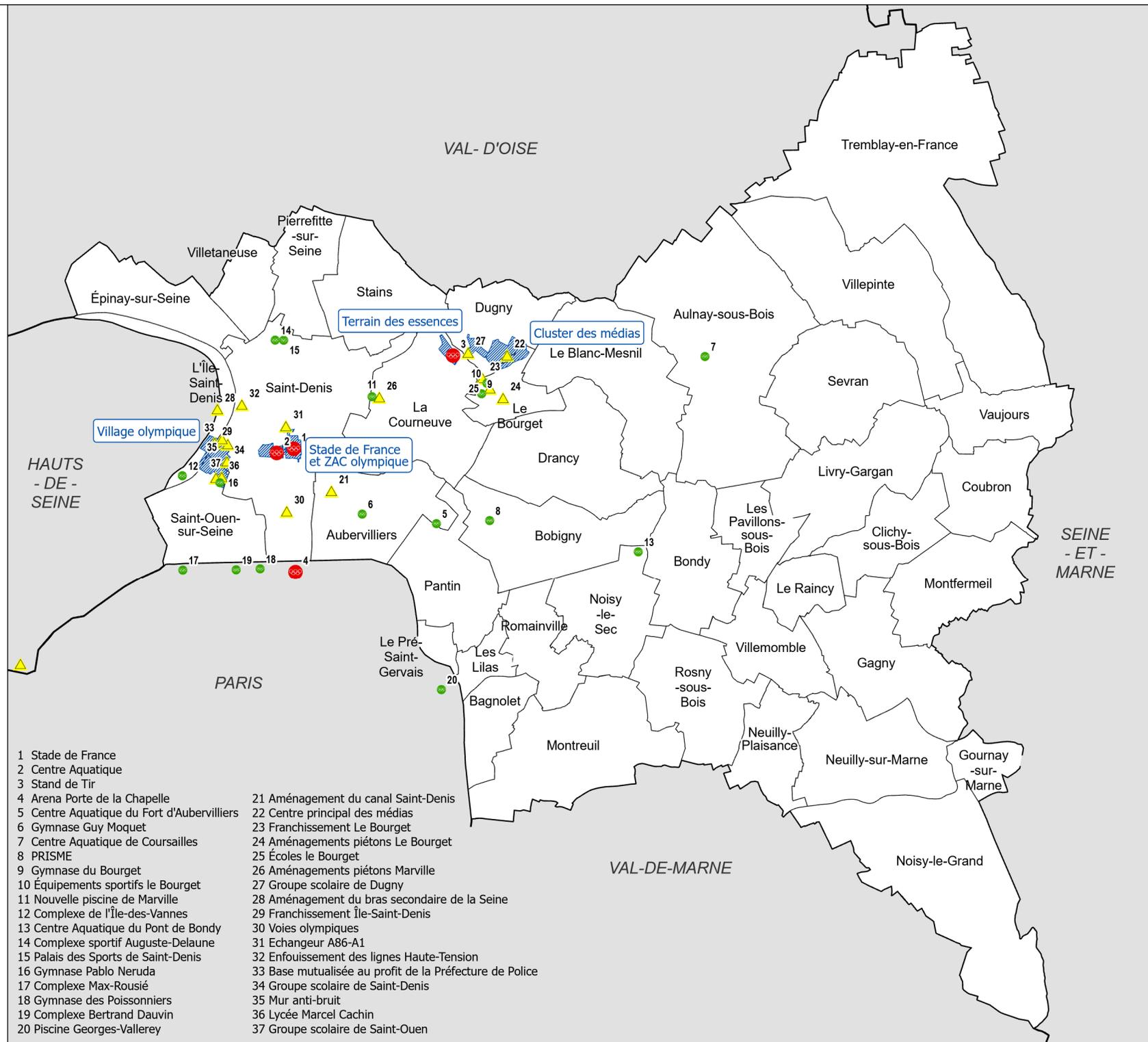
Service de la Géomatique et l'Information Géographique
Date

seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT



Jeux olympiques et paralympiques 2024 : les aménagements en cours de réalisation

-  Sites de compétition
-  Sites d'entraînement
-  Infrastructures et aménagements
-  Opérations d'aménagement



- | | |
|--|---|
| 1 Stade de France | 21 Aménagement du canal Saint-Denis |
| 2 Centre Aquatique | 22 Centre principal des médias |
| 3 Stand de Tir | 23 Franchissement Le Bourget |
| 4 Arena Porte de la Chapelle | 24 Aménagements piétons Le Bourget |
| 5 Centre Aquatique du Fort d'Aubervilliers | 25 Écoles le Bourget |
| 6 Gymnase Guy Moquet | 26 Aménagements piétons Marville |
| 7 Centre Aquatique de Coursailles | 27 Groupe scolaire de Dugny |
| 8 PRISME | 28 Aménagement du bras secondaire de la Seine |
| 9 Gymnase du Bourget | 29 Franchissement Île-Saint-Denis |
| 10 Équipements sportifs le Bourget | 30 Voies olympiques |
| 11 Nouvelle piscine de Marville | 31 Echangeur A86-A1 |
| 12 Complexe de l'Île-des-Vannes | 32 Enfouissement des lignes Haute-Tension |
| 13 Centre Aquatique du Pont de Bondy | 33 Base mutualisée au profit de la Préfecture de Police |
| 14 Complexe sportif Auguste-Delaune | 34 Groupe scolaire de Saint-Denis |
| 15 Palais des Sports de Saint-Denis | 35 Mur anti-bruit |
| 16 Gymnase Pablo Neruda | 36 Lycée Marcel Cachin |
| 17 Complexe Max-Rousié | 37 Groupe scolaire de Saint-Ouen |
| 18 Gymnase des Poissonniers | |
| 19 Complexe Bertrand Dauvin | |
| 20 Piscine Georges-Vallery | |

Plan N° 2022 - P198
 Source : SOLIDEO 2022



- DTCM -
 Service de la Géomatique et l'Information Géographique
 Date



Trois questions à...



L'association Études et chantiers

Quelles sont selon-vous les priorités en terme de transition écologique sur le territoire de la Seine-Saint-Denis ?

La Seine-Saint-Denis est un territoire très urbanisé, il est urgent de ralentir la bétonisation et de recréer des espaces de verdure afin que les villes puissent respirer ! C'est une excellente façon de lutter contre le réchauffement climatique en abaissant naturellement la température des villes. Cela améliore aussi le cadre de vie des habitant.es en libérant des espaces propices à des activités sociales et de loisirs : espaces d'exploration pour les enfants, jardins partagés, lieu de convivialité...

La réduction des gaz à effet de serre (notamment responsables du réchauffement climatique) passe aussi par l'évolution des habitudes de mobilité. Favoriser des modes de déplacement doux pour les déplacements courts et moyennes distance est un défi pour les prochaines années. Faire changer les habitudes des habitant.es passe par des infrastructures cyclables bien pensées, mais aussi par des actions fortes pour faciliter l'apprentissage du vélo en ville pour tous.

Que faites-vous pour y contribuer ?

Etudes et Chantiers IDF porte plusieurs projets en partenariat avec le Département de la Seine Saint Denis pour faciliter la transition écologique. Les activités de plusieurs chantiers d'insertion sur l'entretien et l'aménagement de parcs contribuent au cadre de vie des habitant.es ! Outre l'entretien du parc de la Poudrerie, l'aménagement du nouveau parc de la Fosse-Maussoin par exemple a été conçu pour répondre au mieux aux demandes exprimées par les différent.es acteur.ices du territoire avec la création d'une pépinière, de jardins partagés, tout en conservant des espaces arborés.

Concernant la transition mobilité, les ateliers Solicycle sont déployés sur l'ensemble du territoire à travers des ateliers mobiles d'auto-réparation de vélos, ainsi que le reconditionnement et la vente de vélos à des tarifs accessibles au plus grand nombre. Nos actions sont pour la plupart réalisées dans les quartiers politiques de la ville, en lien directement avec les communes, les bailleurs sociaux ainsi que les grandes entreprises du territoire. Nous souhaiterions que le Département de la Seine Saint Denis continue à développer les services vélo. Nous recevons de plus en plus de demandes pour des actions de vélo-école, notamment de la part de publics précaires. Les déplacements domicile-travail à vélo sont encore très minoritaires bien qu'en plein développement. C'est un fabuleux levier pour encourager la pratique et encourager les primo cyclistes à utiliser le vélo comme moyen de transport autant pour les publics adultes que enfants.



Qu'attendez-vous du Département pour vous accompagner dans ces démarches ?

Du soutien sur ces différentes actions ! Les actions de vélo-école sont souvent freinées faute de moyens et d'espaces adaptés à l'apprentissage du vélo par exemple.

Le Département doit absolument pour le développement de la pratique du vélo sur le territoire continuer à mettre en œuvre des aménagements cyclables en concertation avec les acteur.rices de la promotion du vélo, à développer l'offre de service de parking mieux sécurisé. En parallèle de ces actions sur l'infrastructure, il est aussi nécessaire de déployer une véritable politique cyclable générale. 2 communautés d'agglomération ont lancé des marchés de services vélo : Grand Paris Seine Ouest et la communauté d'agglomération Saint-Germain Boucle de Seine. Ces 2 marchés consistent en la mise en place d'actions concrètes au plus près des usager.es d'une part, pour leur permettre d'entretenir et de réparer leur vélo à proximité de leur lieu de résidence ou de leur lieu de travail, et d'autre part pour encourager la pratique via la mise en œuvre de balade urbaine de remise en selle ou de cycles de vélo école adulte et enfants.

Enfin, des actions de sensibilisation des jeunes, en collège. Si elles ont déjà lieu, elles restent minoritaires. La découverte de la mécanique vélo, l'entretien des espaces verts... ces activités concrètes peuvent permettre de donner du sens à la politique départementale.

PRODUIRE ET ÉCONOMISER DE L'ÉNERGIE EN SEINE-SAINT-DENIS

Les impératifs actuels de sobriété énergétique ont poussé le Département à adopter un plan dédié dès le 29 septembre 2022. **Ce plan préconise un ensemble de mesures permettant de réduire de 10% les dépenses du Département en matière de chauffage et de consommation électrique (3% dans les collèges). Des mesures liées au gaspillage alimentaire, à la part carnée des repas distribués dans les crèches et les collèges, à la gestion du papier et du mobilier dans les équipements départementaux ont également été prises.**

Pour permettre l'appropriation de ce plan de sobriété énergétique, favoriser son enrichissement participatif et en accroître la portée, il a été proposé aux agent.e.s départementaux de participer à des ateliers de travail afin de partager leurs propositions et de contribuer à la définition d'engagements complémentaires à ces mesures.

Ce plan est également l'occasion de renforcer des chantiers existants de maîtrise et de gestion de l'énergie de le territoire de la Seine-Saint-Denis :

- Le développement de toitures photovoltaïques ;
- Le développement des réseaux de chaleur ;
- Le plan éco-collège et la rénovation des bâtiments ;
- L'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique.

Les chantiers de diversification des approvisionnements énergétiques du Département

La diversification des approvisionnements énergétiques du Département est d'abord engagée avec le développement du solaire photovoltaïque. Après l'inauguration de la toiture solaire du collège Jean Zay de Bondy en 2022, 10 collèges ont



Panneaux photovoltaïques, collège Jean Zay, Bondy © Nicolas MOULARD

été identifiés pour ce type d'installation en 2023, du fait de l'orientation et de la surface de toiture disponible. Une collaboration est initiée avec le SIPPAREC d'une part, et avec les coopératives citoyennes locales et leur tête de réseau Energie Partagée d'autre part, pour étudier la faisabilité de tels projets sur trois nouveaux collèges à horizon 2024. Enfin, les échanges avec la coopérative Plaine Energie Citoyenne portant sur le centre équestre du parc Georges-Valbon à la Courneuve se poursuivent également, autour d'un projet dit d'"autoconsommation collective", auxquels pourraient être associés d'autres équipements départementaux situés dans un périmètre proche. L'objectif de ce projet est de couvrir au moins 25% des besoins électriques du site avec ces panneaux.

Des études de raccordement à des réseaux de chaleur sont par ailleurs engagées pour 6 collèges: à Drancy (collèges Jorissen, Paul Bert et Pierre Semard), Bobigny (collège République) et au Blanc Mesnil (collège Aimé et Eugénie Cotton). 20 collèges départementaux sont déjà reliés à des réseaux de chaleur.

Pour l'ensemble du patrimoine départemental, une étude technicoéconomique sera engagée en 2023 sur toutes les potentialités d'approvisionnement en énergies renouvelables : raccordements aux réseaux de chaleur, géothermie, récupération de la chaleur des eaux d'assainissement ou de data centers implantés sur le territoire...

L'ensemble de ces mesures ouvrent la révision du Schéma Directeur Energie du Département, dont les priorités identifiées sont la contribution au développement des réseaux, l'approvisionnement en chauffage, électricité et en carburant, l'achat d'eau potable et la gestion patrimoniale.

CHIFFRE CLÉ

15 millions d'euros engagés en 2022 pour améliorer la performance thermique des bâtiments départementaux et des collèges.

Le plan éco-collège du Département

Fin 2020, le Conseil Départemental a adopté son Plan éco-collège 2021-2030 qui prévoit l'investissement d'1 milliard d'euros pour la construction, la rénovation et la résilience écologique des collèges publics du territoire, et une cour Oasis pour chacun des 130 collèges. Cela représente au total 13 opérations de rénovation avec extension de capacité, 9 collèges reconstruits, 8 établissements créés, la rénovation partielle de 16 collèges et des 5 cités mixtes.

En 2022, 3 chantiers de rénovation lourde sont en cours : au collège Curie (Les Lilas), Lenain de Tillemont (Montreuil) et Sisley (Île-Saint-Denis). Deux concours de maîtrises d'oeuvres ont été par ailleurs attribués pour une construction neuve aux Docks de Saint-Ouen et pour la reconstruction

du collège Balzac à Neuilly-sur-Marne. Deux jurys de candidatures sont également en cours pour les opérations de reconstruction du collège Brossolette à Bondy et de rénovation lourde du collège Saint-Exupéry à Noisy-le-Grand.

Ces chantiers s'accompagnent du renouvellement d'un marché global de performance énergétique pour la rénovation énergétique de 5 collèges : Pablo Neruda à Pierrefitte-sur-Seine, Descartes au Blanc-Mesnil, Jean Zay à Bondy, Langevin Wallon à Rosny-sous-Bois et Eugène Carrière à Gournay-sur-Marne. Le programme des travaux vise à réduire de 40 % le niveau actuel global de consommation d'énergie des 5 sites. Des performances thermiques très élevées seront exigées, tant pour la rénovation de l'enveloppe extérieure des constructions (isolation thermique des couvertures et des façades, menuiseries extérieures, protections solaires) que pour les installations techniques (chauffage-ventilation-éclairage-gestion technique).

L'objectif est de diviser par deux les émissions de gaz à effet de serre liées à l'exploitation de ces 5 sites. Enfin, une Analyse du Cycle de Vie (ACV) des bâtiments sera réalisée ; le recours à des matériaux recyclés, ainsi qu'à des matériaux bio-sourcés seront étudiés, en complément d'une recherche de sobriété, d'économie de matériaux et d'une réflexion approfondie sur la maîtrise de l'exploitation.

LE PARTENARIAT DU DÉPARTEMENT AVEC LE CEREMA

En 2022, le Département a engagé un partenariat avec le CEREMA - Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement placé sous la tutelle de l'Etat - pour l'accompagner dans la mise en oeuvre de politiques d'adaptation au changement climatique. Un des premiers chantiers de ce partenariat est d'établir un diagnostic de vulnérabilité au changement climatique du bâti départemental : les travaux porteront sur l'adaptation du parc bâti aux aléas climatiques présents et futurs, en particulier en terme de confort d'été face aux épisodes caniculaires. Ce diagnostic contribuera également à la révision du Schéma Directeur du Département.

L'accompagnement des ménages en situation de précarité énergétique

Le Conseil Départemental a voté en septembre 2022 de nouvelles orientations pour le renouvellement de la politique départementale de lutte contre la précarité énergétique. En effet, en Seine-Saint-Denis, 66% des logements ont été construits avant 1975, contre 61% au niveau national.

Il est ainsi proposé de relancer l'Alliance départementale, présidée par le Département, regroupant les collectivités locales, les Agences Locales de l'Energie et du Climat (ALEC), des bailleurs, la CAF, des entrepreneurs RGE issus de la

filiale de la construction durable, des fournisseurs d'énergie, les associations partenaires du Département, ainsi que des partenaires de la santé et des représentants de la société civile. L'Alliance permettra d'affiner le diagnostic territorial de la précarité énergétique, de mobiliser largement les acteurs, de co-construire une politique territoriale partagée, en constituant une interface cohérente avec la Métropole du Grand Paris. **Le Département a d'ailleurs signé en 2022 une convention avec la Métropole du Grand Paris,**

LES ACTIONS MENÉES SUR LE BÂTI DÉPARTEMENTAL

La rénovation de la piscine de Marville et la construction de la piscine de Pierrefitte, dont le Département a la charge, sont toutes les deux engagées dans une démarche Bâtiment Durable Francilien - qui dépasse les obligations liées à la RE2020. Un travail est par ailleurs engagé sur les consommations énergétiques et le réemploi de matériaux issus des travaux de regroupement de deux bâtiments départementaux pour la création de la Maison de l'Autonomie et des Aidants. Un nouveau marché de performance énergétique a également été notifié en juin 2022 pour la maintenance et l'amélioration de l'ensemble du patrimoine départemental : ce marché se traduit par une meilleure maîtrise des températures de consigne, un intéressement des entreprises à l'atteinte des objectifs d'économie du Département et un plan d'investissements à 8 ans pour améliorer les installations techniques des bâtiments administratifs du Département.

afin de renforcer les collaborations sur plusieurs volets visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre sur le territoire : un travail sera notamment engagé sur les impacts sociaux de la mise en place de la Zone à Faible Emissions.

Le Département s'engage également dans la création de son propre programme SLIME (Service Local d'Intervention pour la Maîtrise de l'Energie), qui est proposé aux collectivités territoriales afin de constituer un service intégré permettant de centraliser les signalements de ménages pour le déclenchement d'une visite à domicile afin de réaliser un diagnostic socio-technique, et d'orienter ces derniers vers les dispositifs existants.

Le SLIME départemental doit concrètement permettre à tout travailleur social (CAF, conseil départemental, communes, CCAS ...) accompagnant un ménage éprouvant des difficultés pour payer ses factures d'énergie ou en inconfort thermique dans son logement de le signaler au service intégré et ses délégués.

Pour outiller cette Alliance et consolider son fonctionnement partenarial, le Département travaille en partenariat avec Cap Digital au développement d'une plateforme digitale et collaborative visant, a minima, à assurer un suivi efficace des accompagnements engagés au titre de la lutte contre la précarité énergétique et de leurs effets, en inscrivant le foyer dans une logique de parcours, du repérage de la précarité énergétique

vers une résolution concrète. Son développement et son test impliqueront un financement de 47.000€ par le Conseil Départemental.

La poursuite du dispositif EcEAUnome, qui voit la distribution de manière accompagnée de 20 000 kits économiseurs d'eau potable chaque année, dont 16 000 sous forme de visites à domicile, est par ailleurs engagée. Selon les premières évaluations, ce dispositif répond largement aux attentes des bénéficiaires, et peut permettre d'économiser entre 150 et 300 euros par an (quand une fuite est détectée à cette occasion, par exemple).

Ces mesures s'ajoutent aux aides existantes du Département en matière de lutte contre la précarité énergétique : le Fonds de Solidarité Logement, dont bénéficient plus de 7 000 ménages, pour un montant de 2 millions d'euros ; le CHEC départemental (Chèque Habitat Ecologique et Citoyen), qui apporte une aide financière - jusqu'à 70% du montant des travaux HT, dans la limite de 30 000 euros - pour des actions favorisant la transition écologique et l'amélioration du cadre de vie et du vivre ensemble dans le parc de logements collectifs existant ; ou encore le soutien aux trois ALEC qui couvrent le territoire départemental ou à Seine-Saint-Denis Habitat.

DÉVELOPPER L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET SES FILIÈRES EN SEINE-SAINT-DENIS

Le Département de la Seine-Saint-Denis gère un patrimoine bâti conséquent (400 implantations bâties, dont 130 collèges, 200 crèches ou services sociaux, etc.), 350 km de voirie, une partie du réseau d'assainissement, 8 parcs et un certain nombre de parcelles non construites. Ce patrimoine génère un grand nombre de chantiers, qu'il s'agisse de la construction et de la rénovation de nombreux collèges, crèches, PMI, équipements sportifs, ou encore de l'aménagement de voiries, d'espaces publics ou des bassins de rétention des eaux pluviales, notamment.

Ces chantiers, au-delà de leur gestion propre en tant que telle (limitation du bruit, des poussières et résidus, de la pollution, de l'impact sur le cadre de vie...) représentent autant d'occasions de mettre en œuvre les principes de l'économie circulaire, en recherchant des solutions

d'optimisation des consommations de matières et d'énergie et en développant des synergies entre ces opérations, mais aussi avec des opérations voisines et concomitantes sur le territoire. La convention signée cette année avec la Métropole de Grand Paris, citée plus haut, acte par ailleurs la volonté du Département d'adhérer à la charte de l'économie circulaire, tout récemment mise en place. Le Département s'inscrit également dans le Club Métropolitain des Acteurs pour une Construction Circulaire de la Métropole du Grand Paris.

Le Département répond à cet enjeu à travers les actions suivantes :

- L'intégration de l'économie circulaire dans les opérations sous maîtrise d'ouvrage départementale ;
- L'adoption d'une stratégie de logistique sur le territoire ;



L'écoconstruction à partir de déchets plastiques, entreprise Le Pavé, Aubervilliers © Franck RONDOT

- L'organisation de comités de filière et le soutien aux acteurs du territoire ;
- La multiplication des partenariats pour le développement de filières innovantes.

La stratégie logistique départementale

Le Département a présenté en 2022 ses propositions pour une stratégie logistique départementale, afin de répondre aux enjeux cités plus haut et également de contribuer aux choix des lieux d'implantation, des choix de flottes et des modes d'approvisionnement du territoire, qui sont un facteur de résilience selon la robustesse des chaînes logistiques mises en place. La logistique est également un secteur économique en pleine croissance, déjà largement implanté en Seine-Saint-Denis et dont les retombées en matière d'emploi et d'insertion peuvent encore

LA GESTION DES DÉCHETS À LA COLLECTIVITÉ

Les bâtiments centraux du Département, situés à Bobigny, dispose d'un système de tri 5 flux depuis 2020.

Les déchets récupérés sont ainsi valorisés auprès d'un centre de tri situé à Blanc-Mesnil. De janvier à septembre 2022, 38% des déchets récupérés ont ainsi pu être recyclés. Cette démarche s'accompagne d'actions d'information et de sensibilisation auprès des agents. La stratégie, à terme, est de réduire les déchets dans les bâtiments centraux : un travail est engagé pour 2023, notamment sur la gestion du papier. Cette mesure s'inscrit dans le plan de sobriété énergétique voté par le Département fin 2022.

être développées au bénéfice des habitants.

C'est à ce titre que la stratégie logistique amorce par exemple une réflexion sur la **gouvernance des canaux** (développement de projets logistiques sur les sites disponibles, accompagnement du verdissement des flottes, amélioration de l'insertion urbaine des activités portuaires) ou encore sur l'intégration de la dimension logistique au Plan Alimentaire Territorial du Département, qui a dès son lancement souligné le besoin d'un foncier logistique sur le territoire de la Seine-Saint-Denis (plateforme de consolidation, etc.). Elle a également pour objectif la déclinaison de l'étude TramFret par la mise en place d'une expérimentation pour le transport de marchandises par tramway.

Le soutien au développement de l'économie circulaire sur le territoire

Le Département a en 2022 structuré son action pour faire le lien entre les dynamiques et les projets d'économie circulaire sur le territoire et la stimulation de l'économie sociale et solidaire.

C'est par exemple à ce titre qu'il a lancé en 2021 des comités de filières, dont l'objectif est de rassembler les acteurs de la construction durable mais aussi de l'alimentation durable, de la mode éthique et responsable et du livre écoresponsable, afin de recenser les besoins de ces filières et identifier des actions pour repenser les

CHIFFRE CLÉ

125 500€ de subventions accordées aux associations oeuvrant dans le champ du réemploi, de l'économie circulaire, de la création et de la production écoresponsable dans l'édition 2022 de l'Appel à Agir in Seine-Saint-Denis. 50% de ces projets sont en lien avec la production et les filières de réemploi et de valorisation.

modèles de commande, en lien avec le Schéma de Promotion des Achats Responsables du Département. D'autres temps de rencontres sont organisés, intitulés "la Seine-Saint-Denis qui inspire", pour favoriser le retour d'expérience entre acteur.rices. Des visites ont ainsi été organisées auprès des associations Niveau Zéro Atelier à la Courneuve, autour de la transformation des terres excavées, ou encore autour des Jeux Olympiques et Paralympiques avec la visite des locaux de l'association Le Pavé, qui transforme les déchets plastiques en éco-matériaux. Le Département a par ailleurs organisé en 2022 une rencontre entre les services départementaux et les fournisseurs travaux du territoire, pour présenter les grands chantiers en cours et les marchés afférents.

Le Département met enfin à disposition des acteur.rices locaux et des habitant.es plusieurs applications interactives pour donner à voir les solutions durables et innovantes et trouver les outils nécessaires à l'organisation d'événements écoresponsables (la plateforme du Co, démonstrateur d'écoresponsabilité), ou encore

pour situer sur le territoire les fermes urbaines, épicerie.s solidaires et ce qui contribue à la valorisation d'une alimentation durable (Made in Seine-Saint-Denis). Une application dédiée à la mode durable est également en cours de conception.

Pour que les opportunités ouvertes par la structuration de filières écoresponsables sur le territoire profitent en priorité aux publics accompagnés par le Département, et en lien avec la refonte de sa politique d'insertion à l'emploi, le Département ouvre un partenariat en 2022 avec la Chambre Régionale de l'Economie Sociale et Solidaire d'Île-de-France. Il permettra notamment de réaliser une étude sur les leviers pour permettre aux acteurs de l'ESS d'accéder au foncier, de mettre en oeuvre un programme d'animation territoriale autour de ces enjeux, et d'organiser un hackathon pour favoriser la coopération économique, et l'accès aux marchés publics départementaux.

D'autres partenariats structurants ont été ouverts en 2022 sur ce sujet, notamment **avec l'entreprise Neo-Eco dans le cadre d'une convention de recherche et développement, afin de réaliser une étude transversale des flux de matières liés à l'ensemble des opérations de bâtiments et d'aménagement sous maîtrise d'ouvrage départementale.** Cette étude vise à optimiser l'incorporation d'éco-matériaux et la valorisation des gisements de matière au niveau de ces opérations. **Une convention avec la Société du**

Grand Paris a également été votée pour valoriser les déblais issus des chantiers du Grand Paris Express dans les projets d'aménagements du Département.

Le Département est par ailleurs adhérent à l'association Ekopolis depuis 2022, dont le rôle est notamment d'accompagner les collectivités à travers les démarches Bâtiment Durable Francilien et Quartier Durable Francilien.

LE BATEAU PIERRE-SIMON GIRARD, VITRINE DE L'AMÉNAGEMENT ÉCORESPONSABLE SUR LE TERRITOIRE

Le Département a fait l'acquisition en 2022 de la péniche Pierre-Simon Girard, seul bateau de croisière capable de naviguer sur la petite section du Canal. Il sera dédié à des rencontres publiques et des croisières solidaires, destinées aux publics accompagnés par les services départementaux. Un marché d'embellissement de cette péniche a été lancé à cette occasion, dont les clauses environnementales imposent l'utilisation de matériaux de réemploi, le traitement des déchets générés par le chantier et la mise en circuit de réemploi des matériaux issus de la déconstruction. Un second marché dédié au verdissement de la motorisation du bateau est également en cours.

Transformer le territoire et l'action publique

La pondération des 10 engagements du Département entre la première et la deuxième partie de ce rapport en témoigne : les politiques d'adaptation au changement climatique doivent être renforcées, notamment grâce à la future stratégie de résilience territoriale du Département. Il s'agit de notre capacité à répondre aux besoins fondamentaux de la population, que ce soit en situation de crises successives ou pour la gestion des stress chroniques induits par le réchauffement climatique.

Cela passe par des politiques d'aménagement du territoire et le déploiement des plans d'action votés depuis 2019 : augmentation de 20 à 30% du taux de canopée urbaine en Seine-Saint-Denis via le Plan Canopée, lutte contre les inondations et ouverture des points d'eau à la baignade via le Plan Bassin, requalification de l'espace public départemental pour améliorer le cadre de vie via la stratégie espaces publics, garantir l'accès à une alimentation saine ou durable, ou encore placer la transition écologique au coeur du Projet Educatif Départemental pour former les générations futures.

Le Conseil Départemental a néanmoins également la conviction que la réponse apportée à ces besoins fondamentaux se situent aussi dans les politiques publiques d'accompagnement social, éducatif, et de mise en capacité de la population sur les sujets de transition écologique. Les plans d'action dédiés à ces enjeux sont présentés dans cette partie du rapport.

1 PAS DE PAUVRETÉ



2 FAIM «ZÉRO»



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



15 VIE TERRESTRE



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



LES ENGAGEMENTS DU DEPARTEMENT

- Développer le rôle écologique et social de la nature en ville
- Donner accès à une alimentation saine et durable
- L'écologie, levier de mobilisation de la population et d'accès à l'emploi

La parole à...



Belaïde Bedreddine,
Vice-Président du Conseil Département en charge de l'écologie urbaine

La Seine-Saint-Denis est un territoire d'eau ! Cette présence de l'eau a trop souvent été busée, canalisée, cachée au regard des habitant.es et usager.es. Pourtant l'eau est essentielle à la vie ! Son bon usage participe de la mobilisation indispensable face au dérèglement climatique.

C'est pour cela que le département veut redonner toute sa place à l'eau sur notre territoire ! Par la déperméabilisation des sols, par exemple lors de création de cours oasis dans les collèges ou lors d'aménagements, nous facilitons l'infiltration de l'eau à la parcelle, pour irriguer naturellement les sols. La construction de bassin de rétention permet de lutter contre les inondations et de limiter les rejets de polluants dans le milieu naturel. Enfin, la redécouverte de la vieille mer favorisera l'arrivée d'une nouvelle biodiversité et proposera un cheminement paysager aux promeneurs du parc Georges Valbon.

L'aménagement se pense aujourd'hui en redonnant toute sa place à l'eau et à la diversité de ses usages !

AMÉNAGER ET VÉGÉTALISER LA SEINE-SAINT-DENIS

En complément du Plan Canopée et du Plan Bassin de la collectivité, **le Conseil Départemental engage en 2022 une stratégie de transformation et d'embellissement de l'espace public**, qui place l'habitant.e et l'environnement au cœur de ses politiques publiques. Autour de 7 axes opérationnels et de plusieurs chantiers clés, l'objectif est de construire un espace public résilient et inclusif, au service d'une Seine-Saint-Denis plus attractive.

Les évolutions récentes en matière de mobilité et d'environnement ont engagé le Département dans une politique de requalification de son réseau de voirie, après des décennies d'aménagement en faveur de la voiture. Si les dynamiques actuelles doivent être poursuivies, de nouvelles synergies et démarches qualitatives restent à déployer autour de l'espace public. En effet, face aux enjeux de la transition écologique et du réchauffement

climatique, aux problèmes de santé publique et de qualité de l'air, mais aussi de montée des inégalités sociales et des questions sécuritaires, les enjeux sont devenus multiples. L'espace public et le territoire dans son ensemble sont réinterrogés dans leur capacité même à construire un cadre de vie propice au mieux-vivre ensemble.

Les travaux de la consultation « Seine-Saint-Denis 2030 » lancée en 2020, notamment auprès d'un groupement du CNRS, ont montré toute la richesse qu'il y a à faire des voies départementales des lieux d'attractivité, à travailler à une plus grande appropriation du territoire par les habitant.es, à les écouter et à les impliquer, afin de fabriquer des lieux de cohésion sociale et d'identité, supports d'aménités et de communs.

Dans une même logique de valorisation du patrimoine départemental, un Atlas du foncier



Cours Oasis du collège Liberté, Drancy © Faustine FAURE

et une stratégie d'utilisation des parcelles départementales a été mis en place en 2022. Outil de dialogue en interne, cette méthode permet de préempter des parcelles afin d'y installer au maximum des lieux et projets hybrides (agriculture urbaine, implantation de lieux de l'économie sociale et solidaire...). 48 parcelles sont aujourd'hui analysées.

Les projets de nature en ville

La spécificité du Département de la Seine-Saint-Denis est historiquement de disposer de huit parcs et forêts départementales classés Natura 2000. Il gère un patrimoine naturel conséquent qui constitue une ressource pour le bien être des habitant.es, la qualité du paysage et du cadre de vie, et l'écologie du territoire. Ces compétences ont été renforcées en 2019 d'un **Plan Canopée, qui vise à renforcer la présence de l'arbre sur le territoire de façon pérenne en plantant à la fois davantage et mieux : des espèces mieux adaptées, sur des sols désimperméabilisés, etc. Il prévoit la plantation de 30 000 arbres à horizon 2030, la réalisation de deux forêts urbaines chaque année, la création systématique d'alignements d'arbres le long des portions de routes départementales qui en sont dépourvues et le renforcement de la présence des arbres, de l'eau et du végétal dans les cours des collèges et des crèches.**

Dans le cadre de ce Plan, un parcours éducatif a également été proposé en expérimentation à deux collèges dont Pablo Neruda à Gagny, doté d'une cour Oasis. Le parcours intitulé « A la découverte

de l'arbre » a permis aux élèves d'une classe de sixième de découvrir les multiples rôles de l'arbre (pour la biodiversité) et ses usages (cosmétiques, alimentaires, pharmaceutiques).

En 2022, trois **forêts urbaines** sont réalisées : le long d'une route départementale à Epinay-sur-Seine, sur un délaissé de voirie à Sevran - en partenariat avec une association, dans une logique participative avec les habitant.es et les collégien.nes du collège Georges Brassens - et une forêt comestible a été installée à la Ferme du Sausset.

Le Département soutient d'autres réalisations de forêts urbaines via un appel à projet dédié lancé pour la première fois cette année. L'objectif est de soutenir les collectivités souhaitant s'engager dans la végétalisation du territoire, financièrement et en apportant des réponses techniques lors des études préalables et de la conception. Le Département finance la fourniture des végétaux et des travaux de plantation à hauteur de 80% du projet. En 2022, ces projets se situent à Aubervilliers, à Livry-Gargan et à Stains.

Depuis 2019, neuf cours Oasis ont par ailleurs été aménagées sur le territoire, dont cinq cette année, dans les collèges Jean Moulin (Montreuil), Victor Hugo (Noisy-le-Grand), Liberté (Drancy), Delaune (Bobigny) et Henri Barbusse (Saint-Denis). Pour ce dernier, une concertation a été animée par le CAUE93 et a permis d'investir les élèves, le personnel des collèges, les professeurs et les parents d'élèves sur le projet de la cour. Ce type

de concertation a été renouvelée pour le collège Joliot Curie à Stains, et trois autres collèges devraient en bénéficier entre 2023 et 2024.

Ces aménagements ont des objectifs de végétalisation, de désimperméabilisation des sols, de création d'espaces de fraîcheur et d'évolution des usages prenant en compte la question du genre dans ces espaces.

A titre d'exemple, les travaux menés au collège Liberté à Drancy ont permis d'augmenter de 27% les surfaces en pleine terre de la cour, et de 52% les surfaces perméables. Ces travaux

s'accompagne par ailleurs de l'évolution des pratiques des agent.es, et notamment des ouvriers professionnels dans les collèges, avec la mise à disposition d'outils de gestion (plan de gestion, formations, matériel...). Un projet d'éco-pâturage a par ailleurs vu le jour en 2022 dans le collège Jean Villar à Villetanneuse. Des moutons entretiennent ainsi naturellement la pelouse de l'établissement et permettent aux élèves de renouer avec la nature, dans un environnement très urbain. Ce projet pourrait être déployé auprès d'autres collèges à partir de 2023.

Concernant les projets de nature en ville sur le patrimoine départemental et notamment dans les parcs, **en 2022 se sont achevés les travaux de dépollution du Terrain des Essences au parc Georges Valbon en prévision des Jeux Olympiques et Paralympiques, ainsi que les travaux de renaturation et de conception du projet paysager du parc de la Fosse Maussoin,**

qui permettront d'étendre le parc de 13 hectares : 7 ont ainsi été ouverts au public cette année, avec la plantation de 1 000 arbres supplémentaires. Quatre projets conséquents de **reconquête écologique, d'alignements d'arbres** et de désimperméabilisation des sols sont lancés entre fin 2022 et début 2023, sur la RD928 à Epinay-sur-Seine, la RD78 à Pavillon-sous-Bois et les RD27 et 115 à Pantin. Par ailleurs, un partenariat scientifique avec le Laboratoire Eau, Environnement et Systèmes Urbaines (LEESU) et Hydrasol a également été lancé en 2022, et doit

LE LANCEMENT DE COURS JARDINÉES SUR LE TERRITOIRE

En complément du programme des cours Oasis, dont l'objectif est de doter l'ensemble des collèges d'ici 2030, le Département a lancé un Appel à Manifestation d'Intéret Cours Jardinées en 2022. Il permet de faire émerger des projets d'agriculture urbaine dans les espaces verts des collèges du Département, et d'ouvrir ainsi leurs espaces extérieurs au public. Les parcelles des collèges Jean Moulin à Aubervilliers, Gallois à Sevrans et Pollitzer à Montreuil sont ainsi aujourd'hui gérées par des associations qui animent la vie locale autour de ces espaces : potager pédagogique, pépinière de quartier, production de fleurs et de céréales... Ces projets s'intègrent aux programmes pédagogiques des élèves et favorisent ainsi une mutualisation des pratiques et des apprentissages. De nombreux autres projets d'agriculture urbaine sur le territoire sont suivis et impulsés par le Département, notamment via l'Appel à Agir in Seine-Saint-Denis et le dispositif Parisculteurs.

permettre au Département de disposer de diagnostics techniques et d'identifier des pistes d'action pour un essai de valorisation des eaux pluviales par la technique des arbres de pluie. Une mise en oeuvre de ce projet est en cours à Bagnolet. D'autres projets de recherche et développement sont ainsi menés dans une logique d'évolution constante de ces métiers, à l'instar du développement de l'outil Poc'N'Go dédié à la végétalisation du territoire auprès des collectivités partenaires du Conseil Départemental, en partenariat avec l'entreprise Terranis.

Les projets de l'eau en ville

Le Plan d'Investissement Bassin du Département vise à améliorer le cadre de vie de la population séquano-dyonisien.ne, notamment en réduisant les rejets polluants en milieu naturel, en réduisant le risque d'inondation, en développant deux sites de baignade naturelle dans les parcs départementaux Georges-Valbon et la Bergère et en améliorant l'intégration des ouvrages d'assainissement à leur environnement urbain, comme par exemple le bassin Maurice Audin à Clichy-sous-Bois.

C'est à ce titre que la **construction du bassin de rétention du « ru Saint-Baudile » à Gagny (volume de stockage de près de 30 000 m³) a commencé en avril 2022. Ce bassin d'un coût total estimé à 44,4 M€** permettra à la fois de réduire la pollution rejetée par temps de pluie en Marne et une réduction des risques de débordement des

réseaux d'assainissement lors des fortes pluies, ce qui limitera le rejet des eaux usées. Ces travaux s'inscrivent dans les objectifs de qualité des eaux pour la baignade des Jeux Olympiques et Paralympiques.

Le réaménagement de la « station Thomoux », à Neuilly-sur-Marne, a aussi été amorcé en 2022, avec la mise en place d'une nouvelle vanne, qui permettra de réduire la fréquence des rejets d'eaux usées en Marne par temps de pluie et leurs volumes ; ainsi que la construction d'un siphon sous la Marne, qui reliera l'ouvrage XI (Neuilly-sur-Marne) et le collecteur Rive Gauche de Marne (Noisy-le-Grand), afin de renvoyer les eaux de pluie non rejetées en Marne vers la station d'épuration Marne Aval (SIAAP) et plus largement de mieux gérer les flux d'eaux usées. Des travaux de reconquête écologique des bassins de Savigny à Aulnay-sous-bois et de la base de loisirs de Champs-sur-Marne sont également en cours.

L'EAU DANS LA VILLE DANS L'APPEL À AGIR IN SEINE-SAINT-DENIS

L'Appel à Agir s'est pour la première fois ouvert en 2022 à la thématique de l'eau en proposant une fiche thématique dédiée à l'accompagnement de la reconquête par les habitant.es de l'eau en ville, dotée de 50.000€. 8 dossiers ont été retenus et participent à la lutte contre les inondations et la préservation des milieux naturels, au rafraîchissement de l'espace public et à l'acculturation des habitant.es à la protection de la ressource ou aux enjeux de la biodiversité.

Le projet de redécouverte de la Vieille Mer, en partenariat avec le SIAAP, la Région Île-de-France et la Métropole du Grand Paris suit par ailleurs son déploiement : il a vocation à être une continuité structurante de la trame verte et bleue du Département, renforçant les liaisons entre les espaces plantés actuels et futurs. Il pourra également contribuer à leur protection et à leur extension, dans une approche articulant écologie, paysage, économie, usages et esthétique. **Le Département travaille depuis 2022 à la rédaction plus large d'un manifeste de l'eau dans la ville, qui doit permettre de renouveler sa politique en terme de gestion et de maîtrise des eaux pluviales notamment.** Dans le même temps, le Schéma d'assainissement du Département sera mis à jour pour la période 2024-2030.

Les projets de nature en ville sur le territoire - 2022

Les aménagements du Plan Canopée

Forêts urbaines

Porteur de projet

- Association
- Commune / EPT
- Département

Voirie

- Opérations d'aménagement sur Voirie

Parcs départementaux

L'état du parc

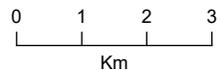
- Existant
- En projet

Les Cours Oasis et Cours jardinées

- ◆ Cours Oasis aménagées
- ◆ Cours Oasis à l'étude 2023
- ★ Appel à Manifestation d'Intérêt Cours jardinées

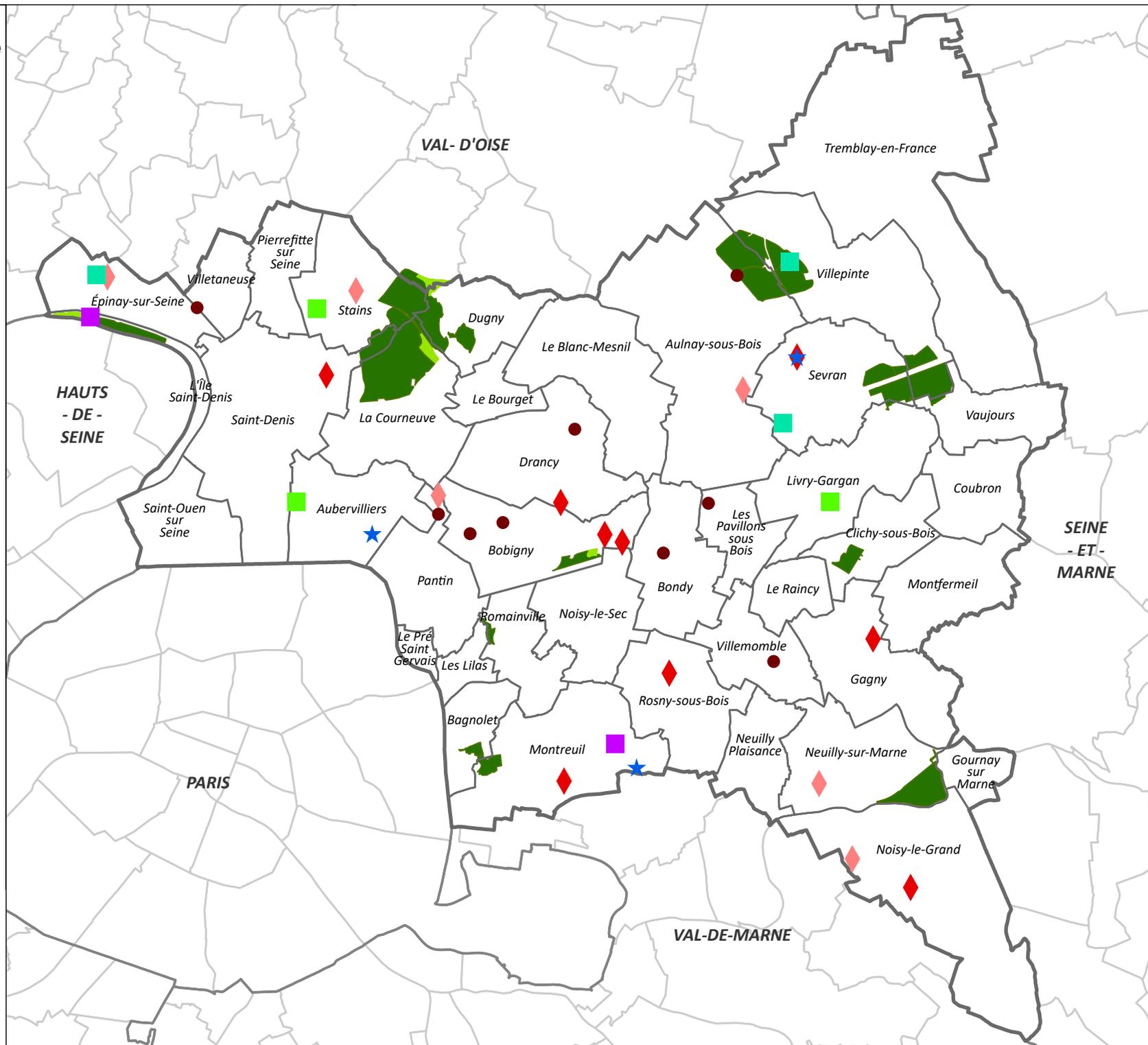
Plan N° 2022P192

Source : CD93, ADMIN EXPRESS - IGN



- DTCM -

Service de la Géomatique et l'Information Géographique
Date



Trois questions à...



L'association La Sauge

Quelles sont selon-vous les priorités en terme de transition écologique sur le territoire de la Seine-Saint-Denis ?

Il est très compliqué d'avoir une vision d'ensemble des enjeux prioritaires sur la transition écologique dans le département. Pour nous, il y a un enjeu fort et réel à former en particulier les jeunes sur les métiers de l'agro-écologie, qui sont des métiers durables et non-délocalisables. Cela peut avoir de très bonnes externalités positives sur le lien à la terre (dans toutes ces dimensions y compris affectives avec le territoire, la France), et permettra des rencontres entre des acteur.rices de la société qui ne se fréquentent pas : les agriculteur.rices et les populations rurales et les habitant.es de banlieues... et bien sûr un impact fort sur la santé publique avec le goût d'une alimentation durable, de qualité.

Aussi, bien que le territoire ait été fortement abîmé par l'urbanisation, il est important de conserver et valoriser chaque centimètre de pleine terre, et de ne pas détruire les terres agricoles. C'est là-dessus qu'il faut capitaliser pour créer de la résilience notamment alimentaire, plutôt que sur des projets technophiles, chers et finalement inaptes.

Que faites-vous pour y contribuer ?

Pour contribuer à cela, nous formons beaucoup de monde (environ 500 bénévoles par an et par ferme, 300 enfants dans le programme pédagogique, 1.700 collaborateur.rices d'entreprises...) aux rudiments de l'agro-écologie. Avec le projet de fermes semencières au Glacis, nous avons pour objectif à moyen terme d'en faire un centre de formation, pour les amateur.rices et les professionnel.les.

Nous réfléchissons à former des entrepreneur.euses sur le concept de ferme urbaine culturelle que nous avons mis en place (mais au niveau national).

On réfléchit beaucoup également à proposer du «jobbing» à la pépinière pour les jeunes à proximité de nos fermes. Ce serait un peu la version écolo du Mc Do, car on se rend vraiment compte que la dimension «salaire» est indispensable pour générer de l'attention auprès des plus jeunes dans les quartiers ou nous travaillons.

Qu'attendez-vous du Département pour vous accompagner dans ces démarches ?

Sur la question du jobbing, il y a un temps préliminaire de formation et d'immersion des jeunes. Il pourrait y avoir un soutien du Département, avec Pôle Emploi, pour faire un test de ce projet.

VIVRE, GRANDIR, VIEILLIR EN SEINE-SAINT-DENIS

Le Département se doit d'accompagner les habitant.es à toutes les étapes de la vie : à l'école, au travail et à la retraite. De nombreuses politiques publiques sociales d'accompagnement sont ainsi mises en place pour garantir le bien être de la population. Ces politiques publiques sont accompagnées d'autres dispositifs, qui participent à l'animation de la vie locale, à la capacité d'agir des habitant.es et à l'éducation populaire - à l'instar du Projet Educatif Départemental.

En 2022, le Département a par ailleurs lancé son tout premier budget participatif sur tout le territoire : tous les habitant.es de la Seine-Saint-Denis ont pu déposer leurs projets tant qu'ils concernaient du foncier départemental et pouvaient s'inscrire dans ses compétences légales. Si une thématique spécifique n'était pas arrêtée, il a été constaté qu'un grand nombre de projets répondaient au besoin de nature en ville et de

solidarité : **376 d'entre eux, sur une totalité de 571, concernent l'aménagement du territoire, des voiries, le besoin d'aménagement pour favoriser les mobilités actives, la végétalisation et la nature en ville.**

Enfin, la refonte de la politique d'insertion du Département, suite à la renationalisation du financement du RSA, ouvre la réflexion sur l'orientation vers les métiers de la transition écologique - en s'appuyant notamment sur les nombreux acteurs de l'économie sociale et solidaire sur le territoire. En effet, aujourd'hui 7 professions dites "vertes" sur 10 se trouvent à Paris et en petite couronne (Institut Paris Région) en Île-de-France. Pour remédier à cela, le Département renforce le nombre de places dans les formations pré-qualifiantes et qualifiantes, en réfléchissant par filière d'avenir (métiers du bâtiment, en lien avec les Jeux Olympiques et



Stand invitant les habitant.es de Noisy-le-Sec à voter pour trois des 118 projets soumis au département © Eric GARAUULT

Paralympiques).

CHIFFRE CLÉ

10 millions d'euros dédiés au **Projet Educatif Départemental**, pour financer les actions éducatives à destination des 79.000 collégien.nes du Département.

Le Projet Educatif Départemental

Le Conseil Départemental a voté en 2022 le renouvellement du Projet Educatif Départemental pour la période 2022-2027, 10 ans après sa création.

Parmi les 42 actions proposées pour l'éducation au développement durable, un programme dédié à l'écocitoyenneté propose aux collégien.nes de nombreux parcours, par exemple un dédié aux changements climatiques en partenariat avec l'association Planète Sciences. Une sensibilisation au vélo est également mise en place dans de nombreux collèges à travers l'organisation de vélo-écoles. Un autre projet, dédié à l'agriculture urbaine, permet quant à lui de mailler le territoire de projets au service d'une alimentation durable et locale, avec l'installation de ruches et l'organisation d'un concours du meilleur miel dans les collèges, de potagers, de vergers et de composts. En 2022, une expérimentation a été menée avec le réseau AMAP Île-de-France pour installer une AMAP solidaire dans les

collèges Courbet à Romainville et Gabriel Péri à Aubervilliers. L'offre des parcours dédiés à la biodiversité s'est également renouvelée en proposant notamment des formats plus courts de deux séances et en ouvrant plus de places, permettant à plus de collèges d'en bénéficier.

Plusieurs dispositifs permettent également aux élèves d'apprendre les leviers pour réduire son impact carbone. Le projet "sobriété collègue" prévoit par exemple des actions de sensibilisation pour développer la frugalité énergétique dans les établissements scolaires, mais également auprès des familles, grâce à l'installation de capteurs. Depuis cinq ans, le Département participe au concours inter-établissement "CUBE.S", organisé par l'Education Nationale et le CEREMA, et auquel six collèges du Département ont participé en 2022. Il encourage, par les usages, aux économies d'énergie : formations des équipes éducatives, mise à disposition de kits pédagogiques, accompagnement personnalisé, visite dans le collèges étaient au programme.

Le projet 130 pays pour 130 collèges est par ailleurs déployé dans les établissements et a pour ambition de créer une dynamique d'appropriation des Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024. Le Département souhaite proposer aux 130 collèges publics dont il a la charge d'orienter un projet pédagogique autour de l'un des pays participant aux compétitions olympiques et paralympiques. Après le choix d'un pays par chaque collège, celui-ci pourra être

accompagné, jusqu'en 2024, pour mener un programme pluridisciplinaire d'actions lui permettant de mieux découvrir ce pays. Un des axes étudiés pendant cette période sera notamment de favoriser la prise de conscience des transformations urbaines et sociales ainsi que l'impact des grands projets des JOP sur le cadre de vie (impact environnemental et social).

LE BUDGET PARTICIPATIF DES COLLÈGES

En parallèle du lancement du premier budget participatif départemental s'est lancée une démarche similaire dans 5 collèges départementaux, auprès des élèves et des familles, pour un budget total de 25.000€. Comme les riverain.es, les élèves ont pu prendre part à des ateliers de formulation de projets. Dispositif favorisant la citoyenneté, il a aussi mis au jour le souhait de projets écoresponsables chez les élèves : cet axe sera développé en 2023.

Les politiques d'insertion et d'emploi du Département

Au 1^{er} janvier 2022, la renationalisation du financement du RSA a permis au Département d'allouer **23 millions d'euros supplémentaires à la refonte de sa politique d'insertion, soit un doublement des crédits**. Cette politique renforce l'accompagnement des personnes au sein des **agences locales d'insertion**, structures nouvellement créées qui proposent des solutions de retour à l'emploi portées par les acteur.rices de

l'Economie Sociale et Solidaire, de l'insertion, de la Politique de la Ville et de l'éducation populaire ; et par les collectivités. Cette refonte permet également le doublement de crédits investis sur l'achat responsable : 250 000€ ont par exemple été alloués à des marchés d'insertion pour l'entretien des nouvelles cours Oasis dans les collèges. En 2022, le Département a par ailleurs engagé un partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat, afin d'accompagner les salariés du secteur du BTP dans l'intégration des exigences règlementaires liées à l'excellence environnementale. Un plan d'action à ce sujet est ainsi prévu pour 2023, et comprendra un volet de sensibilisation et de formation, ainsi que la fourniture de petit matériel d'intervention.

Ces projets et ces nouvelles allocations de crédits viennent renforcer une politique départementale déjà ambitieuse en terme d'achats responsables, visant à favoriser la prise en compte des objectifs de développement durable et à introduire des clauses sociales d'insertion. Ces objectifs s'accompagnent d'une mise en oeuvre de marchés réservés et de marchés d'insertion, avec une pratique de sourcing systématique avant la passation d'un marché ouvert à l'Insertion par l'Activité Economique ou au Secteur du Travail Protégé et Adapté.

En 2022, le Département a ouvert en interne un Comité Technique Constructions et Aménagements Durables, pour actionner 4 leviers complémentaires pour améliorer les pratiques des

maîtrises d'ouvrage départementales en matière de transition écologique : renforcer les outils prescriptifs, développer la formation des chargés d'opération sur les approches innovantes, accompagner les directions en maîtrise d'ouvrage sur les opérations actuelles et futures, mettre les acteurs des filières locales en capacité de se positionner sur les marchés afférents. Le comité technique a fixé 4 thématiques de travail prioritaire : performance énergétique des ouvrages, économie circulaire sur et entre les opérations, résilience face au changement climatique et recours aux matériaux biosourcés et géosourcés.

Prendre soin de la population

La crise sanitaire a souligné un fort besoin de prévention, dans un département où la densité de médecins est inférieure aux moyennes régionales et nationales, et où les précarités conduisent trop souvent à l'éloignement vis-à-vis des messages de santé et des parcours de soin. Face à ces enjeux, le Département a lancé en 2020 **l'Académie Populaire de la Santé, qui permet d'impliquer les citoyen.nes pour imaginer des actions de prévention sur une thématique dédiée.**

Ce lancement a été une réussite : grâce à leur formation, les ambassadeur.rices en santé ont pu mener sur le terrain une multitude d'actions qui ont touché près de 8 000 habitant.es de la Seine-Saint-Denis. Sur la base de ce succès, l'Académie est reconduite en 2022. 10 journées de formation

mensuelles sont prévues et permettront aux ambassadeur.rices d'acquérir les connaissances essentielles sur de grandes thématiques de santé publique de leur choix. Cette formation continuera de s'appuyer sur des actions de terrain collectives ou individuelles, élaborées par les membres de l'Académie.

Les outils de communication créés par les ambassadeur.rices seront par ailleurs renouvelés pour cette deuxième promotion, avec la mise en place d'un « Lab populaire de la communication en santé ». **La promotion 2022 de l'Académie compte 34 participant.es de 28 à 28 ans, dont 13 professionnel.les de la santé et du social. 22 villes du Département y sont représentées, et 9 langues et dialectes y sont parlés.**

LE DESIGN DE POLITIQUES PUBLIQUES AU

DÉPARTEMENT

La refonte de la politique d'insertion et le projet de "Lab populaire de la communication en santé" ont fait l'objet d'un travail de design de politique publique au Département. L'objectif est de développer une idée en co-construction avec les agent.es, de repenser un service, un espace et ses usages, de développer les compétences participatives des agent.es et de développer les modes de coopération avec les partenaires du Département. Cette méthode a par exemple également permis de mettre en place des comités usager.es au sein des circonscriptions de service social.

En 2022, le Département a lancé la deuxième édition de l'Appel à Manifestation d'Interêt pour des **"Tiers-lieux autonomie". Ce dispositif, allant jusqu'à 100 000€ d'aide à l'investissement et 50 000€ d'accompagnement en fonctionnement, a pour objectif de développer des espaces évolutifs et collaboratifs sur le territoire, mettant à disposition des personnes en perte d'autonomie des ressources et services pour faciliter leur quotidien.** Le Schéma Autonomie et Inclusion prévoit 25 tiers-lieux de ce type à horizon 2024. 7 projets ont déjà vu le jour entre 2021 et 2022, notamment via le financement de l'association Pas si Loin à Pantin, de la Maison Montreau à Montreuil, ou du FASOL (Fabriquons la Solidarité) à Rosny-sous-Bois. Ces lieux favorisent le lien social par la création et le maintien d'un réseau social autour des personnes ciblées (personnes âgées, personnes en situation de handicap, aidant.es, professionnel.les...) et renforcent leur sentiment d'utilité. Ils favorisent également la prévention de la perte d'autonomie par une information des personnes ciblées sur les aides, dispositifs, droits, et par une participation à des activités de sensibilisation et de prévention ; et améliorent enfin la prise en charge médico sociale à domicile par une meilleure détection des besoins et une mise en oeuvre plus efficace de la prise de charge.

Dans cette même logique, le Département prend part à la démarche "Quartiers inclusifs", portée par l'Agence Nationale de Renouvellement Urbain. 12 quartiers séquano-dyonisens sont concernés

par la construction d'un référentiel pour une Seine-Saint-Denis favorable au vieillissement et au handicap, qui comprend des aspects liés à l'adaptation des logements et le montage d'espaces de vie partagés, à l'aménagement de l'espace public et la création d'espaces de végétation et d'îlots de fraîcheur, et au renforcement du lien social sur ces quartiers.

Depuis 2020, le Département a mis en place le dispositif "Agent.es solidaires", dont l'objectif est de compléter son soutien financier aux associations du territoire en proposant à l'ensemble de ses agent.es la possibilité de donner jusqu'à deux jours par mois à l'association de leur choix. Ce dispositif a permis à une soixantaine d'agent.es de s'engager autrement pour le territoire. Aujourd'hui, le Département souhaite poursuivre et développer ce dispositif expérimental en l'ouvrant à davantage d'agent.es et d'associations.

LE BEL ÉTÉ SOLIDAIRE ET OLYMPIQUE

Pour la troisième année consécutive, le Département a financé cet été plus de 700 activités estivales et culturelles, notamment dans les parcs départementaux., pour une enveloppe totale de 2 millions d'euros. Ce dispositif mêle des activités spécifiquement dédiées aux publics prioritaires du champ social à une programmation grand public artistique, culturelle et sportive dans l'espace public. 4 stations d'été ont pour la première fois accompagnées cette programmation dans les tiers-lieux du territoire.

La parole à...



Frédérique Denis,
Conseillère départementale déléguée au Plan
Alimentaire Territorial

Dans un contexte de dérèglement climatique, de guerres, d'épidémies, jamais la question de la sécurité alimentaire ne se sera autant posée.

Dans un département fortement urbanisé, notre Plan Alimentaire Territorial fait entrer résolument la question des « boucles alimentaires », des producteurs aux mangeurs, dans une logique de résilience territoriale.

Nous portons la volonté politique de permettre à tou-te-s les habitan-te-s de la Seine-Saint-Denis, a fortiori les plus vulnérables et les plus jeunes, l'accès à une alimentation de qualité, saine et équitable qui, en même temps, protège le climat et la biodiversité. C'est un engagement transversal à tous nos pôles d'action.

Parce que l'écologie et la justice sociale sont les deux faces d'une même réalité, le PAT se conçoit comme un levier de réduction des inégalités ; il fait le pari d'être un outil d'inclusion et de solidarité, d'insertion et de formation, au plus près des usagers et des acteurs associatifs dans toute leur diversité.

SE NOURRIR EN SEINE-SAINT-DENIS

Le Plan Alimentaire Territorial du Département a été officiellement lancé en 2022. Démarche inédite pour un territoire aussi urbanisé et densément peuplé que la Seine-Saint-Denis, elle est envisagée comme un outil au service d'une meilleure accessibilité des produits durables et de qualité pour toutes et tous et comme un espace de coopération pour les acteur.rices du territoire, du public comme du privé, qui interviennent dans ce domaine. Trois grandes orientations structurent ainsi les actions du Plan Alimentaire Territorial: Produire des possibles, Agir et expérimenter et Tisser des liens.

Le Département est par ailleurs engagé dans le développement et le soutien à des projets d'alimentation et d'agriculture urbaine sur le territoire. **En 2022, un total de 159.000€ de subventions a été attribué aux associations oeuvrant dans ce domaine, dans le cadre de**

l'Appel à Agir in Seine-Saint-Denis. 58% de ces projets concernent la lutte contre la précarité alimentaire et la solidarité alimentaire, 21% la sensibilisation à l'alimentation durable, 17% l'agriculture urbaine avec une dimension solidaire et 4% sont des projets d'entrepreneuriat social et d'insertion dans les métiers de l'alimentation durable. D'autres appels à projet départementaux répondent aux besoins associatifs, notamment en terme d'aide alimentaire : ce sont 2 millions d'euros au total qui y sont dédiés chaque année.

Les travaux du Plan Alimentaire Territorial en 2023

Une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage a été attribuée en 2022 pour accompagner notamment le déploiement de quatre groupes de travail en lien avec le Plan Alimentaire Territorial :

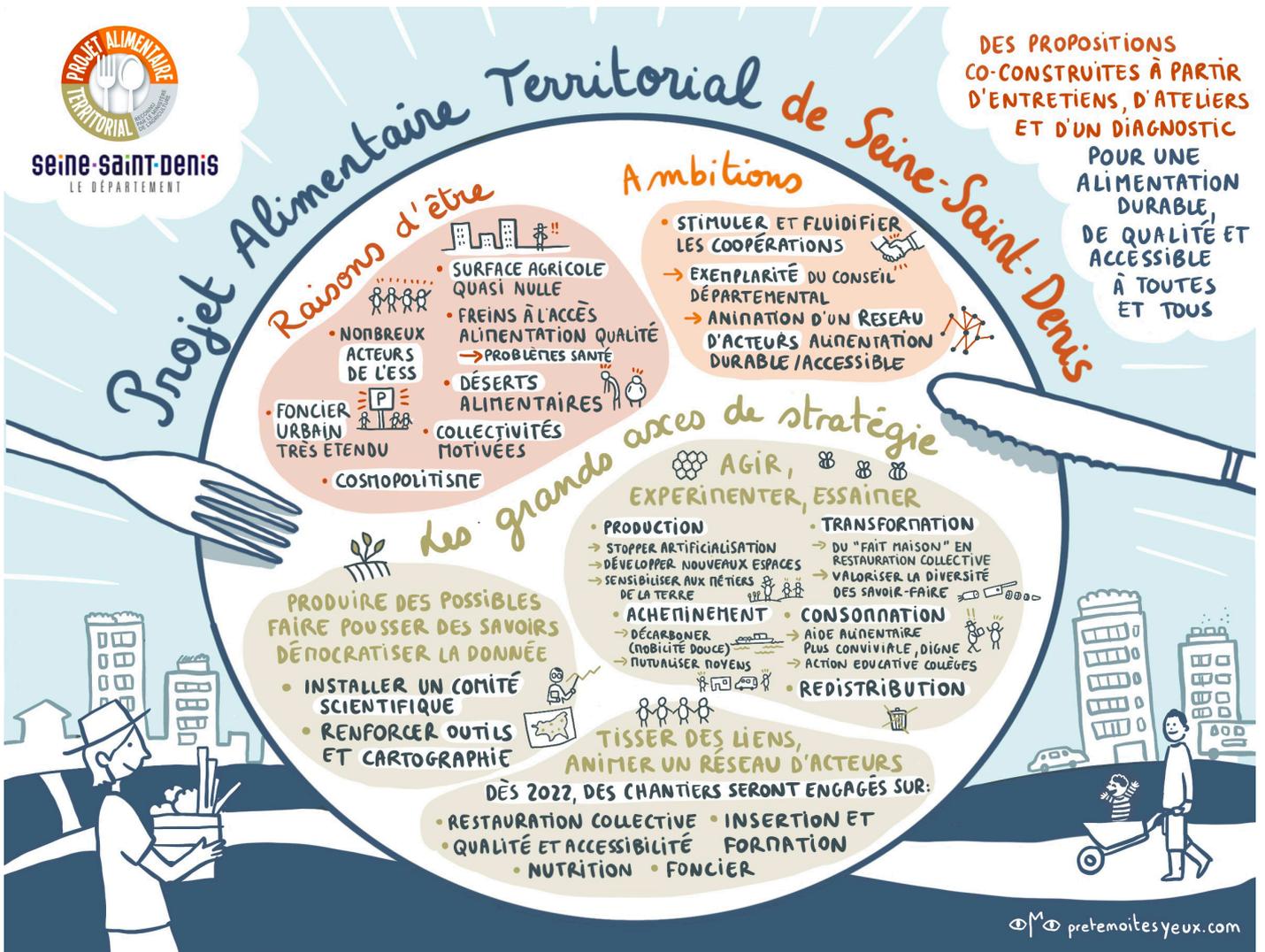
- Un groupe « Qualité et sécurité alimentaires »



Stand du Département au Salon de l'Agriculture 2022, association Re-belles © Bruno LEVY



seine-saint-denis
LE DÉPARTEMENT



Facilitation graphique, fresque de présentation du Plan Alimentaire Territorial © Sophie RAYNAL, Prête moi tes yeux

- qui, partant des nombreux freins à l'accès à une alimentation durable et de qualité (économique, géographique, socio-culturels), sera axé sur la résilience et l'aide alimentaire ;
- Un groupe « Insertion & Formation, cultures de l'alimentation » qui identifiera les moyens mobilisables par le Département et ses partenaires pour lutter contre la crise de vocation qui frappe le secteur primaire et, par extension, les métiers de la transformation et de la logistique alimentaire. A ce jour, deux chantiers prioritaires ont été identifiés : la formation des bénéficiaires du RSA aux métiers de l'alimentation durable et la valorisation des

métiers de l'alimentation durable ;

- Un groupe « Restauration collective », dont les efforts seront axés en priorité sur l'exemplarité du département (100% de bio et/ou labellisés et augmentation de la part du "fait maison" dans les collèges en 2023) à travers l'atteinte et le dépassement des objectifs de la loi EGALIM. Ils s'accompagneront d'une réflexion sur l'éducation au goût, au bien-manger et à la démocratie alimentaire dans les relais de la restauration collective (scolaire, administrative, crèches, EHPAD...), l'accroissement de la part du végétal dans les menus, et une mutualisation des bonnes pratiques en matière de lutte

contre le gaspillage alimentaire et de valorisation des biodéchets. De nombreuses stratégies sont actuellement portées par les collectivités du Département et par le service en charge de la restauration des collèves, cependant le PAT propose le renforcement des coopérations notamment sur le zéro plastique dans les collèves et sur la lutte contre le gaspillage alimentaire et la valorisation des biodéchets ;

- Un groupe « Systèmes alimentaires territorialisés » : la reterritorialisation des systèmes alimentaires est une condition indispensable de renforcement de la résilience alimentaire d'un territoire. Il s'agit de mettre en place des leviers qui permettent le raccourcissement des flux de denrées alimentaires, la diversité des cultures et l'adaptation à leur environnement, la préservation des terres agricoles, la cohésion des acteur.rices sur le territoire. Les travaux de ce groupe porteront en priorité sur le foncier, sur la structuration d'une boucle alimentaire à Sevrans, et sur l'offre alimentaire en général sur le territoire.

Le Département a également lancé en 2022 plusieurs expérimentations qui seront renforcées en 2023 : **c'est le cas par exemple de la conception d'un chèque alimentaire durable**. Engagement pris au titre du mandat, il apparaît comme une réponse pertinente aux enjeux soulevés par les écueils du modèle classique de l'aide alimentaire (inadéquation entre l'offre et les besoins des

personnes ayant recours à l'aide alimentaire, profil nutritionnel des denrées distribués...). Plusieurs ateliers ont été menés auprès de partenaires et des services d'accompagnement social départementaux pour élaborer ce chèque. Le Département est accompagné d'Action contre la Faim dans cette réflexion.

LA SEINE-SAINT-DENIS AU SALON DE L'AGRICULTURE

Pour la deuxième année consécutive, le Département était présente au Salon de l'Agriculture en 2022 - pour faire honneur aux acteur.rices de l'alimentation durable sur notre territoire. Cela a été l'occasion de nombreuses tables-rondes et ateliers, en lien avec le Plan Alimentaire Territorial notamment, avec nos partenaires associatifs et institutionnels - notamment en lien avec le Chèque Alimentaire Durable.

La transformation de la restauration collective dans les collèves

Le Département s'engage pour la garantie d'une alimentation saine et équilibrée dans les collèves.

Il a à ce titre gelé les tarifs de la cantine scolaire, suite à l'augmentation des prix d'énergie.

Dans les collèves, la part de produits issus de l'agriculture biologique est passée entre 2018 et 2019 de moins de 5 % à plus de 15 %. Cette progression continue de s'améliorer, notamment grâce au lancement en 2022 d'une assistance à maîtrise d'ouvrage portant sur l'étude et

l'accompagnement à la **transformation des chaînes d'approvisionnement de la restauration scolaire pour les collèges de Seine-Saint-Denis.**

Cet AMO a pour objectif d'établir un diagnostic des filières d'approvisionnement du territoire, de préparer les Dossiers de Consultation des Entreprises (DCE) des futurs marchés d'approvisionnement du Département pour la restauration scolaire des collèges avec un cadre juridique facilitant le recours aux circuits courts, et de revoir, à cette occasion, les modalités d'usage du logiciel utilisé par le Département pour la commande et la gestion des denrées, en prenant en compte plusieurs scénarios de coût d'approvisionnement afin de choisir la solution qui rallie les enjeux de transition écologique et de viabilité financière. **En 2022, une expérimentation "Mois Super Qualité" a été menée dans 9 collèges et 7 cuisines centrales.** L'objectif était d'étudier l'impact économique de l'intégration du bio dans les menus avec les marchés actuels, ainsi que l'impact sur les méthodes de production, d'évaluer la satisfaction des collégien.nes et leur perception du bio et enfin d'évaluer le gaspillage alimentaire lié à l'intégration de ces denrées. Cette expérimentation a permis de dégager des premières pistes d'équilibrage des coûts et sera complétée d'une étude plus élargie, notamment auprès des familles, en 2023.

Le projet "Cuisine de Campagne" est également en cours auprès des agent.es des cuisines départementales. Celui-ci est fait l'objet d'un travail de design de politique publique et

d'incubation au Département. Il s'agit d'un laboratoire usager.es pour repenser le modèle de la restauration collective, notamment sur le retour du fait maison, la conception de nouvelles recettes végétales et du traitement de produits bruts. Le plan d'action du projet sera déployé graduellement sur l'année 2023 et 2024 pour répondre aux enjeux de qualité dans l'assiette, de changement de pratiques et d'une meilleure prise en compte de l'avis des usager.e.s dans la confection des repas.

Pour accompagner les transformations des métiers de la restauration collective, induite par les enjeux cités en introduction et par le renouvellement des lois en vigueur, **le Département a lancé pour ses agent.es l'Espace des Partages et des Savoir-Faire. Une école interne qui contribue à la montée en compétence des agents** (mentorat, atelier, animation...), à la mise en valeur des offres de recrutement et de formation déjà existantes, au renforcement de la dynamique de réseau pour l'ensemble des métiers avec l'organisation de temps d'échange et de rencontre, la mise en place de mentorat et de formation entre pairs et la communication sur les ressources et dispositifs mis à la disposition des agent.es. Près de 700 inscriptions ont été enregistrées depuis son lancement.

LA MISE EN PLACE DU BIO DANS LA RESTAURATION

ADMINISTRATIVE DU DÉPARTEMENT

Deux des cinq restaurants administratifs du Département disposent du Label "2 carottes" d'Ecocert en Cuisine. Ce label certifie que ces restaurants proposent au moins 40% de produits bio par an aux agent.es et que plus de 50% des recettes sont faites à base de produits peu ou pas transformés. Il certifie également que l'usage du plastique et de détergents toxiques est limité. Le label propose par ailleurs la formation des cuisinier.es à une cuisine saine et durable.

Les actions menées dans les crèches départementales

Le Département et le service des crèches, dans le respect des valeurs du Projet Educatif des Crèches Départementales (PECD), est garant de l'éducation au goût des tout-petits. Ce processus s'appuie sur une alimentation équilibrée et de qualité. Aux côtés des parents, premiers éducateurs de leur enfant, il s'agit à travers l'éducation au goût de participer au développement et la croissance des enfants, de jouer un rôle de prévention en matière de santé par l'orientation des futurs choix alimentaires, et de vivre des moments de partage en stimulant le plaisir de découvrir et de manger avec les autres.

Il a été constaté une grande hétérogénéité en termes de qualité et de diversité des repas proposés dans les crèches départementales et

plusieurs leviers d'amélioration ont été mis en avant. Le premier levier s'appuie sur le volet réglementaire : à terme, le service des crèches doit être en mesure d'indiquer le pourcentage des produits de qualité, durables et issus de l'agriculture biologique dans les repas. Afin d'améliorer la traçabilité, les crèches doivent mettre en place des fiches recettes permettant d'identifier l'ensemble des aliments entrant dans la composition des plats préparés sur place.

Le second levier s'appuie sur le volet nutritionnel : le service des crèches doit garantir que chaque établissement propose des menus dont la composition est adaptée aux besoins nutritionnels des tout-petits. Enfin, le dernier levier s'articule autour du volet des politiques publiques départementales : impliquer les usagers, respecter de la saisonnalité des fruits et légumes frais, améliorer la gestion budgétaire.

Ces différents leviers ont donné naissance au **Plan Alimentation 2020/2023**. Il a pour vocation d'harmoniser la qualité des repas proposés dans les structures départementales en s'appuyant sur 4 grandes notions : couvrir les besoins nutritionnels des enfants, respecter la réglementation en restauration collectives, enrichir les pratiques des professionnels et prendre en compte les aspects écologiques et financiers.

Le Plan Alimentation 2020/2023 se découpe en 6 grandes actions menées par les différents

acteurs du Service des crèches, et notamment à travers la généralisation et la territorialisation des commissions de menus. La commission de menu est une réunion pluridisciplinaire, qui permet de faire un point sur les repas passés et de faire des suggestions pour améliorer les repas futurs. Les commissions menus devront répondre aux exigences suivantes : le plan alimentaire du service des crèches, la saisonnalité des fruits et des légumes et le pourcentage de produits bio, de qualité et durables notamment.

Ce Plan vient renforcer les actions déjà mises en place par le Département ces dernières années : dans les crèches départementales, plus de 20% des produits cuisinés sont issus de l'agriculture bio et du lait 100% bio est proposé aux enfants. Les crèches participent également à la prévention de l'obésité du jeune enfant à travers la sensibilisation des parents notamment grâce à des outils pédagogiques comme des livrets de recettes de cuisine.

Les services départementaux des crèches sont par ailleurs précurseurs sur le sujet du recyclage de déchets organiques, et notamment celui des couches des bébés. Une expérimentation a été menée en 2021 puis en 2022 avec l'association des Alchimistes, pour recycler les couches via un système de compostage. Cette expérimentation doit être étendue à diverses crèches sur le territoire.

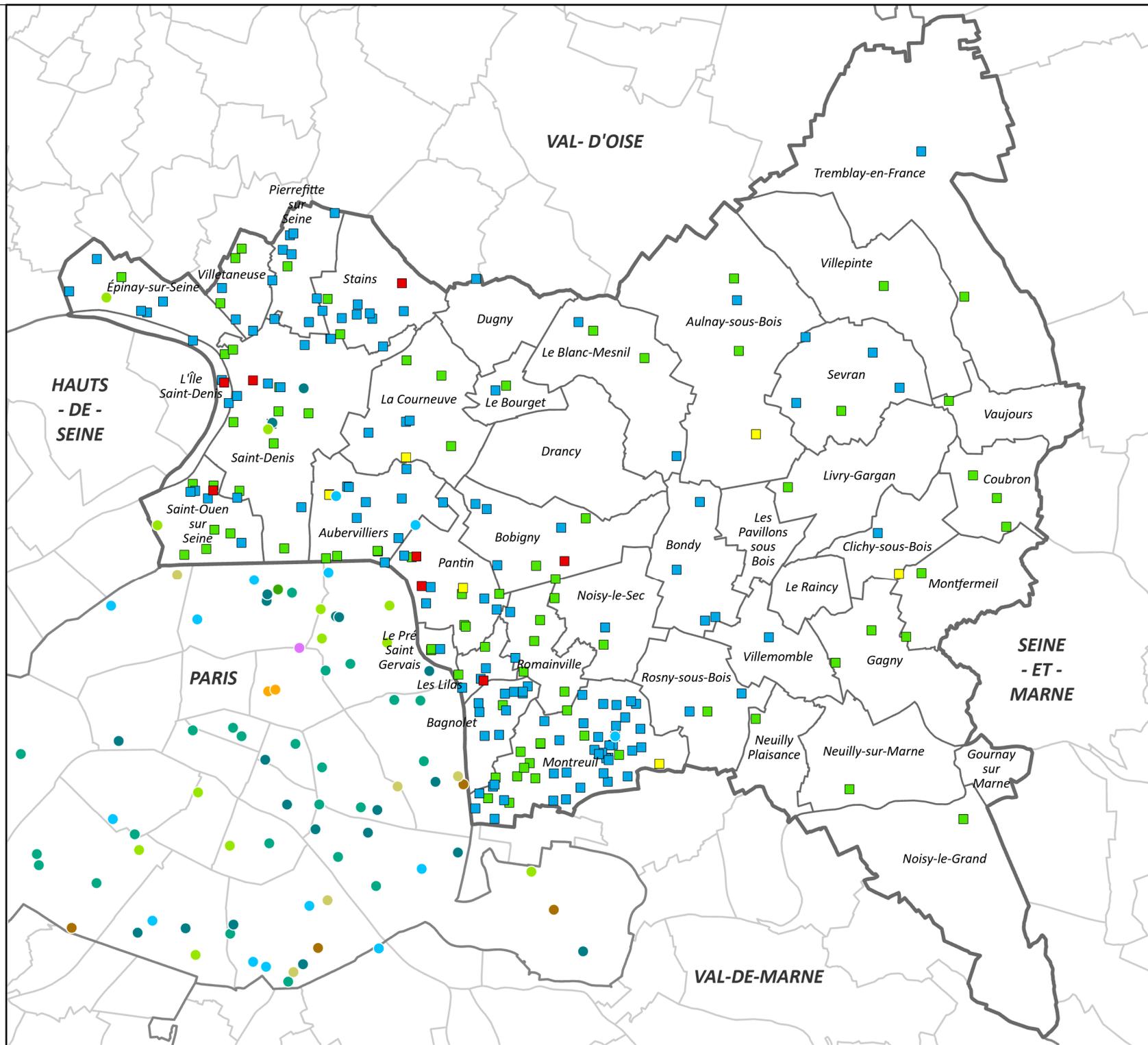
Les projets Parisculteurs et d'agriculture urbaine en activité sur le territoire en 2022

Projets Parisculteurs

- Parisculteurs Saison 1
- Parisculteurs Saison 2
- Parisculteurs Saison 3
- Parisculteurs Saison 4
- Houblon Saison 1
- Houblon Saison 2
- Chapelle International
- Cour de la Ferme Saint-Lazare
- Promenade urbaine Barbès-La Chapelle-Stalingrad

Lieux d'agriculture urbaine

- Fermes urbaines, production alimentaire
- Jardins partagés, collectifs
- Revalorisation, recyclage et réemploi des déchets alimentaires
- Futurs lieux d'agriculture urbaine



Plan N° 2022P189
 Source : Ville de Paris, CD93

- DTCM -
 Service de la Géomatique et l'Information Géographique
 Date



Trois questions à...



L'association Assiettes Végétales

Quelles sont selon-vous les priorités en terme de transition écologique sur le territoire de la Seine-Saint-Denis ?

Ce qui est certain, c'est que l'alimentation est un poste majeur d'émission de gaz à effet de serre en France. En 2019, l'ADEME estimait à 24% la part de l'alimentation dans les émissions de gaz à effet de serre du pays. Or la grande majorité de ces émissions viennent de notre consommation de produits animaux : viande, poisson, lait, œufs... Végétaliser notre alimentation est donc une condition nécessaire pour lutter contre le réchauffement climatique. D'ailleurs, manger davantage végétarien est l'éco-geste le plus efficace que peut faire un.e Français.e. De même, développer un mode d'alimentation soutenable et qui permette de nourrir de la bonne façon les habitant.es de Seine-Saint-Denis demandera de consommer davantage végétal : mieux vaut consommer directement les protéines végétales que nous produisons sur nos territoires que de les donner à manger aux animaux d'élevage qui ne nous en rendront ensuite qu'une fraction sous forme de viande !

Que faites-vous pour y contribuer ?

Végétaliser l'alimentation des collégien.nes de Seine-Saint-Denis est un pas décisif pour ce rééquilibrage entre protéines animales et végétales. Non seulement les protéines végétales consommées dans ces plats permettent de faire vivre les agriculteur.rices français.es qui les produisent, mais la découverte des assiettes végétariennes dès le collège permet aux jeunes de se familiariser tôt avec ce mode d'alimentation. Ils pourront ensuite intégrer davantage de végétal dans leur vie d'adulte, et même devenir prescripteurs pour leurs parents !

N'oublions que la restauration scolaire est le cœur de la cuisine populaire française : c'est souvent ici que les bonnes habitudes alimentaires se créent, s'entretiennent et que l'éveil culinaire a lieu.

Qu'attendez-vous du Département pour vous accompagner dans ces démarches ?

Qu'il soit prêt à travailler avec nous pour démocratiser les alternatives végétariennes dans ses collèges ! Il y a notamment un travail technique sur les meilleures recettes à proposer à leurs convives et de la communication à faire en interne pour donner envie aux équipes de restauration de s'investir dans cette démarche. Chaque personne joue un rôle important : les personnes qui servent les élèves en salle, les cuisinier.es, les technicien.nes, le personnel administratif...

C'est aussi notre responsabilité à Assiettes Végétales de leur expliquer les enjeux positifs autour du végétal et les motiver à travailler dessus !

Vers un territoire résilient

Nous le rappelons en introduction de ce rapport : le Département a entamé en 2022 ce que l'on pourrait appeler sa bifurcation en terme d'adaptation au changement climatique, et a engagé une réflexion sur la mise en place d'une stratégie de résilience territoriale. L'enjeu est de renforcer la capacité de la collectivité à adapter ses services publics aux effets existants ou prévus du changement climatique et des bouleversements écologiques - en s'appuyant d'abord sur les nombreuses politiques publiques en cours de déploiement et dont les actions ont été détaillées dans ce rapport. Il s'agit aussi d'accompagner les partenaires et les usager.es du Département dans cette adaptation. Cette approche est complémentaire des efforts d'atténuation des impacts environnementaux liés à l'activité du Département, qui restent incontournables. Elle doit aussi permettre de travailler à un nouveau récit territorial sur la transition écologique, lucide et porté vers l'avenir, en phase avec les transformations urbaines et sociales dont le Département est acteur et les enseignements tirés de la crise sanitaire. C'est, enfin, une démarche qui doit faciliter la coopération territoriale autour de ces enjeux d'adaptation.

C'est à la lumière de ces constats et de l'apparition de la nécessité de "faire avec" les changements liés aux dérèglements climatique plutôt que de "lutter contre", que le Département a ouvert trois chantiers en 2022, qui seront concrétisés en



Fresque du Climat au Conseil Départemental © Franck RONDOT

2023 par l'adoption donc d'une stratégie dédiée. Cette stratégie s'appuiera sur différents plans d'actions thématiques et permettra d'impulser la production d'outils de sensibilisation et d'analyse des projets et opérations menés par les directions départementales. Enfin, elle suscitera l'émergence d'une gouvernance dédiée avec les Etablissements Publics Territoriaux en priorité et nourrira la mise en place de partenariats structurants.

Le diagnostic des vulnérabilités territoriales en Seine-Saint-Denis

Le Département a accueilli fin 2022 un projet collectif de l'Institut National des Etudes Territoriales pour l'identification des orientations prioritaires pour une démarche de résilience territoriale en Seine-Saint-Denis. Ce travail de recherche et d'enquête s'accompagne de la stabilisation d'une méthode, avec les services départementaux, pour élaborer le premier diagnostic de vulnérabilités territoriales du Département. **Il s'agit par cet exercice de définir les axes prioritaires pour répondre aux besoins fondamentaux de la population séquanodionisienne en situation de crises successives, eux-même définis par le prisme des aléas climatiques les plus pregnants sur le territoire (canicules, sécheresses, inondations, retrait-gonflement des argiles...). L'enjeu est bien d'activer les leviers disponibles pour répondre aux conséquences sociales des bouleversements climatiques actuels.** Les premières conclusions de ce travail seront présentées début 2023.

Ce travail est complémentaire d'autres études lancées par le Département cette année, notamment en partenariat avec l'APUR sur le sujet des solidarités de proximité. Deuxième volet d'une étude menée sur le territoire parisien en 2021, en partenariat avec la Ville de Paris, la 27^e Région et l'Institut Paris Région, ces travaux visent à étayer le postulat du lien social comme

facteur de résilience des territoires, et à saisir quels sont les ressorts et les freins de ce lien social. L'étude est menée sur trois terrains en Seine-Saint-Denis : l'association du Pas si Loin à Pantin, les Ateliers Médicis à Clichy-Montfermeil et les jardins pédagogiques d'Aurore à Sevran. Les résultats de cette étude seront disponibles à la fin de l'année. L'ensemble de ces études, diagnostics et partenariats (à l'instar de celui décrit en première partie de ce rapport avec le CEREMA), doivent permettre de constituer un socle commun de connaissance pour l'ensemble des services départementaux, afin de prioriser l'action départementale sur les enjeux qu'elles auront fléchés.

L'enjeu de la future stratégie de résilience territoriale du Département sera en effet moins la création d'un plan d'action dédié que d'infuser dans les projets existants et les méthodes opérationnelles de nouvelles manières d'agir et de réfléchir les projets, et de questionner la capacité du Département à transformer son action publique.

Les actions de sensibilisation menées en 2022 au Conseil Départemental

Le Département a lancé en 2022 un cycle de sensibilisation à l'adaptation au changement climatique auprès des agent.es. Ce cycle avait pour objectif de travailler avec les agent.es (volontaires, dans un premier temps) à un retour d'expérience sur les outils testés, dans le but de concevoir un

RÉSILIENCE TERRITORIALE EN SEINE-SAINT-DENIS



Facilitation graphique, Fresque de présentation de la résilience territoriale en Seine-Saint-Denis, © Sophie RAYNAL, Prête moi tes yeux

jeu sérieux de la résilience territoriale en Seine-Saint-Denis. Les tests d'outils comme la Fresque du Climat ou l'atelier Adapt'Action a permis aux services départementaux d'élaborer **un premier prototype du jeu spécifique au Département. Une première version de ce jeu sera disponible début 2023 et pourra être déployé auprès de tous les agent.es départementaux, afin non seulement de favoriser une montée en compétence sur ces sujets, mais également de proposer la mise en oeuvre de projets résilients, co-conçus par les agent.es.** Ce jeu servira également d'outil de sensibilisation auprès des élus départementaux, puis dans un troisième temps sera déployé auprès des associations et de ceux qui font le territoire.

Ce déploiement s'accompagnera de la conception d'une grille d'analyse des projets départementaux, déclinée à partir de la boussole de la résilience du CEREMA. Si le jeu sérieux utilise les méthodes de la prospective pour projeter les services dans les décennies à venir, cette grille d'analyse devra les guider, de manière opérationnelle, pour faire concorder leurs projets d'aujourd'hui avec les objectifs de réduction des émissions et d'adaptation au changement climatique du Département.

Des formations sur la transition écologique, propres à des projets en cours ou à des opérations départementales sont par ailleurs proposées

aux agent.es des directions opérationnelles :
deux sessions de formation RE2020 relatives à l'entrée en vigueur cette année de la nouvelle réglementation environnementale en matière de construction neuve avec l'Ordre des Architectes ; une formation relative aux matériaux biosourcés dans la construction, réalisée par l'association Ekopolis ; une formation "Aménager, bâtir et rénover en favorisant la biodiversité" dispensée par l'Institut Paris Région au printemps 2023 ; ou encore les ateliers de formation propres à la mise en place de la première expérimentation du budget climat départemental. Une Ecole des Cadres sera mise en place à partir de 2023 à destination des encadrant.es, et permettra de consolider cette offre et de proposer des cycles de formation plus larges sur l'adaptation au changement climatique.

L'émergence de démonstrateurs territoriaux

L'autre enjeu est de faire vivre cette résilience territoriale sur le terrain, en ouvrant la voie à l'implantation de projets répondant à divers besoins de la population, et définis comme lieux ressources pour les habitant.es de la Seine-Saint-Denis. Le territoire connaît par exemple une forte concentration en fermes urbaines, dont le Département soutient le déploiement. Le Conseil Départemental soutient d'autres projets d'innovation sociale et écologique, comme celui porté par l'Institut de la Recherche et de l'Innovation - "Carte de vie 2.0" - qui prévoit la mise en œuvre d'une innovation systémique permettant d'accroître la contribution des habitant.es et des professionnel.les à la transformation écologique du territoire, avec comme objectif une réduction de 35% de l'empreinte carbone d'un habitant à horizon 2030, notamment grâce à la création d'une monnaie



Futur village des médias des Jeux Olympiques et Paralympiques © Nicolas MOULARD

locale. L'expérimentation aura lieu dans le futur village des médias construit dans le cadre des jeux Olympiques et Paralympiques 2024, qui sera transformé en éco-quartier après les Jeux.

Car l'objectif est également de s'inspirer des opérations que le Département suit déjà ou dont il gère la maîtrise d'oeuvre et qui portent en elles une forte dimension écologique - c'est le cas de nombreux aménagements présentés dans ce rapport, à l'instar des cours jardinées ou des cours oasis dans les collèges : la question de leur ouverture en période de vacances scolaires est actuellement en cours d'expérimentation au collège Pablo Neruda de Gagny, pour permettre aux habitant.es de profiter d'espaces végétalisés et rafraîchis. Ces opérations servent ainsi de démonstrateurs territoriaux et d'exemples pour répliquer des méthodes d'aménagements, de constructions et de mises en services dans d'autres projets et auprès de nos partenaires territoriaux.

Les chantiers ouverts pour 2023

Le Conseil Départemental proposera en 2023 une stratégie de résilience territoriale. Il s'agira avant tout de mobiliser les parties prenantes du territoire, dans une logique de gouvernance partagée de cette stratégie. Il va en effet de soi que le Département, à lui seul, ne pourra porter cette ambition sans les forces vives et les compétences de ses partenaires, qu'ils soient institutionnels, associatifs, privés, ou habitants de la Seine-Saint-Denis. En 2022, les services départementaux ont ouvert ce dialogue, notamment avec les Etablissements Publics Territoriaux de Plaine Commune, d'Est Ensemble et de Paris Terre d'Envol, ainsi qu'avec la Région d'Île-de-France et la Ville de Paris.

Le Département actualisera en 2023 son bilan carbone, conformément à la réglementation légale en vigueur. En 2019, le Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (BEGES) du Département s'élevait à 82 300 teqCO₂, avec une incertitude globale de 19 500 teqCO₂, soit près de 24% du BEGES. Les émissions par agent.es étaient de 11 teqCO₂/ETP. En 2023, l'objectif sera de comparer les résultats avec les ambitions de la stratégie carbone adoptée en 2020 : moins 50% d'émissions dans le domaine du bâtiment, moins 22% dans celui des achats et moins 67% dans celui des transports, à horizon 2030. La deuxième édition du budget climat complètera cette analyse avec celle de l'impact de l'ensemble des achats départementaux sur le territoire, en intégrant notamment les récentes recommandations d'I4CE sur l'analyse des dépenses liées à la biodiversité et à l'adaptation au changement climatique. En 2022, les résultats du budget climat ont par ailleurs mis en avant les dépenses défavorables au climat liées au numérique : le Département travaillera en 2023, conformément à la réglementation en vigueur, à une stratégie du numérique responsable qui devra répondre à cet enjeu.

Enfin, le Département engagera en 2023 la révision de son Schéma pour la Promotion des Achats Socialement et Ecologiquement Responsables (SPASER). Les objectifs de cette révision sont de continuer le développement des marchés ouverts aux acteurs de l'ESS (avec l'engagement d'un million d'euros supplémentaire annuels), d'intégrer plus largement des critères sur la RSE permettant ainsi d'élargir la prise en compte des offres les mieux-disantes en termes d'innovation sociale (lutte contre les discriminations, prise en compte de la qualité de vie au travail, etc.), et la poursuite de la diversification des secteurs d'activité sur lesquels la clause sociale est inscrite.

Remerciements

Les actions menées en faveur de la résilience territoriale ne pourraient exister sans l'implication déterminée, constante et engagée de l'ensemble des directions du Conseil Départemental. Aussi, nous tenons à remercier tout particulièrement toutes celles que nous avons sollicitées pour élaborer ce rapport.

Ces actions ne seraient pas non plus possibles sans l'engagement des associations oeuvrant sur le terrain : nous remercions chaleureusement celles qui ont bien voulu contribuer à ce rapport, et nous rappelons que leurs propos n'engagent qu'elles.

Direction de la Nature, du Paysage et de la Biodiversité

Direction de la Voirie et des Déplacements

Direction de l'Éducation et de la Jeunesse

Direction de l'Eau et de l'Assainissement

Direction des Ressources Humaines

Direction des Territoires, de la Coopération et des Mobilités

Direction des Bâtiments et de la Logistique

Direction de l'Enfance et de la Famille

Délégation de l'Espace Public

Direction des Affaires Juridiques, de l'Immobilier et des Assemblées

Direction des Finances

Direction de la Commande et de l'Achat Public

Mission Innovation Territoriale

Mission Transformation de l'Administration

Délégation à la Vie Associative et à l'Éducation Populaire

Délégation au Marketing Territorial et au Mécénat

Direction de l'Autonomie

Direction de la Prévention et de l'Action Sociale

Direction de la Culture, du Patrimoine, du Sport et des Loisirs

Direction de l'Emploi, de l'Insertion et de l'Attractivité Territoriale

Délégation aux Jeux Olympiques et Paralympiques

www.seinesaintdenis.fr

Partagez



#SSD93

Pour toute question sur ce document :

Délégation à la Transition Écologique du
Département de la Seine-Saint-Denis
transition-ecologique@seinesaintdenis.fr

Evaluation climat du budget 2023

Rapport d'analyse

Version 2 – Novembre 2022



Sommaire

1. Contexte de l'étude	4
1.1. Objectifs de l'évaluation environnementale des budgets	4
1.2. Budget climat : un outil de dialogue entre les directions sur la neutralité carbone	5
1.3. Un outil budgétaire d'aide à la décision	6
2. Périmètre de l'étude	6
2.1. Méthodologie utilisée	6
2.2. Périmètre du budget étudié	8
3. Résultats globaux	8
3.1. A l'échelle du budget du Département	9
3.2. A l'échelle des dépenses de fonctionnement	10
3.3. A l'échelle des dépenses d'investissement	12
4. Résultats détaillés par catégories	13
4.1. Présentation générale des résultats par catégorie	13
4.2. Résultats « Mobilité »	15
4.3. Résultats « Gestion bâtementaire et construction »	18
4.4. Résultats « Numérique »	24
4.5. Résultats « Masse salariale »	26
4.6. Résultats « Education & Jeunesse »	28
4.7. Résultats « Espaces verts »	32
4.8. Résultats « Sport & Culture »	34
4.9. Résultats « Social »	37
5. Conclusion et prochaines étapes	41



1. Contexte de l'étude

1.1. Objectifs de l'évaluation environnementale des budgets

Le « budget vert » ou « l'évaluation environnementale des budgets » vise à **évaluer la compatibilité des budgets nationaux ou locaux avec les objectifs environnementaux**, en particulier climatique. Il s'agit d'une pratique nouvelle, initiée par la France et le Mexique dans le cadre de l'initiative « Paris Collaborative on Green Budgeting » de l'OCDE en 2017. En France, l'Etat dispose ainsi d'une méthodologie d'évaluation de ses dépenses et de ses recettes depuis 2020 en fonction des 6 axes environnementaux définis par la taxonomie européenne.



La même année, l'Institut pour l'économie du climat (I4CE) a également développé une méthodologie déclinable pour les collectivités locales mais qui ne couvre que deux des axes environnementaux à savoir l'atténuation et l'adaptation au changement climatique. On parle alors plus de « budget climat » que de « budget vert ». I4CE et la Caisse des dépôts (CDC) Biodiversité ont également indiqué qu'une méthodologie de classification des dépenses en fonction de l'objectif de biodiversité devrait voir le jour d'ici la fin de l'année 2022.

Si le Département de la Seine-Saint-Denis souhaite s'inscrire dans une vision large de l'évaluation environnementale de son budget afin de prendre en compte l'ensemble des enjeux liés à la transition écologique, la méthodologie I4CE pour les collectivités locales paraît être la plus robuste et adaptée à son périmètre d'intervention. Pour un premier exercice, il a ainsi été privilégié de réaliser une **évaluation climatique des dépenses uniquement sous l'angle de l'atténuation au changement climatique pour 2023**.

1.2. Budget climat : un outil de dialogue entre les directions sur la neutralité carbone

Les départements disposent de compétences clés pour participer aux objectifs d'atténuation du changement climatique (ex : bâtiments via les collèges notamment, transport, voirie, aménagement...) tels que définis au niveau national par la dernière Stratégie Nationale Bas-Carbone (SNBC2).

A ce titre, le budget représente un outil majeur de mise en œuvre des politiques publiques et des plans climat. Il est également révélateur de la cohérence des mesures budgétaires mises en œuvre au regard de l'urgence climatique. Il apparaît donc essentiel de réaliser une évaluation climatique des lignes de dépenses pour identifier celles à enjeux, et leur contribution favorable ou non à l'atteinte de l'objectif de neutralité carbone à l'échelle du territoire.

La neutralité carbone est définie par la loi énergie-climat comme « un équilibre, sur le territoire national, entre les émissions anthropiques par les sources et les absorptions anthropiques par les puits de gaz à effet de serre ». En France, atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050 implique une division par 6 des émissions de gaz à effet de serre sur son territoire par rapport à 1990. L'évaluation climat du budget est un outil permettant de mesurer le niveau et la réalité de contribution du budget de la collectivité à la transition.

En effet, les différents documents de planification écologique sont aujourd'hui souvent réalisés en silot par les différents services de la collectivité. Or la performance climatique d'une collectivité dépend de sa capacité à enclencher une prise en compte transverse de ces enjeux dans toutes ses politiques publiques. L'évaluation climat du budget permet d'intégrer directement des critères climatiques dans le processus budgétaire ordinaire, et dans le processus de pilotage et de décision des collectivités territoriales. En cela, cette démarche est complémentaire à la réalisation d'une empreinte carbone dite « Patrimoine et compétences », qui vise à mesurer les émissions générées par le fonctionnement des activités, services et compétences de la collectivité et « Territoire » qui vise à mesurer les émissions de GES sur le territoire.

L'objectif premier de cette **démarche, portée par la Direction des Finances et la Délégation à la Transition Ecologique**, est d'instaurer un dialogue et une collaboration renforcée entre les différents services de la collectivité, ainsi qu'avec les élus. Les résultats peuvent ainsi être moins importants que les discussions qu'ils génèrent et les décisions prises lors des arbitrages budgétaires.

1.3. Un outil budgétaire d'aide à la décision

En s'inscrivant dans le processus budgétaire de la collectivité, l'évaluation environnementale du budget offre aux élus un véritable outil d'aide à la décision.

Elle permet d'évaluer plus facilement la cohérence des dépenses avec l'ambition environnementale de la collectivité, en identifiant clairement la part de dépenses favorables au climat et la part de dépenses défavorables. Cela donne de nouvelles clefs de compréhension pour les arbitrages budgétaires en allant au-delà des seuls aspects financiers. Il sera alors possible de questionner les dépenses à engager et les manières de les engager vers une transition climatique compatible avec les objectifs de neutralité de la SNBC2.

2. Périmètre de l'étude

2.1. Méthodologie utilisée

Le Département de la Seine Saint-Denis a fait le choix de réaliser une évaluation climat de son budget en utilisant la méthodologie « Évaluation climat des budgets des collectivités territoriales » développée par l'Institut de l'économie pour le climat (I4CE) publiée en novembre 2020. Cette méthodologie a été co-construite avec plusieurs collectivités pilotes : un premier groupe de travail incluant des communes et intercommunalités (base de la méthodologie 2020 ayant servi à l'analyse du budget primitif 2023) et un second groupe de travail incluant des régions (dont les travaux ont été publiés en octobre 2022 et pourront être utilisés pour l'analyse du budget 2024 du Département).

Cette méthodologie porte uniquement sur les dépenses des collectivités (fonctionnement et investissement) et non des recettes.

Trois volets méthodologiques sont proposés :

- Volet 1 - Atténuation du changement climatique
- Volet 2 - Adaptation au changement climatique
- Volet 3 - Biodiversité (en cours de publication par la CDC Biodiversité)

La méthodologie I4CE décrit les principales étapes de l'évaluation climat du budget ainsi que les hypothèses structurantes permettant la classification des

dépenses. C'est une vision uniquement budgétaire et financière (leviers réglementaires non pris en compte) qui se base sur la nomenclature comptable M57. Il n'y a pas de quantification des émissions de carbone de la collectivité. Le référentiel est construit sur des bases scientifiques en adéquation avec les objectifs de neutralité carbone fixés au niveau national (SNBC2).

Il convient de noter que l'outil ne permet pas de comparer les collectivités entre elles (compétences différentes, périmètre, niveaux d'avancement...).

La méthode a été développée principalement à destination des régions, des EPCI et des communes. Son utilisation pour un département justifierait d'approfondir certains axes méthodologiques, comme la classification des lignes de dépenses sociales.

Les choix méthodologiques divergents du référentiel ont été pris en tenant compte les 5 principes de bonnes pratiques : **parcimonie, transparence, bonne foi, prudence et charge de la preuve**. Ces choix méthodologiques sont précisés et expliqués dans la note méthodologique accompagnant ce rapport d'analyse.

Les dépenses ont pu être analysées via les grilles d'analyse d'I4CE nommées « hypothèses structurantes » co-construites avec les collectivités pilotes de la démarche. Les différentes grilles disponibles sont les suivantes :

- Alimentation
- Bâtiment
- Commande publique
- Déchets
- Dépenses de personnel
- Dépenses sociales
- Energie
- Espaces verts
- Formation
- NTIC (Informatique)
- Subventions
- Transport
- Voirie

2.2. Périmètre du budget étudié

Pour son premier exercice, le Département de la Seine Saint-Denis a fait le choix de réaliser une évaluation climat de son budget sous l'angle du référentiel I4CE de **l'atténuation au changement climatique** c'est-à-dire la réduction des émissions de GES. Les volets Adaptation et Biodiversité de la méthodologie n'ont pas été appliqués pour cette analyse mais pourront faire l'objet d'une mise en place lors des prochains exercices.

Certaines directions n'ayant pas ou très peu d'enjeux sous l'angle climatique ont été exclues de l'analyse afin de concentrer l'évaluation climat, pour un premier exercice, que sur un nombre resserré de directions et de services (*cf note méthodologique*).

Conformément à la méthodologie I4CE, un seuil d'analyse à 100 000€ permettant d'exclure une partie des lignes de l'analyse (187 pour moins de 1% du budget) tout en conservant entre 80% et 90% du budget dans le périmètre d'étude a été appliqué (*cf note méthodologique*). Les lignes à enjeux en deçà de ce seuil ont été remplies de façon optionnelle par les directions.

Au regard de ces différents choix, le périmètre de l'analyse climatique du budget 2023 porte sur :

- **503 lignes** soit 51 % du total des lignes pour ;
- **1 713 M€** soit 88% du budget total.

Ce périmètre correspond ainsi aux recommandations d'I4CE en termes de couverture du budget afin d'avoir une vision précise du budget (entre 80% et 90%).

3. Résultats globaux

Cette partie du rapport présente les grandes tendances de classification des dépenses du budget 2023 du Département de la Seine-Saint-Denis. Les différents axes de restitution indiquent la part de chaque catégorie dans les dépenses globales étudiées, et les lignes de dépenses les plus contributrices.

Le détail de l'analyse par nature de dépense et par moyen d'utilisation de ces dépenses sera indiqué dans la partie 4 du rapport.

3.1. A l'échelle du budget du Département

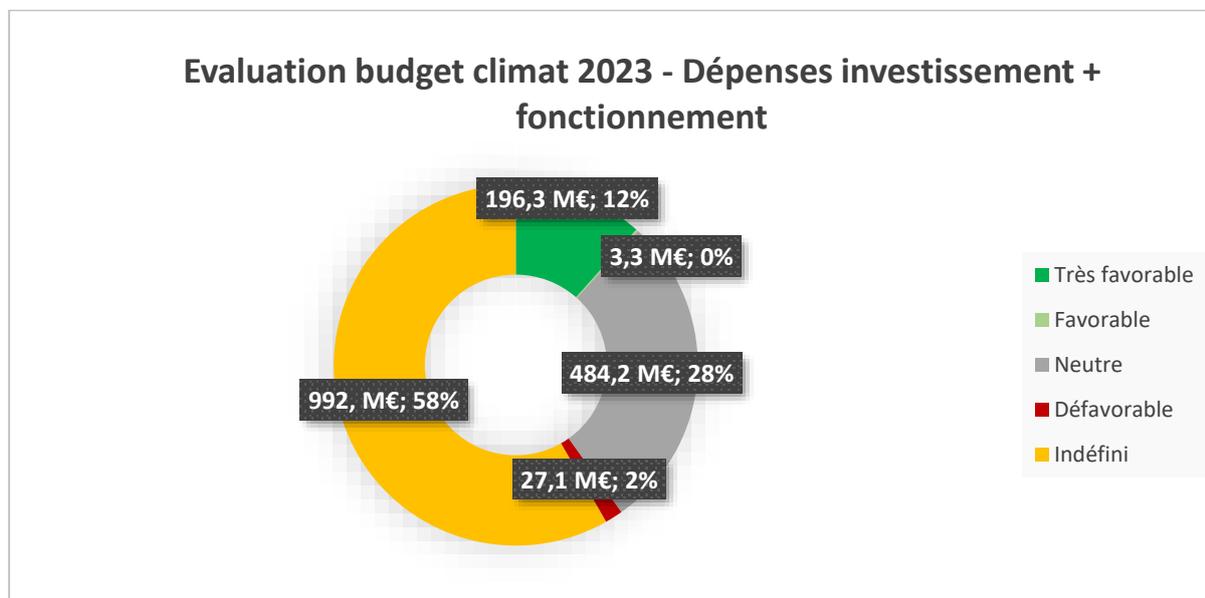


Figure 1 – Ventilation de l'ensemble des dépenses de fonctionnement et d'investissements étudiées par classification

Près de 60% des dépenses sont classées en indéfinies (près d'un milliard d'euros). C'est un résultat inhérent à tout premier exercice de réalisation d'évaluation climat du budget. Ce sont les lignes soit faisant l'objet d'un besoin d'approfondissement méthodologique pour permettre leur classification, soit nécessitant des analyses extracomptables complémentaires pour permettre leur classification selon la méthodologie I4CE. L'exercice du budget climat étant un processus annuel faisant l'objet d'une amélioration continue au fil des ans, ces lignes pourront faire l'objet d'une évaluation plus approfondie lors des prochains exercices.

28% des dépenses étudiées sont considérées comme neutres (un peu moins de 500 millions d'euros), c'est-à-dire ne contribuant pas activement au dérèglement climatique ni à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES), et peuvent donc subsister dans un monde neutre en carbone.

Plus de 200 millions d'euros de dépenses sont très favorables à la transition, elles sont compatibles avec un monde « neutre » en carbone et permettent de réduire les émissions de GES ou de les séquestrer.

Un peu plus de 3 millions d'euros de dépenses sont favorables sous conditions à la transition, elles permettent de réduire les émissions à court terme, mais de manière insuffisante pour respecter une trajectoire de neutralité carbone.

Enfin, 27 millions d'euros de dépenses (seulement 2% du budget étudié) restent considérées comme défavorables et sont incompatibles avec l'objectif de neutralité carbone car elles contribuent à émettre des GES de manière significative. Les postes de dépenses concernés devront progressivement être transformés pour réduire leur impact climat au maximum.

3.2. A l'échelle des dépenses de fonctionnement

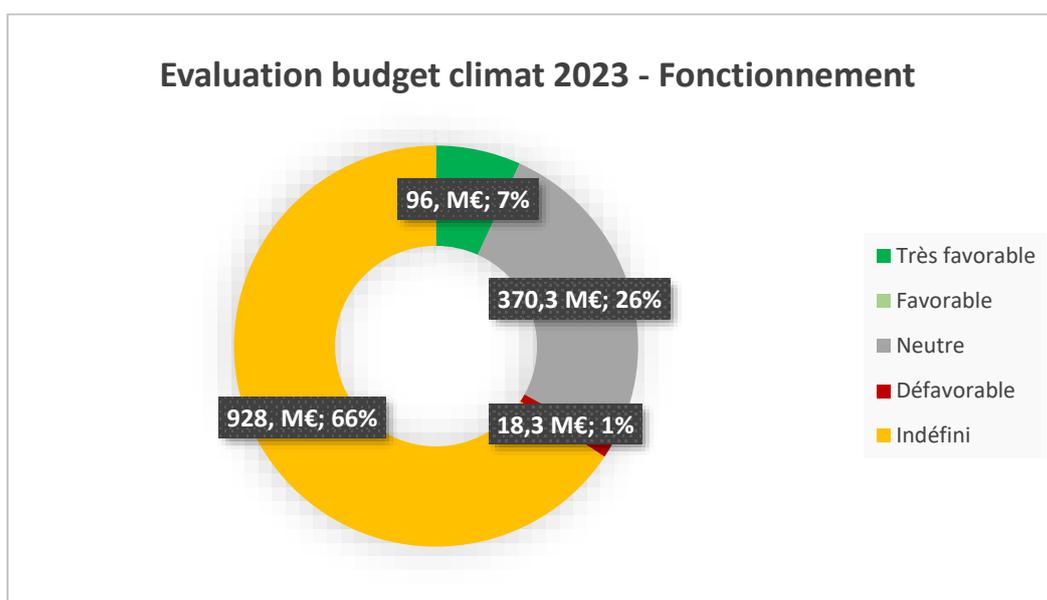


Figure 2 – Ventilation des dépenses de fonctionnement étudiées par classification

Les dépenses indéfinies représentent 66% des dépenses de fonctionnement et correspondent principalement à des dépenses de masse salariale, à des dotations à des établissements tiers pour lesquelles il n'est à date pas possible de classifier l'usage des fonds par les bénéficiaires ou à des dépenses sociales classées comme indéfinies par le Département, afin de potentiellement mener une analyse plus approfondie de l'usage de ces dépenses l'an prochain.

26% des dépenses de fonctionnement du Département sont considérées comme neutres, elles n'ont pas d'impact significatif sur les émissions de gaz à effet de serre ou la séquestration carbone et peuvent subsister dans un monde

neutre en carbone, voire doivent accompagner le volet social de la transition. En effet, ce sont principalement :

- des dépenses sociales
- les dépenses de personnel n'ayant *a priori* pas d'impact sur les émissions de GES
- les dépenses de l'action culturelle et sportive non rattachables à des hypothèses structurantes.

Les dépenses de fonctionnement très favorables à la transition représentent plus de 96 millions d'euros. Elles correspondent principalement :

- au financement des réseaux d'IDFM (plus de 50 millions d'euros)
- aux dépenses d'achats d'électricité renouvelable (près de 15 millions d'euros)
- aux dépenses de personnel de la Délégation à la Transition Ecologique (environ 2 millions d'euros)
- aux dépenses liées à la distribution de repas végétariens (plus d'1 million d'euros)

Les dépenses de fonctionnement classées comme défavorables à la transition représentent plus de 18 millions d'euros. Elles correspondent principalement aux dépenses d'achats de gaz naturel et de fioul pour le chauffage de certains collèges (environ 16 millions d'euros) et de façon plus marginale à la distribution de repas à base de viande de ruminant et certaines aides de transport au personnel concernant des véhicules thermiques. Ces dépenses illustrent ainsi la vulnérabilité de la collectivité à l'évolution des coûts de l'énergie.

3.3. A l'échelle des dépenses d'investissement

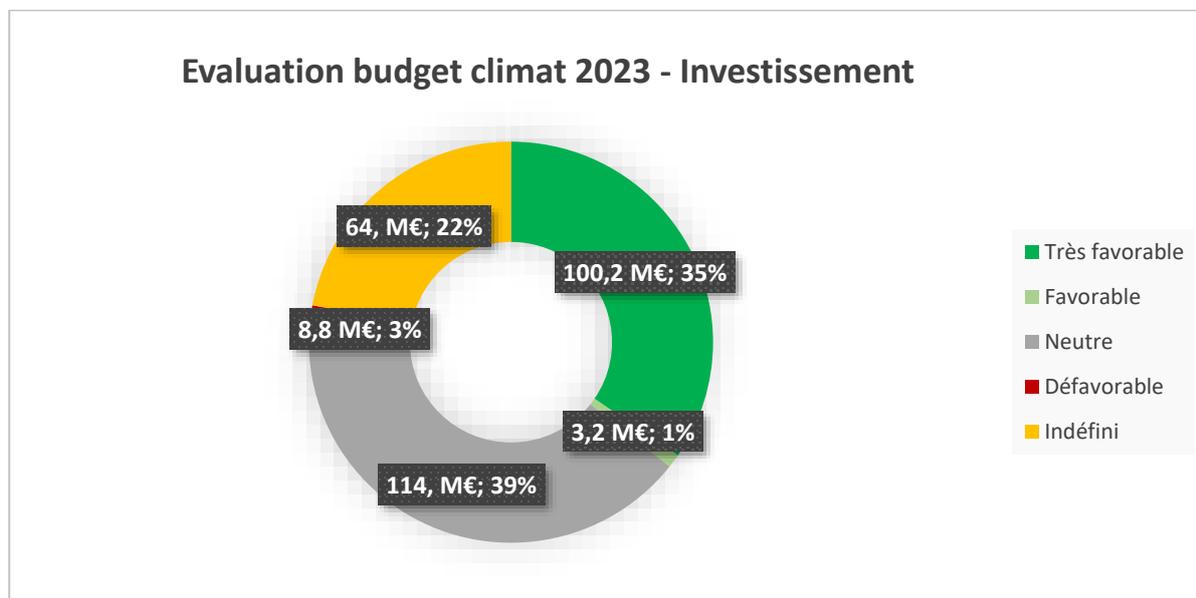


Figure 3 – Ventilation des dépenses d'investissement étudiées par classification

La part des investissements du Département très favorables ou favorables à l'atteinte de la neutralité carbone représente plus d'un tiers du budget d'investissement étudié soit plus de 103 millions d'euros pour l'année 2023.

Les principaux postes étant :

- Travaux tramway T1 Noisy/Sec à Val de Fontenay (environ 21 millions €)
- Travaux d'aménagement cyclables 2020-2024 (environ 11 millions €)
- Construction du franchissement de la Seine FRISD pour les mobilités douces (environ 10 millions €)
- Requalification urbaine des rues départementales (environ 9 millions €)
- JO 2024 – Construction de bâtiments hautes normes environnementales (environ 8 millions €)
- Travaux prolongement ligne 11 métro (environ 5 millions €)

Les investissements 2023 défavorables aux objectifs climatiques de neutralité carbone représentent environ 8,5 millions d'euros, et portent principalement sur des dépenses liées à l'acquisition de matériel informatique et de façon plus minoritaire celle de certains véhicules thermiques (DBL).

4. Résultats détaillés par catégories

Cette présentation par « catégories » ventile et analyse les résultats selon la destination « thématique » - en termes de politique publique - des lignes budgétaires telle que proposé par le Département de la Seine-Saint-Denis. Si elle est en grande partie alignée avec la ventilation par hypothèses structurantes, elle peut toutefois s'éloigner dans certains cas. Ainsi, une ligne de dépense liée à l'utilisation de gaz de chauffage dans les établissements scolaires sera rattachée à la catégorie « Education et jeunesse » et à l'hypothèse structurante « Energie ».

Ce rapport s'appuie principalement sur la répartition par « catégories » pour présenter les éléments d'analyse. Toutefois, la ventilation par hypothèses structurantes est également présentée dans chaque catégorie.

4.1. Présentation générale des résultats par catégorie

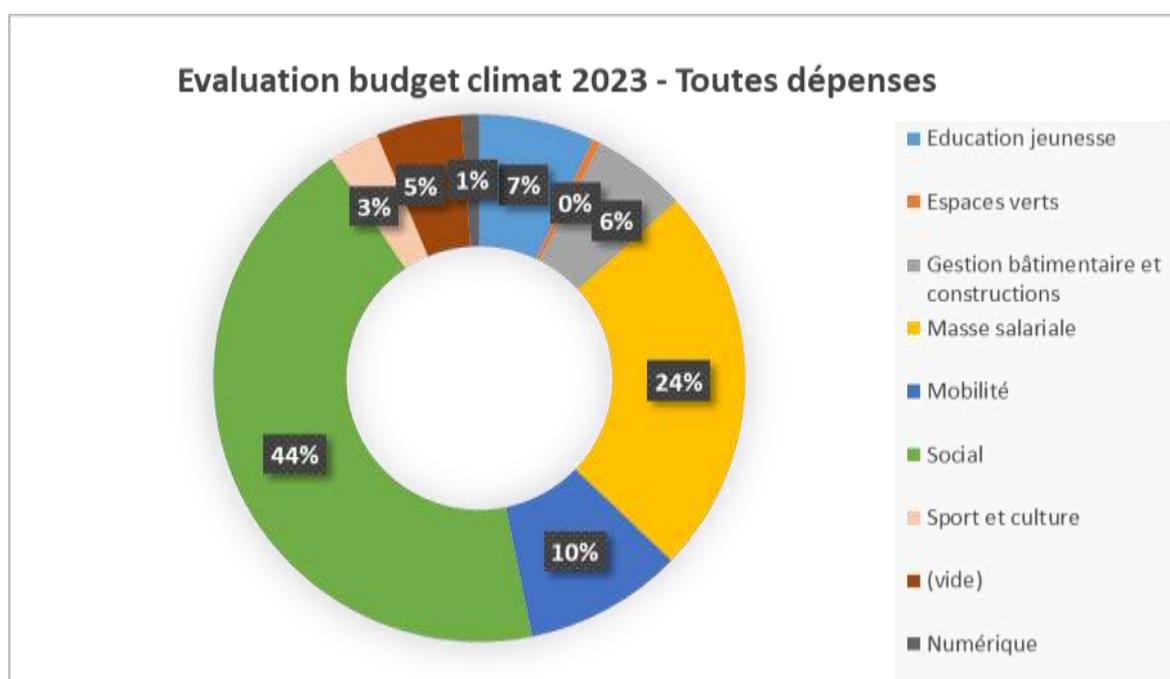


Figure 4 – Ventilation de l'ensemble des dépenses par catégorie

La ventilation par catégorie permet de couvrir 95% des dépenses en masse monétaire. Les principales catégories sont les dépenses sociales (44%), la masse salariale (24%) et la mobilité (10%). Viennent ensuite les dépenses liées à l'éducation et à la jeunesse (7%) et à la gestion bâtementaire et les constructions (6%).

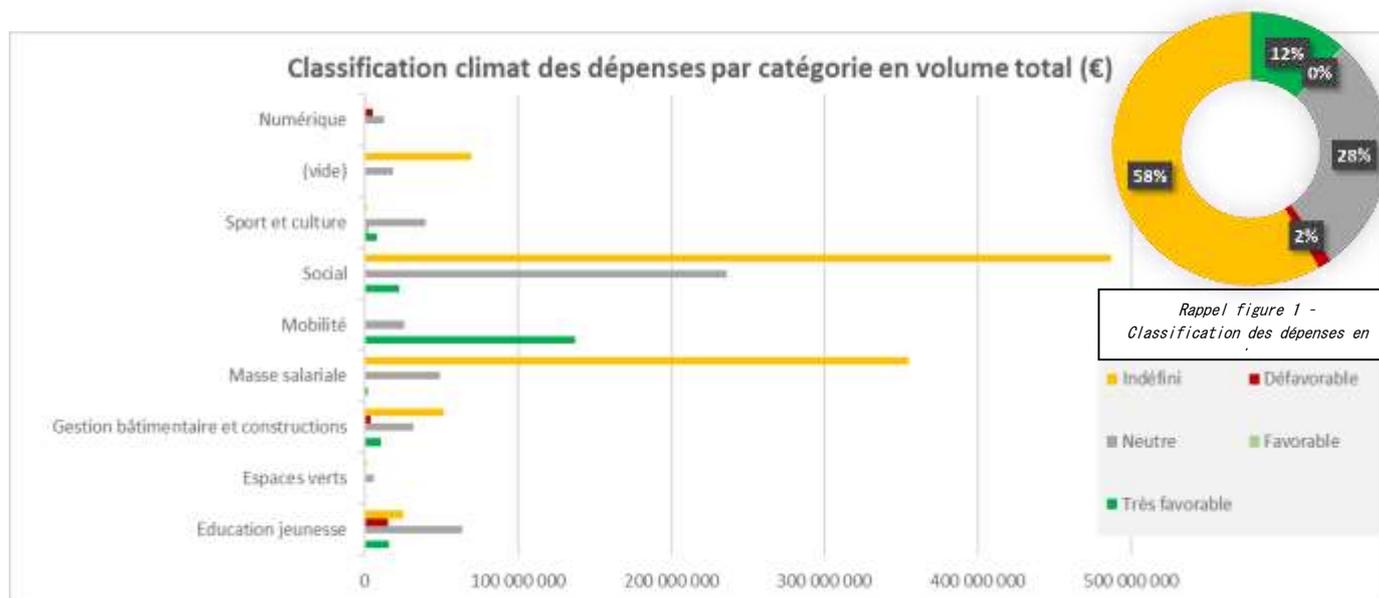


Figure 5 - Classification climat des dépenses par catégorie en volume total (€)

Le graphique ci-dessus (figures 5) complète le graphique précédent avec la classification climat des dépenses et permet d'éclairer le premier graphique (figure 1) présentant la classification climat des dépenses en volume.

Les dépenses sociales et de masse salariale, qui représentent à elles seules 68% des dépenses analysées, sont principalement classées dans les catégories « Neutre » (12% des dépenses de masse salariale et près de 33% des dépenses sociales) et « Indéfini » (67% des dépenses sociales et 87% des dépenses de masse salariale). C'est pourquoi, au niveau global, 28% des dépenses sont considérées comme « neutres » et 58% comme « indéfinis ».

De même, les 12% de dépenses « très favorables » au climat s'expliquent principalement par la classification des dépenses de mobilité. Ces dépenses représentent 10% du budget analysé et sont classées à 84% comme « très

favorable ». Elles comptent pour 70% du volume budgétaire considéré comme « très favorable » aux objectifs de neutralité climatique.

Les 2% de dépenses jugées « défavorables » au climat se trouvent principalement – en volume – dans la catégorie « Education jeunesse ». En effet, elle inclut également les dépenses de chauffage, dont une grande partie se fait au gaz. La part restante des dépenses « défavorables » est répartie entre la catégorie « Numérique » et la catégorie « Gestion bâtementaire et construction ».

4.2. Résultats « Mobilité »

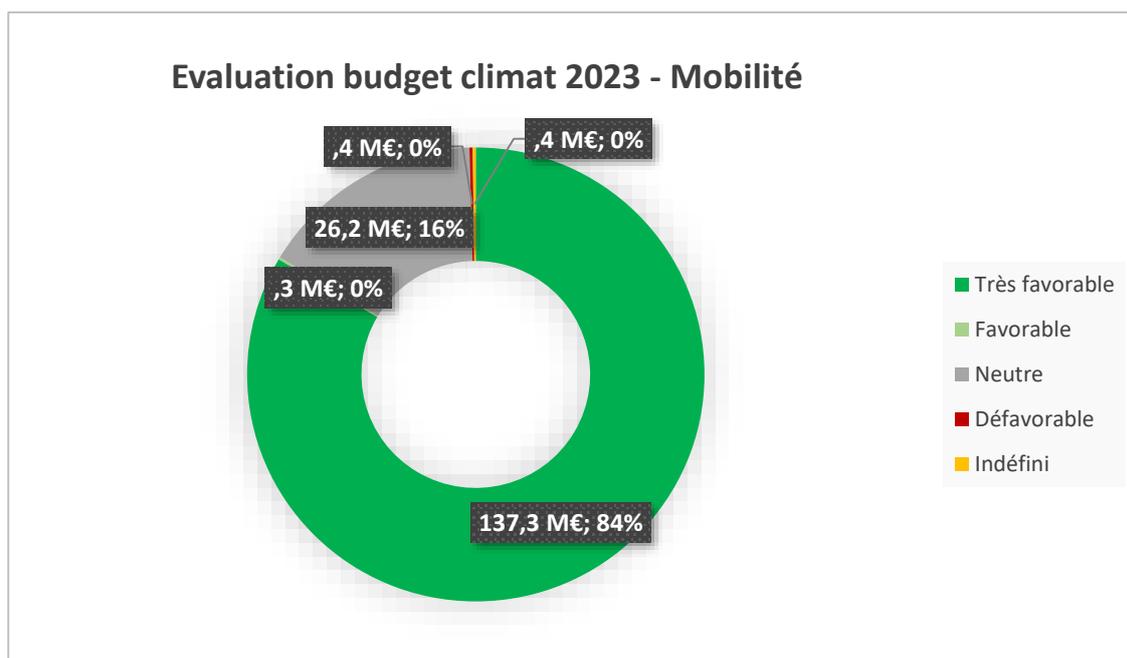


Figure 6 – Classification climat des dépenses de la catégorie « Mobilité »

Présentation de la classification

La catégorie « Mobilité » représente 164 millions d'euros de dépenses.

Les dépenses de politiques publiques liées à la mobilité ont été classées via les hypothèses structurantes (grilles d'analyse) de voirie pour environ 60% et de transport pour environ 40%.

Les dépenses très favorables représentent près de 85% des politiques de mobilité du Département (soit plus de 135 millions d'euros).

Les 10 principales lignes de dépenses classées entièrement ou partiellement comme très favorables concernent la maintenance et le développement des réseaux de transport en commun ou la création de voies dédiées aux mobilités douces, ce sont :

Direction	Section	Opération	Montant Très favorable
DTCM	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P104O003 - Participation aux réseaux EPF DF (voté 52 080 900,00)	52 080 900 €
DVD	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P157O064 - T1 Noisy/Sec à Val de Fontenay Travaux (voté 21 503 727,00)	21 503 727 €
DVD	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P041O136 - PMD Travaux d'aménagement cyclables 2020-2024. (voté 11 910 000,00)	11 910 000 €
DVD	INVESTISSEMENT	BCI2023-2013P068 - FRISD (voté 9 920 000,00)	9 920 000 €
DTCM	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P402O054 - Travaux prolongement ligne 11 AP 16 DI (voté 5 300 000,00)	5 300 000 €
DVD	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P158 - Requalification urbaine des rues départementales (voté 8 720 000,00)	5 232 000 €
DVD	INVESTISSEMENT	BCI2023-2013P066E08 - AP16 (voté 7 674 000,00)	4 604 400 €
DVD	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P157O009 - T1 Noisy le Sec/Val de Fontenay - Acquisitions foncières et libération d'emprises (voté 4 322 212,53)	4 322 213 €
DVD	INVESTISSEMENT	BCI2023-2013P066O039 - AP20 Travaux d'aménagement des grands projets urbains DI (voté 5 815 000,00)	3 489 000 €
DVD	INVESTISSEMENT	BCI2023-2013P067E12 - Aménagements connexes (voté 5 200 000,00)	2 600 000 €

Les dépenses neutres concernent des financements d'entretien et de maintenance de voiries dédiées aux voitures car celles-ci continuent d'exister dans un monde neutre en carbone (où des véhicules circuleront toujours).

Les 10 principales lignes de dépenses dont une part a été classée neutre sont :

Direction	Section	Opération	Montant Neutre
DVD	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P158 - Requalification urbaine des rues départementales (voté 8 720 000,00)	3 488 000 €
DVD	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2013P849O001 - Entretien et réparation des RD (voté 3 285 300,00)	3 285 300 €
DVD	INVESTISSEMENT	BCI2023-2013P066E08 - AP16 (voté 7 674 000,00)	3 069 600 €
DVD	INVESTISSEMENT	BCI2023-2013P067E12 - Aménagements connexes (voté 5 200 000,00)	2 600 000 €
DVD	INVESTISSEMENT	BCI2023-2013P066O039 - AP20 Travaux d'aménagement des grands projets urbains DI (voté 5 815 000,00)	2 326 000 €
DVD	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P018O145 - AP22 Opération de grosses réparation d'Ouvrages d'Art (GROA) DI (voté 2 070 000,00)	2 070 000 €
DVD	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P018O144 - AP21 Opération de Grosses Réparations de Voirie (GRV) DI (voté 2 075 000,00)	1 763 750 €
DTCM	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2003P048O060 - Marché d'exploitation du service PAM93/PH EPF DF (voté 3 455 000,00)	1 727 500 €
DVD	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P018O146 - AP22 Opération de Grosses Réparations de Voirie (GRV) DI (voté 1 660 000,00)	1 411 000 €
DVD	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P018E65 - TMGR (voté 1 105 000,00)	1 049 750 €

Les lignes liées aux politiques de mobilité classées comme favorables sous conditions (0,2 millions d'euros) ainsi que celles classées comme défavorables (0,3 millions d'euros) sont peu nombreuses et représentent des montants non significatifs par rapport aux autres dépenses de cette catégorie.

Pistes d'action

Cette analyse des dépenses liées aux politiques de « mobilité » montre que le Département est déjà pleinement engagé dans le financement d'infrastructures de mobilité participant à l'atteinte des objectifs climatiques (financement des réseaux de transports en commun, création ou aménagement de voies dédiées

aux mobilités douces...). Aucune dépense défavorable significative n'est engagée dans ce budget 2023 (pas de création de voirie dédiée à la voiture, pas d'achats de bus au diesel...). L'outil budget climat sera un outil pertinent pour vérifier le maintien de cette cohérence dans les prochains exercices. De plus, la méthodologie V2 d'I4CE publiée en 2022 apporte des précisions de classification complémentaires distinguant notamment les transports collectifs selon leur mode de motorisation. Une analyse plus fine pourrait être menée pour certaines dépenses comme la contribution à Île-de-France Mobilité.

4.3. Résultats « Gestion bâimentaire et construction »

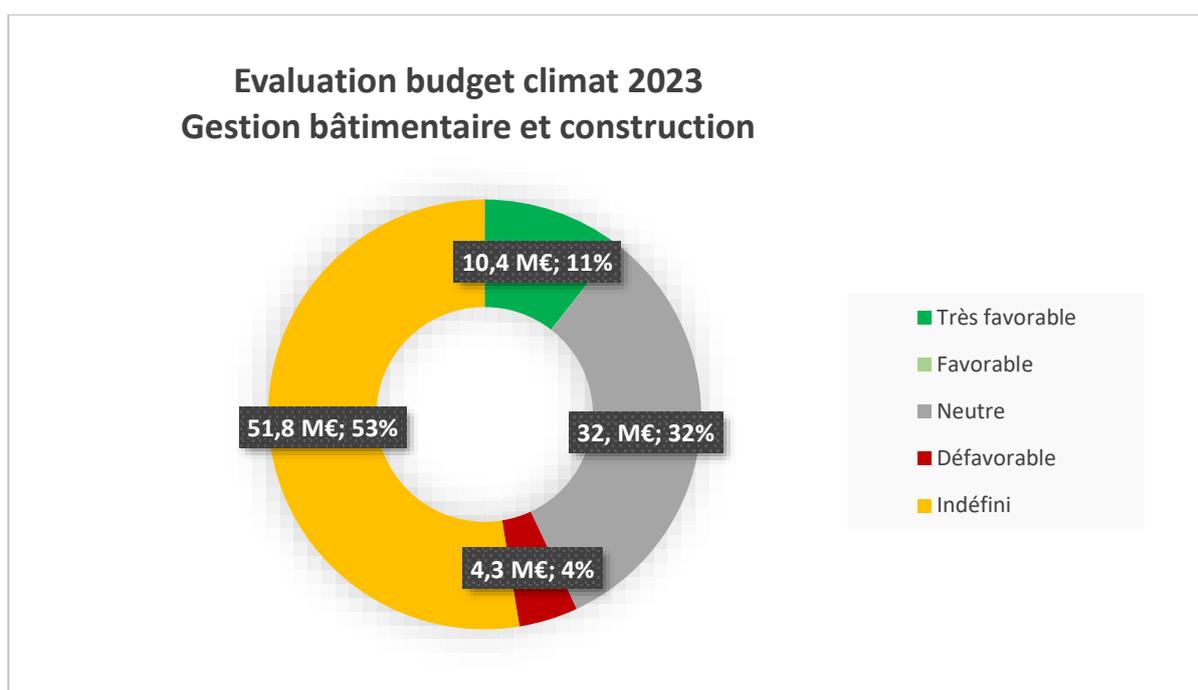


Figure 7 – Classification climat des dépenses de la catégorie « Batiment »

Présentation de la classification

La catégorie « Gestion bâimentaire et construction » représente 99 millions d'euros de dépenses.

Les dépenses de politiques publiques liées à cette catégorie ont été classées à l'aide des hypothèses structurantes (grilles d'analyse) bâtiments, achats d'énergie, entretien et maintenance, transports (certains achats de véhicules ayant été rattachés pour partie à cette catégorie) et commande publique.

La majorité (53%) des dépenses de gestion bâtementaire et de construction sont classées comme indéfinies. Il s'agit pour l'essentiel de constructions et de rénovations pour lesquelles les informations nécessaires à la classification n'étaient pas disponibles ou manquaient de précisions. Ainsi, par exemple, pour certaines constructions les informations concernant le respect de la RE2020 n'étaient pas disponibles, ou un volet « énergie » était mentionné mais sans les informations permettant de préciser ce volet et son montant. Ces éléments pourront être approfondis pour le prochain budget climat, afin de réduire la part des dépenses « indéfinies ».

Viennent ensuite 32% de dépenses classées « neutres ». Il s'agit pour l'essentiel des lignes budgétaires dédiées à la construction de bâtiments respectant la norme en vigueur (RE 2020) qui sont considérées neutres à 100% ; et des lignes dédiées à des rénovations globales, considérées comme neutres à 85%.

Les lignes de dépense dont une part a été classée « neutre » sont :

Direction	Section	Opération	Montant Neutre
DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P408 - TMGR (voté 16 650 000,00)	14 152 500 €
DBL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P386 - TMGR (voté 5 700 000,00)	4 845 000 €
DBL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P133O193 - Projets "Maison des autonomies" + Satie 2 (voté 5 000 000,00)	4 250 000 €
DBL	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P355O001 - SR/RESTAURATION DES AGENTS EPF DF (voté 2 415 000,00)	1 932 000 €
DBL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2021P005O002 - Maisons des Solidarités (voté 2 000 000,00)	2 000 000 €
DBL	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P665O037 - SGV/EPF Entretien et réparations de véhicules DF (voté 1 286 000,00)	848 760 €

DBL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P386O109 - TMGR 2022 Sites sociaux (voté 1 000 400,00)	850 340 €
DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P408O424 - AP 2023 TMGR CITES MIXTES (voté 1 000 000,00)	850 000 €
DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P304O428 - AP 22 reconstruction Bondy Brossolette DI (voté 500 000,00)	450 000 €
DBL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P386O110 - TMGR 2022 Bâtiments sites centraux et extérieurs hors préfecture (voté 433 000,00)	368 050 €
DBL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P462O063 - PLAN FAMILLE PMI (voté 408 000,00)	408 000 €
DBL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P133O174 - AP 13 - DEPLACEMENT LOCAUX DEA/CONV.STIF LIGNE 11 - DI (voté 370 000,00)	370 000 €
DBL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P420O013 - AP 2020 - Rénovation lourde CDEF - DI (voté 300 000,00)	255 000 €
DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2019P038O009 - AP 2023 entretien des locaux DI (voté 285 037,68)	285 038 €
DBL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P133O179 - AP 14 Tx de reconstruction garage dépt DI (voté 120 000,00)	120 000 €

11% des dépenses de gestion bâtementaire et de construction sont classées comme très favorables au climat : il s'agit, conformément à la méthodologie I4CE, de dépenses liées à des rénovations thermiques, d'une part des dépenses de rénovations globales (15% des dépenses visant une rénovation globale sont considérés comme « très favorables »). Il s'agit également d'une partie des achats de véhicules (véhicules avec émissions inférieures à 55gCO₂/km, dont notamment les véhicules électriques) qui ont été inclus dans cette catégorie.

Les lignes de dépenses dont une part a été classée « très favorable » sont :

Direction	Section	Opération	Montant Très favorable
DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P408 - TMGR (voté 16 650 000,00)	2 497 500 €
DBL	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2019P062O001 - Fluides charges de fonct. DBL EPF DF (voté 8 652 402,00)	4 473 292 €

DBL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P386 - TMGR (voté 5 700 000,00)	855 000 €
DBL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P133O193 - Projets "Maison des autonomes" + Satie 2 (voté 5 000 000,00)	750 000 €
DBL	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P355O001 - SR/RESTAURATION DES AGENTS EPF DF (voté 2 415 000,00)	483 000 €
DBL	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P665O037 - SGV/EPF Entretien et réparations de véhicules DF (voté 1 286 000,00)	437 240 €
DBL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P386O109 - TMGR 2022 Sites sociaux (voté 1 000 400,00)	150 060 €
DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P408O424 - AP 2023 TMGR CITES MIXTES (voté 1 000 000,00)	150 000 €
DBL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P665O009 - SGV/Acquis mat et véhicules EPI DI (voté 500 000,00)	330 000 €
DBL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P386O110 - TMGR 2022 Bâtiments sites centraux et extérieurs hors préfecture (voté 433 000,00)	64 950 €
DBL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P420O013 - AP 2020 - Rénovation lourde CDEF - DI (voté 300 000,00)	45 000 €
DBL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P386O107 - Etudes Rénovation énergétique travaux bâtiments centraux et ext. hors Préfecture (voté 150 000,00)	150 000 €

Les 4% considérés comme défavorables correspondent en quasi-totalité à des dépenses de chauffage au gaz et au fuel (dépenses de fonctionnement de la DBL), et pour une part minime à des dépenses d'acquisition de véhicules thermiques dont les émissions sont supérieures à 55gCO₂/km.

Direction	Section	Opération	Montant Défavorable
DBL	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2019P062O001 - Fluides charges de fonct. DBL EPF DF (voté 8 652 402,00)	4 179 110 €
DBL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P665O009 - SGV/Acquis mat et véhicules EPI DI (voté 500 000,00)	170 000 €

Précisions sur la catégorie « Gestion bâtementaire et construction »

Les lignes de dépenses catégorisées comme « Gestion bâtementaire et construction » appartiennent souvent en réalité à plusieurs catégories. Elles sont également rattachées à la catégorie « Education et jeunesse » et à la catégorie « Sport et culture ». Afin d'éviter tout double-compte, chaque ligne a été affectée à une catégorie unique.

Les lignes affectées à la catégorie « Gestion bâtementaire et construction » ayant comme catégorie secondaire « Sport et culture » sont les suivantes :

Direction	Section	Opération	Montant (100% indéfini)
DBL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P427O001 - Construction PRISME AP19 DI (voté 24 815 000,00)	24 815 000 €
DBL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P427O007 - AP18 Rénovation Piscine Marville (voté 13 610 717,90)	13 610 717 €

Par ailleurs, 28 lignes (79 millions d'euros) affectées à la catégorie « Education et jeunesse » ont également comme catégorie secondaire « Gestion bâtementaire et construction » (voir 4.6). Elles n'ont donc pas été comptabilisées dans la catégorie « Gestion bâtementaire et construction ». Les 5 principales sont les suivantes :

Direction	Opération	Montant Très favorable	Montant Favorable	Montant Neutre	Montant Défavorable	Montant Indéfini
DEJ	BCF2023-2001P001O068 - SRC Fluides dans les collèges EPF DF (voté 21 237 723,42)	9 556 976 €	-	-	11 680 748 €	-
DEJ	BCF2023-2001P005O001 - Dotations aux Collèges Publics EPF DF (voté 9 532 448,88)	-	-	-	-	9 532 449 €
DEJ	BCI2023-2001P304O350 - AP 17 Bobigny reconstruction hors site Pierre Semard DI (voté 7 000 000,00)	-	-	7 000 000 €	-	-
DEJ	BCI2023-2001P304O352 - AP 17 La Courneuve Collège expérimental DI (voté 7 000 000,00)	-	-	7 000 000 €	-	-
DEJ	BCI2023-2001P304O356 - AP 17 Ile Saint-Denis Sysley DI (voté 4 220 000,00)	-	-	4 220 000 €	-	-

Pistes d'action

Plusieurs pistes d'action pourront être intégrées aux discussions budgétaires, afin d'aligner davantage le budget de gestion bâtementaire et de construction avec les objectifs climatiques.

La première recommandation serait de privilégier la réhabilitation et rénovation de bâti existant à de la construction neuve. De nouvelles constructions peuvent en effet intégrer des critères environnementaux de haute qualité (ex : matériaux recyclés ou biosourcés, production et autoconsommation d'énergie, technologies incitant à la réduction de la consommation d'énergie...) mais conduisent toujours à des émissions de GES dans leur réalisation, alors que la construction neuve représente 30 MtCO₂e en France.

Les efforts de soutien à la rénovation thermique des bâtiments financés par le Département, notamment les collèges, pourront également être maintenus et renforcés afin de diminuer les consommations énergétiques. Les rénovations thermiques pourront porter sur l'enveloppe thermique des bâtiments, mais également sur les modes de chauffage ou des opérations d'économie d'énergie dans le cadre de maintenance ou de petits travaux. Cette dernière piste aura également pour effet de réduire les dépenses de gaz, classées comme défavorables. De même, une analyse extracomptable plus précise des dépenses de maintenance et d'entretien dédiées à des opérations d'économie d'énergie pourrait permettre de valoriser ces efforts dans le cadre du budget climat.

4.4. Résultats « Numérique »

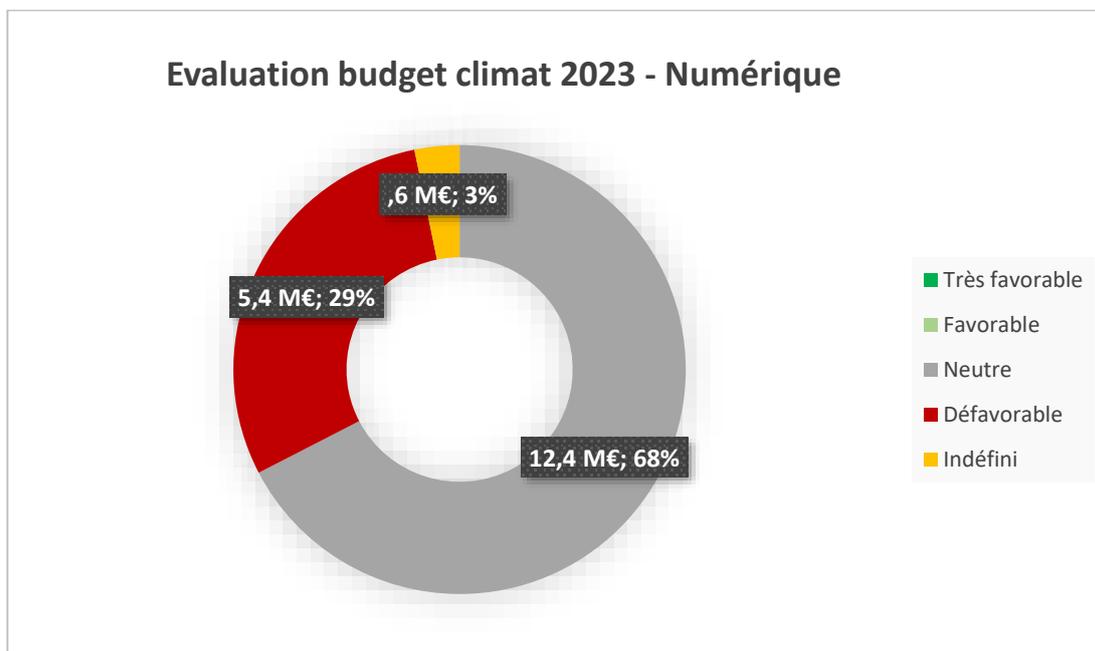


Figure 8 – Classification climat des dépenses de la catégorie « Numérique »

Présentation de la classification

La catégorie « Numérique » représente 18 millions d'euros de dépenses.

Toutes les lignes ont été analysées via l'hypothèse structurante « NTIC ».

Toutes les dépenses associées à l'achat ou à la maintenance de logiciels informatiques sont considérées comme neutres (environ 12 millions d'euros). En effet il est considéré que l'impact environnemental du numérique réside principalement dans l'acquisition de nouveaux terminaux (ordinateurs, téléphones...). C'est pourquoi 2 lignes de dépenses représentant environ 5 millions d'euros de dépenses ont été classifiées comme défavorables :

Direction	Section	Opération	Montant Neutre
DINSI	INVESTISSEMENT	BCI2023-2020P054O001 - Environnement numérique service usagers DI (voté 2 800 000,00)	2 800 000 €
DINSI	INVESTISSEMENT	BCI2023-2020P053O003 - Infrastructure SI DI (voté 2 612 500,00)	2 612 500 €

Aussi, la méthodologie considère qu'une analyse plus approfondie est nécessaire pour classer les dépenses d'investissement dans de nouvelles infrastructures réseaux. C'est pourquoi la ligne budgétaire correspondant au déploiement du très haut débit (THD) a été classée comme indéfinie (pour un montant de 0,5 millions d'euros).

Pour que les achats de matériel soient classés comme favorables, la méthodologie I4CE préconise de répondre aux 5 critères suivants :

1. Une politique d'achats durables est en place dans la collectivité, qui comprend un volet recyclage (nécessaire pour limiter les impacts du numérique) ;
2. Les achats matériels IT sont amortis sur une durée de vie d'au moins 5 ans pour les ordinateurs et de 3,5 ans pour les smartphones ;
3. Les téléphones double-SIM sont systématiquement préférés à la solution double téléphones pour l'employé-e ;
4. L'achat reconditionné est systématiquement regardé et préféré si possible, ou à défaut l'achat d'appareils porteurs de logos environnementaux (TCO, EPEAT, label Ange bleu, ...) ;
5. Une évaluation carbone est menée pour tout projet numérique (par exemple, la pose de panneaux d'affichage numérique, de l'éclairage connecté, smart city, ...)

Pistes d'action

Lors des prochains exercices, les 2 lignes classées aujourd'hui en défavorables pourraient être classées comme « favorables sous conditions » si la collectivité met en place ou justifie des 5 critères de la méthodologie.

Ces actions peuvent s'inscrire dans le cadre de la nouvelle obligation réglementaire figurant à l'article 35 de la loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique du 15 novembre 2021 obligent les communes et groupements de plus de 50.000 habitants à se doter d'une stratégie numérique responsable à compter du 1er janvier 2025. Le [décret n° 2022-1084 daté du 29 juillet](#) est venu en détailler le contenu notamment :

- Un bilan de l'impact environnemental du numérique et celui de ses usages sur le territoire concerné et les actions engagées pour l'atténuer ;
- Les objectifs de réduction de l'empreinte numérique du territoire concerné, les indicateurs de suivi associés à ces objectifs et les mesures mises en place pour y parvenir.

Précision sur la catégorie « Numérique »

Une ligne de dépense pouvant être rattachée à la catégorie Numérique et classée en « défavorable » est rattachée à la politique publique « Education jeunesse » :

- AP 21 Acquisition de matériel informatique DI : 3 000 000 €

Deux lignes de maintenance de logiciel identifiées comme « neutres » sont également rattachées à la politique publique « Education jeunesse » :

- EPF Maintenance essentielle 113 + globale 125 colleges DF : 2 609 112 €
- AP 21 Déploiement des ENT Logiciels Vie Scolaire (maintenance&abonnemen) DI : 810 000 €

Trois lignes de développement d'infrastructure SI identifiées comme « indéfinies » sont aussi rattachées à la politique publique « Education jeunesse » :

- Raccordement très haut débit des collèges AP 2010 DI : 970 000 €
- AP 21 Déploiement des architectures technique Services : 870 000 €
- AP 21 Infrastructure - Etudes-acquis mat-trx réseau-cablage : 830 000 €

4.5. Résultats « Masse salariale »

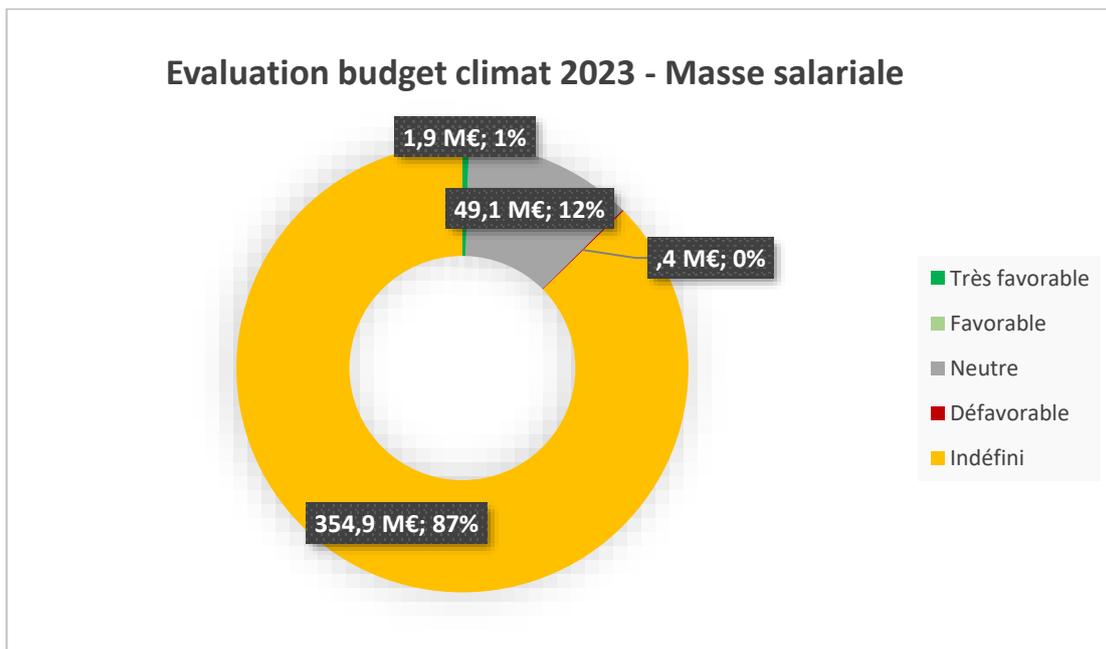


Figure 9 – Classification climat des dépenses de la catégorie « Masse salariale »

Présentation de la catégorisation

La catégorie « Masse salariale » représente 406 millions d'euros de dépenses.

Toutes les lignes ont été analysées via les hypothèses structurantes « Dépenses de personnel » et « Formation ».

Toutes les dépenses salariales (rémunérations,...) et de formation des agents de la collectivité ont été classifiées en indéfinies sauf celles ayant un lien direct avec la transition écologique (agents de la Délégation à la Transition Ecologique) et celles, indirectes, liées aux dépenses sociales. Cette méthode de classification suit la méthodologie et la méthodologie utilisée dans le rapport IGF-CGEDD sur le budget vert de l'Etat qui se fonde sur la classification "Cofog" établie par l'Insee.

Ainsi seules les dépenses de personnel et de formation de la DTE sont classées comme très favorables (environ 1,9 millions d'euros).

Deux lignes de dépenses, d'un montant non significatif, ont été classifiées comme défavorables car elles financent principalement des trajets en avion :

Direction	Section	Opération	Montant Neutre
DRH	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2010P011O001 - Congés bonifiés EPF-DF (voté 389 958,27)	389 958 €
DRH	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P375O014 - Voyages DEIP EPF FD (voté 5 700,00)	5 700 €

Pistes d'action :

La rémunération des salariés représente presque un quart des dépenses étudiées dans le périmètre du budget climat. L'exercice de classement de ces dépenses peut être affiné lors des prochains exercices sur la base de la mise à jour méthodologique proposée depuis octobre 2022 par I4CE.

En effet, le classement des dépenses salariales n'est pas un exercice facile car même si certains métiers n'ont pas un lien direct avec des actions climat, la collectivité dans son ensemble assure des actions de réduction des émissions de GES qui s'appuie sur de nombreux services ou fonctions du Département. Il apparaît essentiel de valoriser la transversalité de la mise en œuvre des actions climat que ce soit en interne ou même en externe via des achats de prestation ou des délégations de service public.

Dès l'an prochain, il sera donc envisageable d'évaluer les dépenses de personnel au prorata du classement climat des autres dépenses budgétaires pour considérer l'interdépendance des différents métiers.

En outre, la formation représente également un levier essentiel d'accélération de la mise en œuvre des politiques d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Dans son rapport « La résilience des territoires » publiée en Septembre 2021, le Shift Project recommande par exemple d'investir 1 % par an du budget de fonctionnement de chaque collectivité, sur la durée des mandats actuels, dans la formation, l'expertise et la production de connaissances sur les conséquences des bouleversements climatiques et les enjeux de la transition écologique sur les territoires.

A cet effet, dès le prochain exercice, il sera possible pour le Département de distinguer les dépenses de formation des autres dépenses de personnel et d'affiner leur classification en discriminant selon les secteurs à enjeux pour le climat (i.e. devant évoluer et pouvant être rattachés à des hypothèses structurantes) où la formation est clé pour réaliser la transition bas-carbone.

4.6. Résultats « Education & Jeunesse »

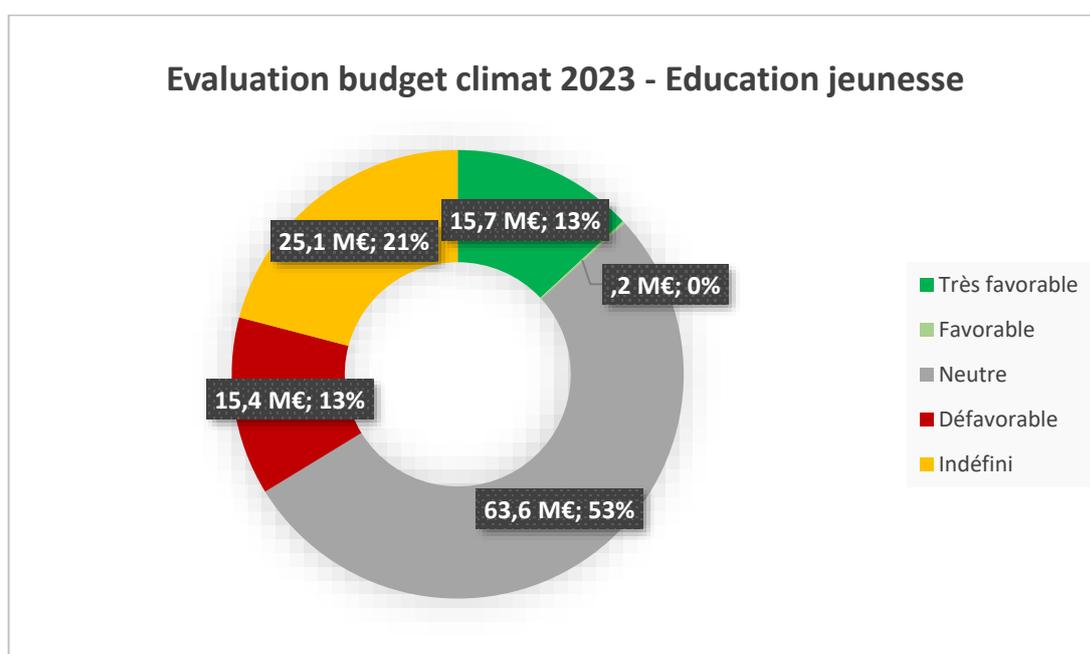


Figure 10 – Classification climat des dépenses de la catégorie « Education & Jeunesse »

Présentation de la classification

La catégorie « Education & jeunesse » représente 120 millions d'euros de dépenses.

Les dépenses de politiques publiques liées à cette catégorie ont été classées à l'aide des hypothèses structurantes bâtiments (notamment pour les collèges), entretien et maintenance, achats d'énergie, alimentation et NTIC et commande publique.

La catégorie « Education et jeunesse » regroupe principalement des lignes budgétaires à destination des collèges, que ce soit pour la construction, la rénovation, l'entretien et la maintenance, ou encore l'achat de matériel. C'est pourquoi cette catégorie présente une hétérogénéité de classification plus importante avec, outre les 21% de dépenses « indéfinies », 53% des montants classés « neutres », 13% « défavorables » et 13% « très favorables ».

Pour les dépenses « neutres », il s'agit principalement de dépenses dédiées à la construction de bâtiments aux normes en vigueur, à leur entretien et maintenance, ainsi que de la participation du Département aux dépenses alimentaires.

Les 10 principales lignes de dépenses dont une part a été classée neutre sont :

Direction	Section	Opération	Montant Neutre
DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P304O350 - AP 17 Bobigny reconstruction hors site Pierre Semard DI (voté 7 000 000,00)	7 000 000 €
DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P304O352 - AP 17 La Courneuve Collège expérimental DI (voté 7 000 000,00)	7 000 000 €
DEJ	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2012P022O055 - EPF CUISINES CENTRALES DE SEINE-SAINT-DENIS DF (voté 6 249 726,95)	4 062 323 €
DEJ	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2019P037O001 - dot.provisionnelle QF -EPF DF (voté 5 200 000,00)	5 200 000 €
DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P304O356 - AP 17 Ile Saint-Denis Sysley DI (voté 4 220 000,00)	4 220 000 €
DEJ	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2020P046O005 - Prestation Chèque Rentrée scolaire EPF DF (voté 3 150 000,00)	3 150 000 €

DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P304O361 - AP 17 Curie Les Lilas DI (voté 3 050 000,00)	2 592 500 €
DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P304O362 - AP17 Sellier Bondy DI (voté 3 000 000,00)	2 550 000 €
DEJ	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P494O127 - EPF Maintenance essentielle 113 + globale 125 collèges DF (voté 2 609 112,00)	2 609 112 €
DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P304O358 - AP 17 Montreuil Tillemont DI (voté 2 530 000,00)	2 150 500 €

Trois postes de dépenses expliquent les 12% considérés comme « défavorables » : l'achat de gaz pour le chauffage des collèges (76% des dépenses défavorables de cette catégorie) ; les achats numériques ne répondant pas aux 5 critères proposés par la méthodologie I4CE (19%) et les dépenses alimentaires liées à des viandes de ruminants (5%).

Les trois lignes avec des montants classés « défavorables » sont les suivantes :

Direction	Section	Opération	Montant Défavorable
DEJ	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P001O068 - SRC Fluides dans les collèges EPF DF (voté 21 237 723,42)	11 680 748 €
DEJ	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2012P022O055 - EPF CUISINES CENTRALES DE SEINE-SAINT-DENIS DF (voté 6 249 726,95)	749 967 €
DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P494O140 - AP 21 Acquisition de matériel informatique DI (voté 3 000 000,00)	3 000 000 €

Quant aux 12% de dépenses « très favorables » aux objectifs climatiques, il s'agit principalement de la consommation d'énergie issues de sources renouvelables ainsi que des contrats de performance énergétiques pour les collèges (67%), de la part des dépenses alimentaires pour des repas végétariens (9%). La part restante s'explique surtout par les 15% considérés comme « très favorables » pour les rénovations globales des bâtiments de cette catégorie et par l'achat de véhicules émettant moins de 55gCO₂/km.

Les 10 principales lignes de dépenses dont une part a été classée « très favorable » sont :

Direction	Section	Opération	Montant Très favorable
DEJ	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P001O068 - SRC Fluides dans les collèges EPF DF (voté 21 237 723,42)	9 556 976 €
DEJ	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2012P022O055 - EPF CUISINES CENTRALES DE SEINE-SAINT-DENIS DF (voté 6 249 726,95)	1 437 437 €
DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P304O361 - AP 17 Curie Les Lilas DI (voté 3 050 000,00)	457 500 €
DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P304O362 - AP17 Sellier Bondy DI (voté 3 000 000,00)	450 000 €
DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P304O358 - AP 17 Montreuil Tillemont DI (voté 2 530 000,00)	379 500 €
DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P304O355 - AP 17 Epinay Galois Renvation-Extension DI (voté 2 000 000,00)	300 000 €
DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P408O408 - AP 22 Gros Entretien Réparations GER DI (voté 1 942 022,78)	291 303 €
DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P304O427 - AP 22 rénovation Rousseau Le Pré St Gervais DI (voté 1 900 000,00)	285 000 €
DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P304O406 - AP 19 Lavoisier Pantin Rénovation du collège DI (voté 1 500 000,00)	225 000 €
DEJ	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P408O404 - AP 21 GER Gros entretien modernisation DI (voté 1 500 000,00)	225 000 €

Pistes d'action

Les pistes d'actions pour cette catégorie rejoignent celles proposées pour la catégorie « Gestion bâtementaire et construction » et pour la catégorie « Numérique ». En effet, les dépenses classées comme « défavorables » sont principalement liées à l'achat d'énergie carbonée (gaz et fuel) et d'équipement numérique ne respectant pas tous les critères du numérique durable proposés par I4CE.

A ces deux postes, s'ajoute la part des dépenses alimentaires destinée à l'achat de viandes de ruminant. Afin que les dépenses alimentaires soient davantage alignées avec les objectifs de neutralité carbone, la recommandation est donc de développer et privilégier les offres de repas végétariens comme le prévoit l'article 252 de la loi Climat et Résilience du 22 août 2021 à savoir 1 menu intégralement végétarien / semaine et l'expérimentation d'un menu végétarien

optionnel par jour). Un marché est actuellement en cours par le Conseil Départemental pour faire évoluer sa politique d'alimentation dans les établissements scolaires.

4.7. Résultats « Espaces verts »

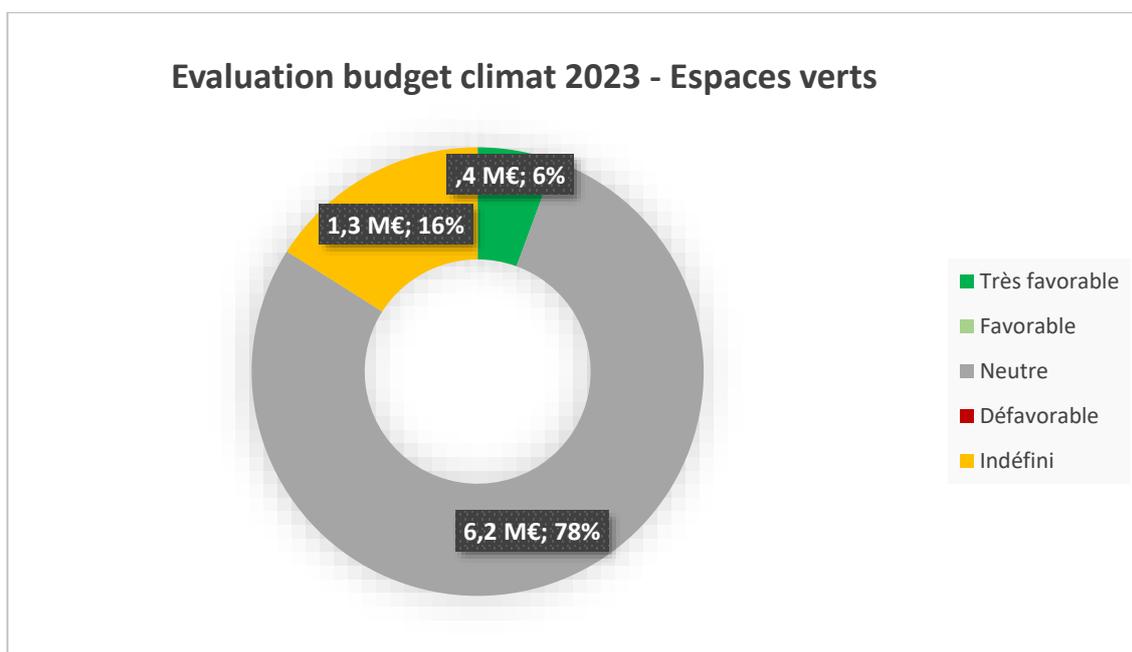


Figure 11 – Classification climat des dépenses de la catégorie « Espaces verts »

Présentation de la classification

La catégorie « Espaces verts » représente 7,9 millions d'euros de dépenses.

Toutes les lignes ont été analysées via les hypothèses structurantes « Espaces verts ».

Au total, 10 lignes de dépenses ont été classées partiellement ou totalement comme « très favorables » lorsque ces dépenses étaient directement rattachables au développement ou à l'entretien de zones arborisées car celles-ci représentent un potentiel de séquestration carbone via la photosynthèse (environ 6 kg de carbone/m²). Toutefois, le reste des dépenses de développement ou d'entretien d'espaces verts sans spécificités « arbres » a été classé en « neutre » car les flux de séquestration des espaces végétaux urbains comme les jardins et les pelouses sont négligeables (CGDD, 2019).

Direction	Section	Opération	Part Très favorable	Part Neutre
DNPB	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P148O040 - Entretien de parcs- Georges Valbon EPF (voté 1 942 594,00)	97 130 €	1 845 464 €
DNPB	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P148O053 - Entretien de parcs-PARCS URBAINS EPF (voté 1 346 000,00)	67 300 €	1 278 700 €
DNPB	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P148O046 - Entretien de parcs- SAUSSET EPF (voté 961 000,00)	48 050 €	912 950 €
DNPB	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P562O009 - EPF Arbres d'alignement DF (voté 802 000,00)	40 100 €	761 900 €
DNPB	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P148O036 - Entretien des parcs-DIR EPF (voté 376 040,00)	18 802 €	357 238 €
DNPB	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P511O001 - Moyens pour Crèches ESEX EPF DF (voté 367 000,00)	18 350 €	348 650 €
DNPB	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P148O148 - Entretien du Parc Poudrerie EPF DF (voté 307 000,00)	15 350 €	291 650 €
DNPB	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P147O018 - PRESTATIONS/SEAN EPF (voté 292 970,00)	29 297 €	263 673 €
DNPB	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P148O027 - Entretien des parcs-SAAT EPF (voté 161 205,00)	8 060 €	153 145€
DNPB	INVESTISSEMENT	BCI2023-2020P038O001 - Canopée - Plantation d'arbres sur routes départementales DI (voté 100 000,00)	100 000 €	-

Les dépenses d'assistance au public et de subventions ont été classées en indéfinies pour l'exercice 2023 (environ 1,2 millions d'euros). Celles-ci pourront faire l'objet d'une analyse plus approfondie lors des prochains exercices.

Pistes d'action

Ce classement des zones arborisées en « très favorable » vise à encourager le Département dans ses efforts de protection et de développement de celles-ci.

Si d'un point de vue atténuation du changement climatique, les parcs et jardins jouent un rôle négligeable, ils revêtent une importance forte en termes d'adaptation au changement climatique (îlots de fraîcheur diminuant les phénomènes d'îlots de chaleur urbain). L'intégration du volet adaptation de la

méthodologie du budget climat aux prochains exercices pourrait permettre de rendre compte de ces bénéfices.

4.8. Résultats « Sport & Culture »

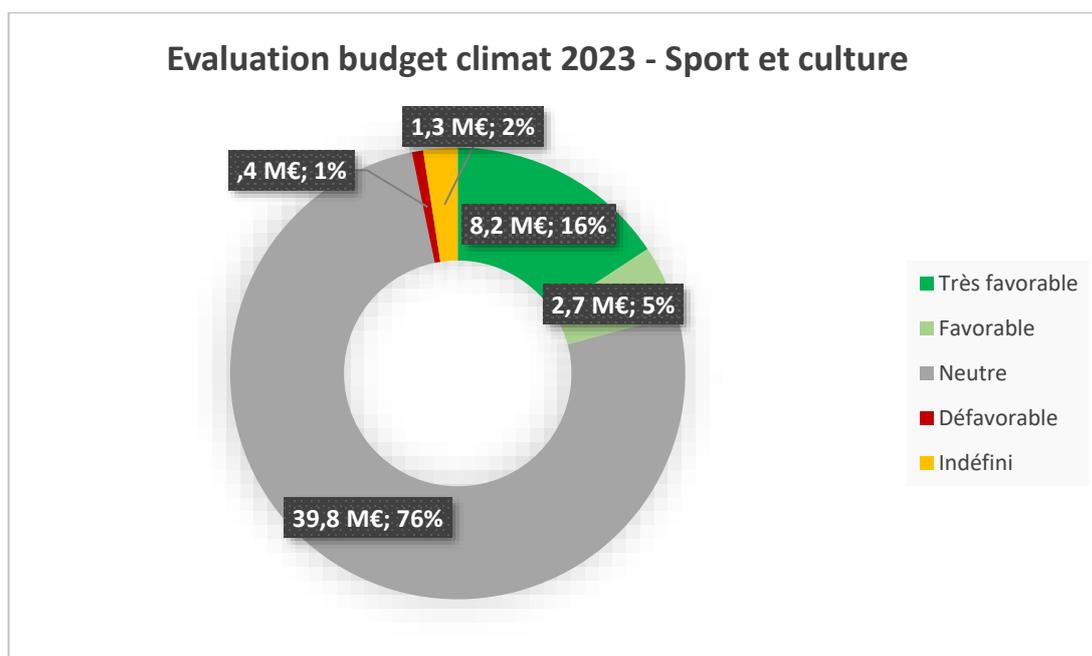


Figure 12 – Classification climat des dépenses de la catégorie « Sport & Culture »

Présentation de la classification

La catégorie « Sport & Culture » représente 52 millions d'euros de dépenses.

La classification de ces dépenses repose sur l'utilisation de plusieurs hypothèses structurantes : bâtiment, entretien et maintenance et versement de subventions.

76% des dépenses de la catégorie « Sport et culture » sont classés « neutres ». Cette proportion est cohérente avec les règles de classification de la méthodologie I4CE : à défaut d'un rattachement clair à l'une des hypothèses structurantes (par exemple de construction, rénovation, déplacements), les dépenses culturelles et sportives sont considérées comme « neutres » au regard des objectifs climatiques.

Les 10 principales lignes de dépense pour lesquelles une partie a été classé « neutre » sont les suivantes :

Direction	Section	Opération	Montant Neutre
DJOP	INVESTISSEMENT	BCI2023-2016P001004 - Soutien aux JO 2024 actions investissement (voté 13 479 375,00)	2 695 875 €
DCPSL	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P9700005 - Partenariats sportifs EPF DF (voté 7 124 000,00)	7 124 000 €
DCPSL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2013P0090007 - Réfection flèche de la basilique St Denis EPI DI (voté 3 500 000,00)	3 500 000 €
DCPSL	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2013P0150001 - Scène nationale (MC 93) EPF DF (voté 2 854 639,00)	2 854 639 €
DCPSL	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2020P0320001 - Festivals SPV EPF DF (voté 1 731 850,00)	1 731 850 €
DCPSL	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2013P0150002 - Centres dramatiques nationaux EPF DF (voté 1 660 000,00)	1 660 000 €
DJOP	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2016P0010002 - JOP - Animation du projet Paris 2024 (voté 1 370 000,00)	959 000 €
DCPSL	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2013P0160014 - partenaires ressources EPF DF (voté 1 370 000,00)	1 370 000 €
DCPSL	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2020P0290001 - Soutien aux partenaires d'EAC EPF DF (voté 1 321 300,00)	1 321 300 €
DCPSL	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2020P0290002 - Plan Culture et Art au collège EPF DF (voté 1 283 200,00)	1 283 200 €

Les dépenses considérées comme « très favorables » représentent 16% du budget « Sport et culture », et les dépenses « favorables » 5%. La participation au volet bâtementaire des Jeux Olympiques 2024, dont 60% a été considérée comme répondant à des normes supérieures à la réglementation en vigueur, compte pour 98% des dépenses très favorables.

A noter : Le choix de classer une partie de ces dépenses en très favorable plutôt que favorable a été fait par le Département au titre des exigences environnementales prises en compte dans le projet. La méthodologie I4CE précise cependant que les dépenses de construction excédant la norme en vigueur devraient être classées en favorables.

Les 2% restants sont constitués de la part « très favorable » (15%) des rénovations globales.

Les lignes avec une part classée « très favorables » sont les suivantes :

Direction	Section	Opération	Montant Très favorable
DJOP	INVESTISSEMENT	BCI2023-2016P001O04 - Soutien aux JO 2024 actions investissement (voté 13 479 375,00)	8 087 625 €
DCPSL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2020P058O003 - Cirque Fratellini DI (voté 300 000,00)	45 000 €
DCPSL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2020P058O005 - ENACR DI (voté 300 000,00)	45 000 €
DCPSL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2014P007O038 - Subv invest AP17 Plan Piscines CP 2020 Pantin Piscine Leclerc (voté 210 000,00)	31 500 €
DCPSL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2014P007O034 - P17 Plan Piscines Départ. Rénovation - Centre nautique Bobigny (voté 105 000,00)	15 750 €
DCPSL	INVESTISSEMENT	BCI2023-2022P009O001 - AP 2023 L'abominable DI (voté 100 000,00)	15 000 €

Pour 2% des dépenses, des données extracomptables sont manquantes afin de pouvoir préciser la classification.

Pour finir, la part de dépenses défavorable est expliquée par la ligne de dépense « Animation projet Paris 2024 », pour lequel nous manquons des éléments explicatifs nécessaires.

Pistes d'action

Sur le plan méthodologique, il sera important pour le prochain budget climat d'apporter davantage d'informations extra-comptables lorsqu'elles sont disponibles, pour les dépenses classées « indéfinies » mais aussi pour une partie des dépenses considérées comme « neutres ». Pour ces dernières, cela concerne notamment les dépenses en dotations et subventions, afin de s'assurer qu'elles sont bien neutres, c'est-à-dire vérifier si elles peuvent – en totalité ou en partie – être rattachée à une hypothèse structurante. La justification de certaines dépenses en particulier en matière pour des dépenses de construction excèdent les normes en vigueur pourrait être renforcée et étayée.

4.9. Résultats « Social »

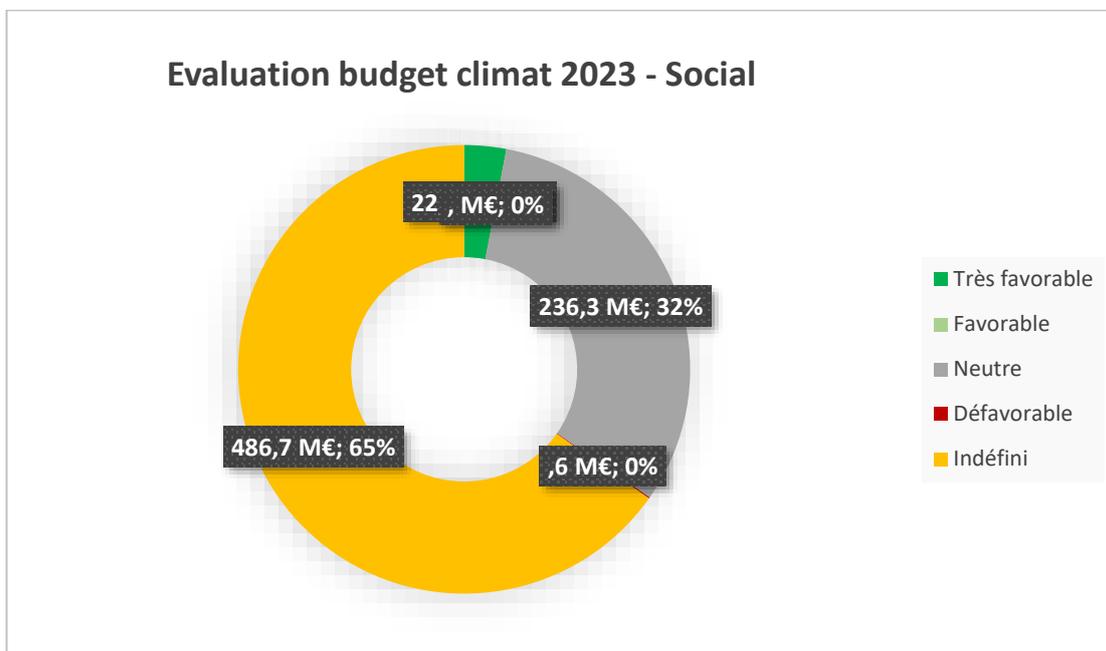


Figure 13 – Classification climat des dépenses de la catégorie « Social »

La catégorie « Social » représente 746 millions d’euros de dépenses.

Les dépenses de politiques publiques liées à la mobilité ont été classées via les hypothèses structurantes (grilles d’analyse) de dépenses sociales pour environ 72%, de dépenses de personnel pour 16%, de NTIC pour 8%, de transport pour environ 3%, de bâtiments et de subventions pour moins de 1%.

Plus de 65% des dépenses ont été classées en indéfinies par le Département car elles correspondent principalement à des dotations à des structures tiers ou à des dépenses sociales dont l’impact souhaite être approfondi lors de prochains exercices par les directions.

Les 10 lignes de dépenses les plus importantes classées « indéfinies » sont :

Direction	Section	Opération	Montant Indéfini
DA	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P781O006 - IODAS Hébgf foyers de vie FAM hors Belgique / PH EPF DF (voté 72 900 000,00)	72 900 000 €

DA	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P976O073 - IODAS APA DOM TGTT (voté 61 200 000,00)	61 200 000 €
DA	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2005P001O009 - IODAS Prestation de Compensation du Handicap PCH / EPF DF (voté 61 008 000,00)	61 008 000 €
DA	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P976O052 - IODAS APA DOM Chaîne Hopayra (voté 37 260 000,00)	37 260 000 €
DEF ASE	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P311O069 - CDEF Maisons d'Enfants à Caractère Social EPF DF (voté 35 978 000,00)	35 978 000 €
DA	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2005P001O057 - IODAS PCH PRESTATAIRE TGTT (voté 28 460 000,00)	28 460 000 €
DEF ASE	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P311O064 - Maison d'Enfants à Caractère Social 93 EPF DF (voté 21 055 904,00)	21 055 904 €
DA	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P781O045 - IODAS Hébgf foyers en belgique/ PH EPF DF (voté 20 200 000,00)	20 200 000 €
DEF ASE	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P311O065 - Maison d'Enfants à Caractère Social Hors 93 EPF DF (voté 19 650 000,00)	19 650 000 €
DEF ASE	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P923O003 - Placement familial spécialisé 93 EPF DF (voté 15 967 650,00)	15 967 650 €

Près d'un tiers des dépenses ont été classées en neutres par le Département car elles correspondent principalement du financement de l'action sociale.

Les 10 lignes de dépenses les plus importantes classées « neutres » sont :

Direction	Section	Opération	Montant Neutre
DEF ASE	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P311O063 - Mineurs Non Accompagnés 93 EPF DF (voté 37 460 680,00)	37 460 680 €
DA	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P811O034 - IODAS Hébergement en EHPAD EPF DF (voté 34 500 000,00)	34 500 000 €
DEIAT	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P023O011 - AGENCES LOCALES D'INSERTION EPF DF (voté 17 250 000,00)	17 250 000 €
DA	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P781O001 - IODAS Foyers d'hébgf pour TH / PH EPF DF (voté 15 110 000,00)	15 110 000 €
DA	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P977O040 - FORFAIT DEPENDANCE EPF DF (voté 15 100 000,00)	15 100 000 €
DEF ASE	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P924O003 - Financement de la prévention spécialisée EPF DF (voté 14 000 000,00)	14 000 000 €

DA	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P781O005 - IODAS Hébgst en EHPAD, Cures, FL et frais de repas/ PH EPF DF (voté 10 360 000,00)	10 360 000 €
DA	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P977O006 - ADPA versée aux bénéficiaires en Etabl sur chaînes EPF DF (voté 9 600 000,00)	9 600 000 €
DA	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P762O001 - IODAS Allocations compensatrices / PH EPF DF (voté 8 650 000,00)	8 650 000 €
DA	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P977O009 - IODAS Paiement ADPA Etablissement sur Facture EPF DF (voté 4 800 000,00)	4 800 000 €

Environ 3% des dépenses (22 millions d'euros) ont été classées en « très favorables » par le Département car elles financent des aides aux transports en communes ou des rénovations thermiques de bâtiments. Toutefois, la plupart de ces lignes de dépenses comportent également soit une part neutre (part de la rénovation globale non attribuable à de la rénovation thermique) soit une part défavorable (financement de transports aux énergies fossiles).

Les 12 lignes de dépenses concernées sont :

Direction	Section	Opération	Part Très favorable	Part Neutre	Part Défavorable
DA	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P815O012 - DEPENSE FORFAIT AMETHYSTE (voté 20 800 000,00)	20 800 000 €	-	-
DA	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P071O184 - AP 22 Rénovation EPHAD Lumière d'automne (voté 1 000 000,00)	150 000 €	850 000 €	-
DEF ASE	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P931O017 - Déplacement Bénéficiaires ASE et Agents EPF DF (voté 750 000,00)	525 000 €	-	225 000 €
DEF ASE	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P931O020 - Accompagnement Bénéficiaires ASE EPF DF (voté 600 000,00)	300 000 €	-	300 000 €
DA	INVESTISSEMENT	BCI2023-2019P011O007 - AP 20 Aménagement de Tiers	90 000 €	510 000 €	-

		lieux autonomie (voté 600 000,00)			
DA	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P078O058 - Réhabilitat° Foyer d'hébergement APFA EPI DI (voté 500 000,00)	75 000 €	425 000 €	-
DA	INVESTISSEMENT	BCI2023-2001P078O069 - Rénovation locaux et équipement Foyer de jour CAJ AFDAEIM EPI DI (voté 200 000,00)	30 000 €	170 000 €	-
DPAS	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2019P050O006 - Projet SLIME EPF DF (voté 153 000,00)	153 000 €	-	-
DA	FONCTIONNEMENT	BCF2023-2001P815O025 - Améthyste + EPF/DF (voté 130 000,00)	130 000 €	-	-
DPAS	INVESTISSEMENT	BCI2023-2013P074O018 - Renov Habitat (delib 17-12-15) AP 15 DI (voté 69 348,55)	69 349 €	-	-
DPAS	INVESTISSEMENT	BCI2023-2013P074O019 - Renov Habitat AP 16 DI (voté 52 250,47)	51 728 €	523 €	-

Selon la méthodologie I4CE, les dépenses sociales sont par nature neutres d'un point de vue atténuation du changement climatique. Toutefois, celles qui peuvent être rattachées à des hypothèses structurantes peuvent être classifiées selon les grilles d'analyse. Le Département a commencé la réalisation de ces analyses comme l'exprime le classement de certaines lignes en « très favorable » ou en « défavorable ». Les prochains exercices pourront être une opportunité d'affiner ces classifications, notamment en allant plus loin dans la compréhension de l'usage des dotations à des établissements tiers.

5. Conclusion et prochaines étapes

L'évaluation pour le budget 2023 permet de souligner les résultats suivants :

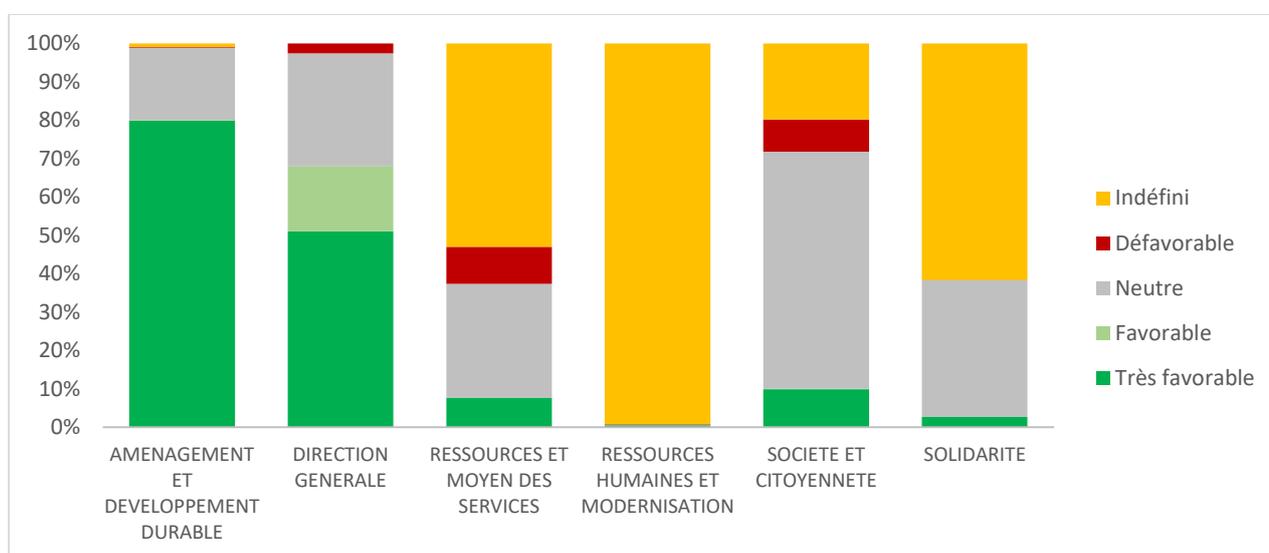
- Près de 60% des dépenses sont classées en indéfinies (près d'un milliard d'euros). C'est un résultat inhérent à tout premier exercice de réalisation d'évaluation climat du budget. Ce sont les lignes soit faisant l'objet d'un besoin d'approfondissement méthodologique pour permettre leur classification, soit nécessitant des analyses extracomptables complémentaires pour permettre leur classification selon la méthodologie I4CE.
- 28% des dépenses étudiées sont considérées comme neutres (un peu moins de 500 millions d'euros). Ce résultat s'explique en majeure partie en raison des compétences du Département en matière d'action sociale mais également de dépenses courantes qui subsisteront dans un monde neutre en carbone (ex : construction respectant les normes en vigueur, entretien et maintenance des bâtiments et des routes existantes...) ;
- 12% des dépenses (plus de 200 millions d'euros) sont très favorables ou favorables à la transition climatique ce qui illustre bien les actions du Conseil Départemental pour répondre à l'urgence climatique en particulier en matière de développement des transports collectifs, d'aménagement d'espaces verts et de rénovation des bâtiments ;
- Enfin, 27 millions de dépenses sont considérées comme défavorables (soit à peine 2% du budget global) principalement liées à la consommation d'énergies fossiles dans les bâtiments, et à la distribution de repas à base de viande de ruminant. Ces postes de dépenses concernés devront progressivement être transformés pour réduire leur impact climat au maximum.

L'analyse des résultats par nature de dépenses permet de montrer **plus d'un tiers des dépenses d'investissement du Département sont favorables à l'objectif de neutralité carbone**. A l'inverse, la plupart des dépenses défavorables concernent des dépenses de fonctionnement liées en majorité à la consommation d'énergies fossiles.

Une analyse plus fine par catégorie permet d'identifier un certain nombre de pistes d'actions destinées à alimenter les discussions budgétaires et les arbitrages de manière à renforcer encore les politiques de contribution à l'objectif de neutralité carbone, à améliorer l'évaluation climatique des dépenses et à réduire la part de dépenses défavorables.

Cet exercice 2023 permet également de dresser plusieurs **perspectives d'amélioration** en vue de l'examen du budget 2024 dont l'évaluation climatique pourra se faire en amont des discussions budgétaires.

Tout d'abord, la ventilation des classifications par pôle (en %) permet d'identifier **les politiques publiques qui pourront faire l'objet d'une analyse plus approfondie lors du prochain exercice** afin de faire du budget climat un véritable outil d'aide à la décision intégré au processus d'évaluation budgétaire.



Ainsi, les pôles « Ressources et moyen des services » et « Solidarité » pourront faire l'objet de revues plus détaillées de leurs dépenses afin de réduire les lignes classées en « indéfinies » lors ce premier exercice. Ces approfondissements peuvent être une vraie opportunité pour le Département d'engager des discussions entre services mais aussi avec des parties prenantes, externes à la collectivité, bénéficiaires de ces dépenses pour connaître leurs usages réels.

Dans cet exercice d'approfondissement, nous recommandons également **d'intégrer les nouveaux critères de qualification de la méthodologie d'I4CE publiée en 2022** qui permet de compléter certaines hypothèses structurantes et d'apporter des référentiels de classification complémentaires par exemple en matière de formation professionnelle.

De même, un **élargissement du périmètre de l'évaluation environnementale du budget du Département en termes d'axes d'analyse** pour intégrer des évaluations sous le prisme de **l'adaptation au changement climatique** et de la **biodiversité** (suite à la publication prochainement de la méthodologie par la CDC Biodiversité) permettrait de

compléter l'analyse. Nous recommandons ainsi d'entamer ce travail dès que possible de manière à disposer de résultats probants lors du budget 2024.

Une réflexion pourrait également être menée pour élargir le périmètre du budget pour inclure le budget de la DEA, des autres directions et diminuer le seuil par exemple à 50 000€.

Enfin, le prochain exercice d'évaluation budget climat doit permettre au Département d'intégrer pleinement cet outil dans son processus budgétaire pour installer un dialogue transverse entre les services ou les élus et assurer la cohérence transverse de la mise en œuvre des politiques climatiques du Département.

Pour faciliter les analyses et les classifications par les différents services, il est **recommandé d'outiller au maximum les saisies des ventilations ainsi que de leurs justifications** (hypothèses structurantes utilisées et explications de la ligne de dépense) **pour faciliter la consolidation**. En l'état la saisie de la classification sur le système d'information décisionnel (SID) ne permet pas d'intégrer d'éléments qualitatifs comme les hypothèses structurantes ou les justifications complexifiant la consolidation et les analyses par la DTE et la DIRFI.

Aussi, l'utilisation d'un outil ad-hoc partagé et adapté aux besoins du Département permettrait une réalisation automatisée de la préanalyse par nature et par fonction de l'ensemble des lignes budgétaires et un suivi dans le temps des saisies pour les lignes « déjà classées ». Cela permettrait ainsi de concentrer le temps et l'analyse des services sur les lignes à enjeux, la réalisation d'évaluation extracomptable et des propositions d'actions.

A propos d'EcoAct

EcoAct, faisant partie d'Atos, est une société internationale de conseil et de développement de projets qui accompagne les entreprises, les institutions et les territoires dans l'atteinte de leurs ambitions climatiques.

Nous intervenons en tant que facilitateur pour intégrer les défis complexes liés à la transition et pour guider les dirigeants et leurs équipes dans l'élaboration de solutions sur-mesure pour un monde bas-carbone.

EcoAct France

+33 (0)1 83 64 08 70
contact@eco-act.com

EcoAct USA

+1 917 744 9660
usaoffice@eco-act.com

EcoAct Turkey

+90 (0) 312 437 0592
turkeyoffice@eco-act.com

EcoAct UK

+44 (0) 203 589 9444
ukoffice@eco-act.com

EcoAct Spain

+34 935 851 122
contacta@eco-act.com

EcoAct Kenya

+254 708 066 725
info@climatepal.com



ecoact
an atos company